



UNION DES COMORES

Janvier 2024

CONSULTATIONS DE 2023 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT ÉLARGIE, ET DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE PERFORMANCE QUANTITATIFS ET DE MODIFICATIONS DES CRITÈRES DE PERFORMANCE QUANTITATIFS— COMMUNIQUÉ DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI; LETTRE D'INTENTION; MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES ; ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE ; DECLARATION DU PERSONNEL ; ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR DE L'UNION DES COMORES

Dans le cadre du rapport des services du FMI pour les consultations de 2023 au titre de l'article IV, de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, et des demandes de dérogations pour non-respect de critères de performance quantitatifs et de modifications de critères de performance quantitatifs, les documents suivants ont été publiés et inclus dans ce dossier :

- Le **communiqué de presse** résumant les points de vue du Conseil d'Administration tels qu'ils ont été exprimés lors de sa réunion du 15^{ème} décembre 2023, examinant le rapport des services du FMI sur les questions liées aux consultations au titre de l'article IV et à l'accord au titre de la facilité de crédit élargie avec l'Union des Comores ;
- Le **rapport des services du FMI** préparé par les services du FMI à l'attention du Conseil d'Administration du 15^{ème} décembre 2023, à la suite des discussions qui se sont terminées le 31 octobre 2023 avec les responsables de l'Union des Comores sur les développements et les politiques économiques. Rédigé en utilisant les informations disponibles lors de ces discussions, le rapport a été finalisé le 1^{er} décembre 2023 ;
- **L'annexe d'information** rédigée par les services du FMI ;
- La **Lettre d'Intention** ;
- Le **Mémoire des Politiques Économiques et Financières** ;
- Le **Protocole d'Accord Technique** ;

- L'**analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque Mondiale ;
- La **Déclaration du personnel**.
- La **Déclaration de l'administrateur** de l'Union des Comores.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web: <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Le Conseil d'Administration du FMI achève la première revue de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit en faveur de l'Union des Comores et conclut les consultations de 2023 au titre de l'article IV

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le Conseil d'Administration du FMI a achevé aujourd'hui la première revue de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) en faveur de l'Union des Comores ainsi que les consultations de 2023 au titre de l'article IV. L'achèvement de cette première revue permet de décaisser immédiatement 3,56 millions de DTS (environ 4,73 millions de dollars).
- La performance du programme de réforme économique des Comores a été globalement satisfaisante, malgré un contexte difficile et les autorités restent favorables à l'accord conclu au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC).
- Dans le cadre de ce programme, les priorités sont de préserver la viabilité du budget et de la dette à moyen terme, d'améliorer la gestion des finances publiques en surveillant les risques budgétaires associés aux entreprises publiques, d'assurer la stabilité du secteur financier en renforçant les capacités de contrôle et de résolution, et d'améliorer l'architecture de gouvernance.

Washington, le 15 décembre 2023. Le conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue de l'accord conclu avec l'Union des Comores au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). La décision du Conseil d'Administration ouvre la voie au décaissement immédiat de 3,56 millions de DTS (environ 4,73 millions de dollars). D'une durée de 4 ans, cet accord [a été approuvé le 1^{er} juin 2023](#) et donne accès à 32,04 millions de DTS (environ 43 millions de dollars).

En achevant la première revue, le Conseil d'Administration a également approuvé la demande des autorités d'une dérogation pour non-observation du critère de performance quantitatif à fin juin 2023 relatif au plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et du critère de performance quantitatif continu relatif au plafond sur les nouveaux arriérés extérieurs.

Le programme de réforme économique de l'Union des Comores, soutenu par l'accord au titre de la FEC, vise à réduire la fragilité et à accroître la résilience économique en créant une marge de manœuvre budgétaire, en atténuant les vulnérabilités liées à la dette et en renforçant le secteur financier et la gouvernance. Les principales mesures dans le cadre de ce programme sont les suivantes : i) accroître les recettes intérieures à l'aide de réformes visant à consolider les administrations fiscale et douanière et à rationaliser les exonérations fiscales ; ii) achever la restructuration de la banque postale publique SNPSF et développer les capacités de contrôle et de résolution bancaires de la Banque Centrale ; et iii) améliorer la gouvernance en renforçant la gestion des finances publiques et en menant des réformes pour lutter contre la corruption.

La détermination des autorités à poursuivre le programme appuyé par la FEC reste forte et les résultats obtenus dans ce cadre sont satisfaisants, malgré un environnement extérieur qui reste difficile. Sept des huit repères structurels ont été atteints à fin novembre 2023 et quatre des six critères de réalisation quantitatifs pour fin juin 2023 ont été respectés.

Le conseil d'administration du FMI a également achevé les consultations de 2023 au titre de l'article IV avec l'union des Comores.

Des signes de reprise économique sont visibles, soutenus par un rebond de la consommation, du tourisme et des projets d'investissement public en cours. L'inflation a diminué, parallèlement à la normalisation des cours mondiaux du pétrole et des produits alimentaires. Les résultats budgétaires au premier semestre 2023 ont été meilleurs que prévu, en partie grâce à l'effort substantiel déployé pour mobiliser les recettes. Le déficit courant devrait se détériorer à court terme en raison de la forte demande d'importations et des prix internationaux toujours élevés des combustibles et des produits alimentaires, tandis que les réserves internationales resteront à un niveau suffisant. Toutefois, les risques pesant sur les perspectives restent élevés en raison de la fragilité du contexte national et de l'incertitude qui règne à l'échelle mondiale. La dépendance du pays à l'égard des importations, des envois de fonds et de l'aide étrangère implique que l'économie reste très vulnérable face aux chocs extérieurs.

À la suite des délibérations du Conseil d'Administration, M. Okamura, a fait la déclaration suivante :

Évaluation par le conseil d'administration¹

« Les autorités comoriennes doivent être félicitées pour leur détermination à assurer la stabilité macroéconomique et la mise en œuvre satisfaisante des réformes appuyées par la Facilité Élargie de Crédit (FEC). La reprise économique s'est confirmée, même si des risques importants subsistent en raison de l'incertitude mondiale élevée et de la fragilité et la dépendance extérieure des Comores.

« La poursuite de la consolidation budgétaire, y compris l'amélioration et la crédibilité de la mobilisation des recettes intérieures, permettra de réduire progressivement les besoins de financement du pays et de créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour répondre aux besoins prioritaires considérables des Comores en matière de dépenses sociales et d'investissements. Les autorités doivent également remédier rapidement aux obstacles entravant la mise en œuvre de la réforme budgétaire, qui sont largement liés à la faiblesse du système de gestion des finances publiques (GFP) des Comores, notamment en donnant la priorité à l'amélioration de la processus budgétaire, en achevant l'audit des arriérés intérieurs et en poursuivant les efforts pour améliorer les résultats et l'efficacité des entreprises publiques, ainsi que leur supervision en renforçant les bonnes pratiques en matière d'information financière et de comptabilité, entre autres réformes.

« Le régime de change fixe a fourni un ancrage efficace à la politique monétaire et a permis aux Comores de constituer des réserves extérieures suffisantes. La politique monétaire devrait continuer de s'employer à sauvegarder la parité. Les efforts déployés par la banque centrale des Comores pour améliorer la qualité du crédit dans le secteur bancaire tout en renforçant les capacités de supervision et de résolution sont les bienvenus.

¹À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les vues des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>

« Les autorités devraient commencer à appliquer la loi anti-corruption adoptée en juin. La loi a renforcé les cadres de déclaration de patrimoine et de la chambre anti-corruption. À moyen terme, l'engagement en faveur de réformes institutionnelles visant à renforcer la gouvernance et la transparence du secteur public améliorera l'environnement des affaires et attirera davantage d'investissements du secteur privé aux Comores. Le succès de ces réformes renforcera également la crédibilité de l'État, renforçant ainsi le civisme fiscal des populations et accroissant la confiance des bailleurs de fonds et des investisseurs internationaux.

« Les autorités sont encouragées à poursuivre la bonne mise en œuvre du programme pour assurer la résilience économique et soutenir les objectifs de développement social et économique du pays. Le programme des Comores continuera d'être complété par un soutien au développement des capacités, notamment avec le renforcement des capacités statistiques afin de mettre en œuvre une surveillance économique efficace, ainsi que l'analyse et la mise en œuvre des politiques.

Évaluation par le conseil d'administration²

Les administrateurs ont souscrit à l'essentiel de l'évaluation des services du FMI. Ils se sont félicités des résultats globalement satisfaisants de l'accord FEC et de l'engagement des autorités en faveur du programme de réformes. Tout en notant les perspectives positives, les administrateurs ont averti que les risques restent élevés, compte tenu de l'incertitude mondiale élevée et de la fragilité et des contraintes de capacité des Comores. Ils ont souligné qu'une mise en œuvre continue et rigoureuse de politiques est essentielle pour renforcer la résilience, réduire la fragilité et promouvoir une croissance inclusive tirée par le secteur privé. Les administrateurs ont souligné le rôle essentiel d'un soutien bien priorisé au renforcement des capacités apportée par le Fonds et d'autres partenaires de développement.

Les administrateurs ont salué les solides résultats budgétaires, notamment en matière de mobilisation des recettes intérieures. Notant le risque élevé de surendettement, ils ont recommandé de poursuivre l'assainissement budgétaire afin de constituer des réserves budgétaires et d'assurer la viabilité de la dette. Les réformes budgétaires en matière d'administration des recettes et de politique fiscale, d'exécution et de reporting budgétaires et de gestion de trésorerie sont importantes. Les administrateurs ont également encouragé les efforts visant à améliorer les performances et la surveillance des entreprises publiques afin de réduire les risques budgétaires. Tout en exhortant les autorités à accélérer leurs efforts pour régler les arriérés existants, les administrateurs ont souligné la nécessité de développer un système solide de suivi de la dette pour éviter de nouveaux arriérés. Les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable sont essentiels et nécessiteront de donner la priorité aux dépenses sociales et d'infrastructure.

Les administrateurs se félicitent de l'accent mis sur le renforcement des outils de politique monétaire et soulignent que le régime de taux de change fixe constitue un point d'ancrage efficace pour la politique monétaire. Notant la fragilité persistante du secteur financier, les administrateurs ont souligné la nécessité d'améliorer la supervision bancaire, de remédier aux niveaux élevés de prêts non performants et de procéder avec prudence pour achever la restructuration de la banque postale systémique. Ils ont souligné l'importance de la mise en œuvre du cadre de résolution bancaire et se sont félicités des travaux en cours visant à améliorer la réglementation prudentielle, conformément aux normes internationales. Les

² À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les vues des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiers.htm>

administrateurs ont encouragé les mesures visant à renforcer l'efficacité du cadre de LBC/FT, notamment en faveur d'une plus grande transparence.

Les administrateurs se félicitent de l'accent mis sur les réformes structurelles visant à renforcer les institutions et à réduire la fragilité. Ils ont appelé à des progrès dans la mise en œuvre de la loi anti-corruption, notamment en créant la chambre anti-corruption. Ils ont salué les progrès des Comores vers l'adhésion à l'OMC, soulignant les avantages potentiels pour le commerce. Notant l'importante vulnérabilité aux changements climatiques, les administrateurs ont salué l'engagement des autorités à donner la priorité aux efforts d'adaptation et d'atténuation. Améliorer la collecte et la diffusion des données est essentiel pour permettre une meilleure formulation des politiques.

Il est prévu que les prochaines consultations au titre de l'article IV avec l'Union des Comores se tiendront conformément à la décision du Conseil d'administration sur les cycles de consultation pour les membres bénéficiant d'accords avec le Fonds.

Comores : principaux indicateurs économiques (2021–23)				
	2021	2022 est.	2023 proj.	2024 proj.
Production				
Croissance du PIB réel (en %)	2,0	2,6	3,0	3,5
Emploi				
Chômage (en %)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Prix				
Inflation, moyenne de la période (en %)	0,0	12,4	9,2	2,2
Finances de l'administration centrale				
Recettes et dons (en % du PIB)	17,1	14,3	17,4	17,2
Dépenses (en % du PIB)	20,0	18,3	21,8	20,5
Solde budgétaire (en % du PIB)	-2,8	-3,6	-4,4	-3,3
Dettes publiques (en % du PIB)	25,6	27,5	32,6	34,8
Monnaie et crédit				
Monnaie au sens large (variation en %)	20,1	8,0	9,2	7,3
Crédit au secteur privé (variation en %)	9,7	15,0	9,6	6,8
Taux d'intérêt des bons du Trésor à trois mois (ou similaire ; en %)	1,2	1,2	1,2	1,2
Balance des paiements				
Compte des transactions courantes (en % du PIB)	-0,3	-0,5	-5,8	-5,7
IDE (en % du PIB)	0,3	0,3	0,4	0,5
Réserves (en mois d'importations)	8,2	6,6	6,9	7,7
Dettes extérieures (en % du PIB)	25,4	27,3	32,4	34,6
Taux de change				
KMF/USD (moyenne de la période)	415,7	466,8
Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.				



UNION DES COMORES

Le 1^{er} décembre 2023

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2023 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

RÉSUMÉ

Contexte. La reprise économique est engagée aux Comores, soutenue par le redémarrage des activités sociales, le dynamisme du tourisme et la mise en œuvre de projets d'investissement public. L'inflation ralentit, parallèlement à la normalisation des prix internationaux du pétrole et des produits alimentaires en 2023 jusqu'à présent. Cela étant, des risques élevés entourent les perspectives en raison des fragilités au niveau national et des incertitudes à l'échelle mondiale : la dépendance de l'économie vis-à-vis des importations, des envois de fonds et de l'aide étrangère fait que le pays reste très exposé aux chocs extérieurs. Dans ces conditions, le programme de réformes économiques appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) vise à réduire les facteurs de fragilité et à accroître la résilience en étoffant les marges de manœuvre budgétaires, en diminuant les vulnérabilités liées à la dette, en renforçant le secteur financier et en atténuant les risques de corruption.

Exécution du programme. Les résultats obtenus dans le cadre du programme FEC sont globalement satisfaisants. Les autorités ont respecté quatre des six critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à fin juin 2023. Le CRQ continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, le CRQ concernant la non-accumulation d'arriérés intérieurs nets et l'objectif indicatif (OI) portant sur les transferts aux ménages en espèces n'ont pas été satisfaits. Des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles : sept des huit repères structurels étaient atteints à la fin du mois d'octobre. Les autorités sollicitent une dérogation pour les CRQ non respectés et une modification du CRQ de fin décembre 2023 relatif aux réserves internationales nettes (RIN) et à ceux de fin juin 2024 concernant les recettes fiscales, le solde intérieur primaire et les RIN sur la base des dernières projections macroéconomiques. Les autorités demandent également la transformation du CRQ portant sur les arriérés intérieurs nets en OI de façon à tenir compte des capacités insuffisantes pour suivre l'évolution des arriérés intérieurs en temps réel et pour aligner le traitement de cet objectif sur celui

appliqué aux pays en développement et aux États fragiles. Les mesures préalables à la première revue de l'accord FEC sont : i) la soumission au Parlement d'un projet de budget pour 2024 conforme aux paramètres du programme et ii) la signature d'un protocole d'accord entre la Direction de la **Dette**, la Direction **Générale** du **Budget**, le Trésorier **Payeur** **Général** et la Banque **Centrale** des Comores (BCC), précisant le montant et le calendrier des paiements au titre du service de la dette extérieure arrivant à échéance en 2024.

Entretiens. Les entretiens relatifs aux consultations de 2023 au titre de l'article IV et à la première revue de l'accord FEC ont principalement porté sur la préservation de la viabilité de la dette et du budget à moyen terme, la consolidation de la gestion des finances publiques (dont fait partie le suivi des risques budgétaires découlant des entreprises publiques) ; la promotion de la stabilité du secteur financier par un renforcement des capacités de surveillance et de résolution et l'achèvement de la restructuration de la Société Nationale des Postes et Services Financiers (SNPSF), banque d'importance systémique ; la poursuite des réformes structurelles pour lutter contre la corruption et accroître l'efficacité de l'appareil judiciaire, axes à même d'améliorer le climat des affaires. Les discussions ont également porté sur la nécessité d'intensifier les investissements dans la santé, l'éducation et les infrastructures. Ces réformes permettraient d'attirer des financements provenant de donateurs et d'acteurs privés en vue de soutenir les progrès en faveur de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de la concrétisation d'une croissance plus inclusive et résiliente.

Vues des services du FMI. Compte tenu des politiques et des réformes prévues, des mesures correctrices et des assurances politiques fournies aux fins du programme, les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la première revue de l'accord FEC ainsi qu'aux demandes de dérogation pour non-respect de deux CRQ, de modification du CRQ de fin décembre 2023 relatif aux RIN et des CRQ de fin juin 2024 concernant les recettes fiscales, le solde intérieur primaire et les RIN ainsi que de la transformation du CRQ sur les arriérés intérieurs nets en OI.

Approuvé par
Costas Christou
(département
Afrique) et **S. Jay**
Peiris (département
de la stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)

La mission a rencontré le Président, M. Azali, à Moroni et s'est entretenue du 18 au 31 octobre 2023 avec M. Chanfiou, Ministre des Finances, M. Imani, Gouverneur de la Banque centrale, M. Bazi, Ministre de l'Économie, M. Houmadi, Secrétaire Général du Ministère des Finances, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires et des représentants du secteur privé. L'équipe était composée de Suchanan Tambunlertchai (cheffe de mission), Laila Drissi Bourhanbour, Guy Dabi Gab-Leyba, Pegdewende Nestor Sawadogo, Kwame Gyesaw (tous du département Afrique), Anna Belianska (département des marchés monétaires et de capitaux), Ibrahim Ahamada (économiste local) et Rima Turk (représentante résidente). Mason Stabile et Roberta Guarnieri (du département Afrique) ont contribué à l'établissement de ce rapport. M. Mbuyamu Matungulu (du bureau des administrateurs) a également participé aux réunions.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	9
RESULTATS DU PROGRAMME	11
ENTRETIENS	12
A. Politique budgétaire	12
B. Politiques et opérations monétaires	19
C. Stabilisation du secteur financier	20
D. Réformes structurelles pour renforcer les institutions et atténuer les facteurs de fragilité	22
MODALITES DU PROGRAMME	26
TABLES	
1. Propositions de nouvelles actions préalables et de repères structurels, 2024	31
2. État des repères structurels, 2023-2024	32
3. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021-28	35
4a. Opérations financières consolidées de l'État, 2021-28 (En millions de francs comoriens)	36
4b. Opérations financières consolidées de l'État, 2021-28 (En pourcentage du PIB)	37
5. Situation monétaire, 2021-28	38
6a. Balance des paiements, 2021-28 (En millions de francs comoriens)	39

6b. Balance des paiements, 2021–28 (En millions de dollars)	40
6c. Balance des paiements, 2021–28 (En pourcentage du PIB)	41
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2022–38	42
8. Besoins et sources de financement extérieur, 2023–27	43
9. Calendrier des décaissements, 2023-27	43

ANNEXES

I. Stratégie de collaboration avec le pays - Résumé	44
II. Changement climatique et catastrophes naturelles aux Comores	49
III. Mise en œuvre des principales recommandations issues des consultations de 2020 au titre de l'article IV	51
IV. Évaluation du secteur extérieur	54
V. Matrice d'évaluation des risques	56
VI. Stratégie de développement des capacités des Comores	59

APPENDIX

I. Lettre d'Intention	63
Pièce Jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières	66
Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique	81

CONTEXTE

1. Depuis les dernières consultations au titre de l'article IV en 2020, les Comores ont subi plusieurs chocs extérieurs, qui ont durablement nui à la croissance. Après le passage du cyclone Kenneth en 2019, les espoirs d'une reprise économique ont été contrecarrés par des chocs successifs : la pandémie de COVID-19, le long confinement en 2020-21, la guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine en 2022 et l'envolée des prix des produits de base. L'inflation, historiquement élevée, et les pénuries de pétrole et de riz en 2022 ont érodé les niveaux de vie et mis à mal la sécurité alimentaire. Ces perturbations ont contrarié les ambitions du gouvernement qui souhaitait transformer les Comores en un pays émergent dynamique au cours de la décennie 2020, comme initialement prévu dans le plan de développement national de 2019, intitulé *Plan Comores Émergent*. Le plan révisé, à savoir le *Plan de relance*, publié en 2022, présente une vision plus ciblée, axée sur la reprise socio-économique et le renforcement de secteurs fondamentaux comme l'agriculture, les transports, l'énergie et l'éducation. Des élections présidentielles se tiendront au début de 2024. S'il était réélu, le Président Azali Assoumani, en poste depuis 2016, resterait au pouvoir jusqu'en 2029.

2. Les Comores sont un petit État fragile en développement toujours confronté à des défis en matière de développement résultant de faiblesses économiques et institutionnelles¹. Le pays présente les difficultés classiques des petits États fragiles en développement : entre autres, des capacités et une diversification économique limitées, de modestes recettes budgétaires et une dépendance vis-à-vis des importations, des envois de fonds et de l'aide extérieure. La petite superficie du pays, son isolement relatif et l'absence d'infrastructures de base, comme des entrepôts et un approvisionnement fiable en électricité et en eau, rendent les Comores peu attrayantes aux yeux des investisseurs. Ces contraintes ont piégé le pays dans un cycle de croissance atone et de dépendance à l'égard de l'aide extérieure, lesquels minent sa résilience face aux chocs extérieurs. La croissance annuelle moyenne au cours de la dernière décennie ne dépassait pas 3 %. Plus de 35 % de la population vit dans la pauvreté (Banque africaine de développement, 2022). Les progrès en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) restent insatisfaisants, les Comores occupant la dernière place dans le classement des petits pays en développement. Le coût estimé de la concrétisation des ODD d'ici 2030 est très élevé (18,8 % du PIB de 2030), ce qui montre que le pays part d'un niveau extrêmement bas²

3. Ces difficultés sont exacerbées par les risques de catastrophes naturelles, notamment celles liées au changement climatique (annexe 2). Les cyclones tropicaux constituent le risque principal. Ces derniers peuvent causer des dégâts très importants étant donné que les Comores pâtissent d'un manque d'infrastructures et de logements adaptés au climat. Les Comores sont aussi exposées aux changements climatiques plus lents, comme l'élévation du niveau de la mer et

¹ Voir l'annexe 1 pour une synthèse de la Stratégie de collaboration avec le pays, laquelle explique les principaux facteurs de fragilité et les recommandations permettant d'orienter l'accompagnement du FMI.

² Voir le document de la série des questions générales sur les progrès accomplis par l'Union des Comores dans la réalisation des ODD.

l'augmentation de la température de l'eau, laquelle pourrait provoquer un blanchiment des coraux et réduire la productivité halieutique. Un regain d'activité volcanique du Mont Karthala situé sur l'île principale est une menace constante.

4. La mise en œuvre des recommandations issues des consultations de 2020 au titre de l'article IV est inégale (annexe 3). Les autorités ont accompli quelques avancées dans l'élargissement de l'assiette fiscale. Les progrès accomplis dans l'application des réformes de la gestion des finances publiques sont limités, mais il convient de saluer l'amélioration du réalisme budgétaire ces dernières années. La réforme sur le compte unique du trésor (CUT) est restée en l'état. La Banque Centrale des Comores (BCC) s'emploie à renforcer la supervision bancaire, cependant ses ressources limitées, son manque de personnel chronique et la forte rotation de ses effectifs entravent ces efforts. Quant à la restructuration de la Société Nationale des Postes et Services Financiers (SNPSF), la banque postale publique, elle se déroule de façon lente, mais régulière et bénéficie d'un soutien du FMI, de la Banque mondiale et de l'Agence française de développement (AFD). Les autorités ont pris des mesures pour éliminer les « travailleurs fantômes » sans toutefois réaliser de progrès sur le plan des réformes plus générales de la fonction publique. La mise en œuvre de la nouvelle loi anticorruption, qui prévoit la création d'une Chambre anticorruption et l'amélioration du cadre relatif aux conflits internes et aux déclarations de patrimoine des fonctionnaires, revêt une importance capitale. Enfin, l'actualité et la qualité des données économiques restent problématiques.

5. En juin 2023, le Conseil d'administration a approuvé un accord quadriennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Cet accord constitue le premier engagement financier des Comores auprès du FMI depuis 10 ans. Le programme sous-jacent vise à soutenir la reprise économique et à assurer la stabilité macroéconomique et la viabilité des finances publiques à moyen terme à l'aide d'un plan d'assainissement budgétaire et de réformes structurelles crédibles à même de remédier aux facteurs de vulnérabilités dans le secteur bancaire, de réduire les risques de corruption et d'améliorer la gouvernance et la transparence du secteur public. En septembre, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a également approuvé un financement à l'appui des politiques de développement de 20 millions USD au bénéfice des Comores.

ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

6. L'activité économique accélère tandis que l'inflation et la croissance du crédit commencent à ralentir. Selon des estimations, le PIB a augmenté de 2,6 % en 2022. L'activité intérieure a poursuivi son redressement en 2023 à la faveur de la reprise des voyages et des activités sociales telles que les Grands Mariages depuis la fin de la pandémie. Sur fond de normalisation des prix des produits de base, l'inflation a reculé, s'établissant à 1,8 % (en glissement annuel) en août 2023 contre 20,6 % en décembre 2022. La croissance du crédit intérieur (en glissement annuel) est passée de 29,8 % en janvier à 15,4 % en septembre. Quant à la croissance du crédit au secteur privé qui s'élevait à 18,9 % en 2022, elle a également décéléré pour atteindre 11,9 % en septembre.

Au cours du premier semestre 2023, la part du crédit au secteur public a progressivement diminué, de 13,3 % à 11,7 %.

7. En octobre, la BCC a abaissé son coefficient de réserves obligatoires, son principal outil de politique monétaire, de 15 % à 12,5 %. Cette décision tient au ralentissement de l'inflation et de la croissance du crédit. Elle répond également aux tensions sur la liquidité auxquelles étaient soumises les petites banques en raison de la hausse des réserves obligatoires depuis juillet 2022. Les opérations de reprise de liquidité désormais régulières, menées avec l'assistance technique du FMI, ont permis à la BCC de remédier aux excédents de liquidité des grandes banques et, combinées à la modulation du coefficient de réserves aléatoires, d'ajuster plus finement la gestion de la liquidité au niveau du système.

Tableau 1 du texte. L'Union des Comores : évolution des finances publiques
(En millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

	janvier à juin 22	janvier à juin 23	Variation en pourcentage
	Est.		
Total des recettes et dons	40,568.5	34,355.0	-15.3
Recettes	24,118.8	29,580.8	22.6
Recettes fiscales	18,844.7	25,052.8	32.9
Recettes non fiscales	5,274.1	4,528.1	-14.1
Dons extérieurs	16,449.7	4,774.1	-71.0
Dépenses totales	45,386.7	42,118.6	-7.2
Dépenses courantes	37,703.9	32,708.9	-13.2
Dépenses primaires courantes	26,731.2	29,944.4	12.0
Traitements et salaires	14,125.1	15,466.0	9.5
Biens et services	6,247.6	7,910.2	26.6
Transferts et pensions	6,358.5	6,568.3	3.3
Paiements d'intérêts	719.9	494.7	-31.3
Dépenses d'investissement	7,682.8	9,409.6	22.5
Investissement financé sur ressources intérieures	3,192.5	4,172.9	30.7
Investissement financé sur ressources extérieures	4,490.3	4,869.9	8.5
Solde primaire intérieur	-5,804.8	-4,536.5	-21.8
Solde global (base ordonnancement)	-4,818.2	-7,763.6	61.1
Variation des arriérés nets	2,426.5	1,857.7	-23.4
Arriérés extérieurs	0.0	997.1	
Arriérés intérieurs	2,426.5	860.6	-64.5
Solde global (base caisse)	-2,391.7	-5,905.9	146.9

Sources : ministère des Finances des Comores et calculs des services du FMI.

8. Au premier semestre de 2023, les recettes fiscales ont augmenté de 33 % (en glissement annuel) (tableau 1 du texte), à la faveur d'un bond considérable des droits d'accise et des taxes sur les biens et services. Dans le deuxième cas, celui-ci résulte principalement de la suppression d'exonérations fiscales sur le ciment et d'une amélioration de l'administration des recettes. La collecte de droits d'accise s'est accrue de 264 % : elle atteint 9 349 millions KMF contre 2 568 millions KMF en juin 2022, la mobilisation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ayant progressé de 95 %.

9. La stabilisation des prix des produits de base a réduit les pertes des grandes entreprises publiques, bien que la situation financière de ces dernières demeure inquiétante.

La baisse des prix internationaux du riz et du pétrole a amélioré les résultats de l'Office national d'importation et de commercialisation du riz aux Comores (ONICOR) et de la Société comorienne des hydrocarbures (SCH) tandis que le gouvernement a maintenu les prix administrés au même niveau que l'an dernier. Plus tôt cette année, le gouvernement a restructuré la dette garantie par l'État de l'ONICOR envers des banques commerciales locales afin de lisser le service de la dette de l'entreprise. En revanche, la Société nationale d'électricité des Comores (SONELEC) reste aux prises de pertes importantes et de difficultés opérationnelles croissantes, lesquelles entraînent des coupures de courant récurrentes dans le pays.

Tableau 2 du texte. L'Union des Comores : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2016-2022
(En pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹	2022 ^{1,2}
Adéquation du capital							
Capital réglementaire/actifs pondérés par le risque ²	20	21	22	28	25	8	11
Qualité des actifs							
Prêts non productifs / Prêts bruts	22	25	24	23	24	17	14
Prêts non productifs nets des provisions / Capital	39	49	41	29	35	23	29
Recettes et rentabilité							
Rendement sur fonds propres	9	-1	0	-1	-8	-1	N.A.
Liquidité							
Actifs liquides / Passifs à court-terme		85	94	89	104	N.A.	N.A.
Dépôts de la clientèle / Prêts non-interbancaires totaux		123	132	135	155	163	136
Sources: Banque centrale des Comores et calculs des services du FMI.							
1/ En raison du manque d'effectifs au sein de la direction de la surveillance bancaire, la BCC n'a pas communiqué les ISF depuis fin juin 2021.							
2/ N'incluent pas toutes les institutions collectrices de dépôts en raison d'incohérences dans les données communiquées par certaines d'entre elles.							

10. Les réserves internationales ont diminué au premier semestre de 2023, essentiellement sous l'effet de la forte poussée des importations. La demande en hausse de denrées alimentaires et de pétrole a soutenu la croissance des importations, qui a atteint 20 % (en glissement annuel). En revanche, les exportations n'ont progressé que de 4 %, en grande partie grâce au dynamisme du secteur des clous de girofle. En particulier, les envois de fonds, qui se situaient à un niveau élevé, ont chuté de 7 %, un résultat qui pourrait tenir à l'essor des envois par des canaux informels à la faveur de la normalisation des voyages de la diaspora dans le pays. Les retards dans le décaissement des dons et des prêts au titre de projets ont également contribué au recul des réserves de change. La dernière évaluation du secteur extérieur (annexe 4) montre que la position extérieure des Comores en 2022 était légèrement plus faible que ne le laissent supposer les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables à moyen terme.

11. Le secteur financier reste fragile : la faiblesse des institutions et de l'État de droit contribue à la mauvaise qualité des actifs et limite le crédit à l'économie réelle. Le système financier est composé de neuf établissements de crédit (cinq banques et quatre réseaux de microfinance décentralisés) ; trois d'entre eux détenaient quelque 70 % des actifs et des dépôts en juin 2023. Le total des actifs et le total des crédits représentaient respectivement 33 % et 19 % du PIB en 2023. D'après des données de surveillance préliminaires, sept établissements de crédit enregistrent des pertes et six ne respectent pas les exigences de fonds propres. Le ratio des prêts improductifs semble s'être stabilisé autour de 15 % (juin 2023) depuis la nette amélioration observée en 2021-22 (tableau 2 du texte). Cette évolution résulte essentiellement de l'action de la Commission sur les prêts improductifs, composée de la BCC, du ministère des Finances et du ministère de la Justice, qui a repris ses travaux au début de 2023. Le ratio de couverture des prêts improductifs s'élevait à 57 % à fin juin 2023, soit un niveau inférieur à celui recommandé par la BCC.

Le volume excessif de prêts improductifs tient principalement à des insuffisances sur le plan judiciaire dans l'exécution des contrats et le traitement des plaintes à l'encontre des débiteurs défaillants ainsi qu'à des pratiques de souscription des prêts et de gestion des risques inadaptées.

12. La dette extérieure et la dette globale des Comores sont viables, y compris à moyen terme, mais le pays continue de présenter un risque élevé de surendettement. Trois des quatre indicateurs du poids de la dette extérieure dépassent toujours leur seuil respectif dans le scénario de référence. Les modestes améliorations des soldes budgétaires, sous l'effet conjugué de recettes supérieures à celles prévues dans le programme au premier semestre de 2023 et de besoins de financement plus faibles en 2023-25, ont permis au pays d'obtenir des indicateurs de charge de la dette et de liquidité plus favorables que ceux calculés aux fins de l'analyse de viabilité de la dette dans le cadre de la demande d'accord au titre de la FEC (mai 2023). Ces dépassements sont limités en termes d'ampleur et de durée et ils devraient se réduire à moyen terme. Parmi les autres facteurs qui atténuent les signaux de risque mécaniques figurent la détermination des autorités à mettre en œuvre un programme de réformes économiques, soutenu par l'accord au titre de la FEC, et la dynamique, toujours vigoureuse, des envois de fonds, laquelle renforce la viabilité extérieure (voir l'analyse de viabilité de la dette (AVD) qui accompagne ce rapport).

13. Les autorités ont accumulé de nouveaux arriérés intérieurs nets et extérieurs, en grande partie à cause de défaillances dans le processus de paiement de la dette. Les Comores ont ainsi enregistré de nouveaux arriérés envers des créanciers multilatéraux, des créanciers bilatéraux officiels et d'autres bailleurs de fonds : la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) (0,34 million USD), Bpifrance Assurance Export (0,49 million USD), le Fonds de l'OPEP pour le développement international (0,06 million USD), le Fonds koweïtien pour le développement (0,47 million USD), le Fonds saoudien pour le développement (0,19 million USD), la Banque africaine de développement (BAfD) (0,1 million USD), la banque indienne d'import-export (Exim Bank of India) (0,13 million USD) et la Trade Development Bank (TDB) (deux paiements de 1,3 million USD chacun). Les autorités ont apuré tous ces arriérés à l'exception de ceux envers la BADEA et l'Exim Bank of India, qui font l'objet de négociations. Les autorités recherchent un nouveau créancier pour le prêt auprès de la BADEA³. À fin juin, le montant des arriérés intérieurs nets accumulés par les Comores s'élevait à 860 millions KMF en raison de retards dans le paiement de transferts et d'investissements financés sur ressources intérieures.

PERSPECTIVES ET RISQUES

14. La croissance devrait s'établir à 3 % en 2023, sur fond de creusement du déficit, tandis que l'inflation devrait continuer de reculer. Les projections de croissance restent les mêmes que lors de la demande d'accord au titre de la FEC, la reprise devant se poursuivre à moyen terme, tirée par les projets d'investissement en cours comme le centre hospitalier El-Maarouf et l'hôtel Galawa. La croissance à moyen terme devrait atteindre environ 4½ %, toujours sous réserve de l'application

³ Les Comores sont actionnaires de la BADEA. L'institution se recentre sur les pays non-actionnaires et demande à ce que son prêt aux Comores soit transféré à un nouveau créancier.

de politiques macroéconomiques et de réformes structurelles solides. Les envois de fonds, qui avaient atteint des niveaux record ces dernières années, devraient diminuer dans un contexte de ralentissement de la croissance dans la zone euro. Les exportations totales devraient reculer légèrement de 2,2 % (en glissement annuel) en 2023 étant donné que les corrections dans le secteur très dynamique des clous de girofle en 2022 compenseront le redressement prévu dans le tourisme (les exportations devraient progresser de 10,2 % en glissement annuel). En revanche, les importations devraient continuer leur essor, en raison de la hausse de la demande et du niveau toujours élevé des prix mondiaux, avant de se normaliser à moyen terme en parallèle avec la trajectoire des prix internationaux et l'achèvement des grands projets d'investissement. Les réserves de change demeureraient supérieures à 7,5 mois d'importations à moyen terme. Les projections d'inflation moyenne pour 2023 ont été révisées à la baisse, elles s'élèvent désormais à 9,2 % (contre 10,3 % lors de la demande d'accord au titre de la FEC) et avoisinent 2 % à moyen terme.

15. Les risques qui entourent les perspectives sont orientés de manière prédominante à la baisse (annexe 5). Un regain de volatilité des prix des produits alimentaires et des carburants et combustibles compromettrait la stabilité sociale et économique. Un ralentissement mondial plus brusque et une intensification des conflits régionaux auraient pour effet de perturber les échanges, les emplois et l'investissement direct à l'étranger (IDE). Par ailleurs, un décrochage du redressement du tourisme pourrait faire baisser les exportations de services. Des dérapages par rapport aux orientations fixées et des tensions sociales pourraient survenir à l'approche des élections présidentielles. En outre, une augmentation des coupures d'électricité entraverait l'activité économique. À l'inverse, une mobilisation des recettes plus importante qu'anticipé améliorerait les perspectives budgétaires et une exécution plus rapide que prévu des projets d'investissement pourrait rehausser la croissance globale.

Vues des autorités

16. Les autorités souscrivent à l'évaluation des perspectives et des risques à moyen terme réalisée par les services du FMI, mais soulignent que la croissance pourrait réserver de bonnes surprises à court terme. Elles indiquent que la poursuite des réformes et des investissements dans les infrastructures, tel que le Projet Connectivité Inter Îles des Comores (PICMC), sera déterminante dans le dynamisme de la croissance à moyen terme. La BCC a attiré l'attention sur la vigueur des importations qu'elle voit comme une preuve de la demande accrue de la part des secteurs privé et public, laquelle pourrait entraîner une croissance plus forte qu'anticipé en 2023 et en 2024. Les autorités estiment que les projections des réserves internationales brutes sont judicieusement prudentes tout en restant à un niveau adéquat supérieur à 6,8 mois d'importations prévisionnelles de biens et de services. Les autorités adhèrent également à l'évaluation de la viabilité de la dette par les services du FMI et tiennent à rappeler que réduire les vulnérabilités liées à la dette est une priorité centrale de leur programme d'action en faveur du développement.

RESULTATS DU PROGRAMME

17. Quatre des six critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à fin juin ont été respectés tandis que l'objectif indicatif (OI) concernant les transferts sociaux en espèces n'a pas été atteint (tableau 3 du texte).

- Les recettes fiscales et le solde primaire intérieur se sont avérés plus favorables que les CRQ, tirés par la forte mobilisation des impôts et taxes sur les biens et services.
- Le CRQ relatif à l'accumulation de réserves internationales nettes (RIN) a été satisfait,
- Tout comme celui sur les emprunts non concessionnels.
- En revanche, les autorités n'ont pas respecté les CRQ portant sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs nets et de nouveaux arriérés extérieurs (voir §13 et §28).
- Quant à l'OI concernant les transferts sociaux en espèces, il n'a pas été atteint en raison de retards dans le décaissement des fonds de la Banque mondiale, que les autorités n'ont pas compensé en temps voulu par une réallocation des dépenses au bénéfice du programme (voir §21).

18. Des progrès satisfaisants ont été accomplis sur le plan des réformes structurelles : sept des huit repères structurels (RS) ont été atteints avant la fin du mois d'octobre (tableau 1).

- Les autorités ont créé une Direction des grandes et moyennes entreprises (DGME) en juin et œuvrent à la rendre opérationnelle avec l'appui du département des finances publiques du FMI.
- La BCC a instauré, en juin également, une unité de réglementation et de résolution des banques, qui est structurellement distincte de la Direction de la surveillance bancaire et de la réglementation (DSBR) et rend compte séparément au Gouverneur et au Conseil d'Administration.
- En août, une demande d'agrément bancaire pour la BPC a été soumise à la BCC et la directrice générale de la Banque Postale des Comores (BPC) a été nommée. Cela étant, elle n'a pas encore commencé à exercer ses fonctions à temps plein. Les services du FMI ont souligné qu'il était important que la direction générale de la BPC soit assurée de façon exclusive et à temps plein afin de permettre une supervision de l'intégralité du processus de transition. Les autorités s'emploient à prendre les mesures nécessaires pour que la directrice générale se consacre à plein temps à la mise en fonctionnement de la BPC et à sa restructuration.

- La loi anticorruption a été adoptée par le Parlement en juin. À la fin du mois de juin, les autorités ont également publié le rapport d'audit des dépenses financées par l'aide d'urgence fournie par le FMI en 2020⁴
- En septembre, les autorités ont supprimé les frais d'obtention du numéro d'identification fiscale (NIF) ainsi que l'obligation de le renouveler tous les trois ans et ont veillé à ce que tous les contribuables disposent d'un NIF adapté à la plateforme SIGIT.
- Elles n'ont pas atteint de RS de fin septembre relatif au transfert *de jure* de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration douanière. Lorsque ce RS a été défini au moment de la demande d'accord FEC, il n'a pas été anticipé que ce changement nécessiterait une modification du Code des douanes, laquelle requiert l'approbation du Parlement. Les autorités proposent de reporter ce RS à fin juin 2024 de façon à le faire coïncider avec la première session parlementaire de 2024, qui débiterait en avril.

ENTRETIENS

Les entretiens relatifs à l'accord FEC se sont concentrés sur la viabilité des finances publiques et de la dette, sur la consolidation du secteur financier et sur l'amélioration des cadres institutionnels en vue de renforcer le principe de responsabilité et de réduire la corruption. Les échanges portant sur la situation à moyen terme dans le cadre des consultations au titre de l'article IV ont mis l'accent sur les réformes structurelles à même de soutenir la réalisation des objectifs des autorités à moyen terme, à savoir réduire les facteurs de fragilité, accroître le capital humain et physique et parvenir à une croissance plus forte et plus inclusive.

A. Politique budgétaire

Concilier assainissement budgétaire et préservation de la reprise actuelle

19. L'orientation de la politique budgétaire au premier semestre de 2023 était plus restrictive qu'envisagé lors de l'approbation de l'accord FEC. Le dynamisme des recettes fiscales et l'exécution plus lente qu'anticipé des investissements publics ont contribué à la nette amélioration du solde primaire intérieur à fin juin, lequel s'avère plus favorable que prévu. La bonne tenue du solde au deuxième semestre de 2023 est en revanche entourée d'incertitudes considérables, sachant qu'il sera peut-être difficile de maintenir la forte mobilisation des recettes affichée jusqu'à présent compte tenu du tassement des importations de biens et de services après la période des festivals et du recul des prix du pétrole. Les risques de dépassements de dépenses sont élevés. La présidence de l'Union africaine par les Comores a pesé sur le budget : les autorités ont déclaré qu'elles avaient déjà dépensé à ce titre 1,8 milliard KMF, issus de leurs de ressources

⁴ Le rapport d'audit, qui couvre également les financements d'urgence liés au passage du cyclone Kenneth en 2019 peut être consulté en cliquant sur l'hyperlien suivant : [RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SUR LES DÉPENSES D'URGENCE EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DU COVID-19 ET À LA RÉPARATION DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LE CYCLONE KENNETH/ FINANCEMENT DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL \(2019-2021\)](#).

propres, au premier semestre 2023 (alors qu'elles avaient prévu de déboursier de 1 milliard KMF et s'étaient engagées à utiliser des dons pour couvrir toute dépense supérieure à ce montant). L'intensification de la campagne électorale exercera probablement une pression supplémentaire sur les dépenses jusqu'à la fin de l'année tandis qu'un nouveau renchérissement des produits de base ferait augmenter ces dernières. Selon certaines informations, les travaux de construction du centre hospitalier El-Maarouf et de l'hôtel Galawa se sont accélérés au deuxième semestre de 2023. Les services du FMI ont préconisé aux autorités de conserver les recettes supplémentaires enregistrées au premier semestre comme une réserve et leur ont recommandé de poursuivre leurs efforts de mobilisation des recettes et de rester attentives à l'évolution des dépenses. Malgré les incertitudes, le déficit primaire intérieur, qui s'élevait à 1,9 % du PIB en 2022, devrait se réduire en 2023 pour s'établir à 1,8 % du PIB (contre 2,4 % d'après les projections calculées lors de la demande d'accord FEC).

20. La loi de finances 2024 vise à soutenir la croissance tout en poursuivant l'assainissement budgétaire afin de réduire progressivement les besoins de financement et les risques liés à la viabilité de la dette. Il est proposé de fixer comme CRQ un solde primaire intérieur de -1,4 % du PIB en 2024. Cet objectif repose sur différentes hypothèses : i) un gain de recettes d'environ 6½ % sous l'effet conjugué de la mise en œuvre des réformes de l'administration des recettes définies dans le programme et de l'impact résiduel de la suppression des exonérations fiscales sur les matériaux de construction adoptée plus tôt cette année ; ii) la poursuite des efforts visant à stabiliser le ratio salaire/PIB, sachant toutefois que les salaires devraient augmenter de 3,4 % en raison de la hausse des taux de cotisation de retraite ; iii) la disparition graduelle des dépenses ponctuelles liées aux élections présidentielles de 2024 et à la présidence de l'Union africaine assurée par le pays en 2023 ; et iv) la forte exécution des investissements publics conformément à la volonté des autorités de voir la construction du centre hospitalier El-Maarouf achevée en 2024. Pour atteindre l'objectif de déficit, il sera nécessaire de réaliser un rééquilibrage des finances publiques représentant 0,5 point de pourcentage du PIB à compter du début du programme, contre 0,1 point de pourcentage du PIB envisagé lors de la demande d'accord FEC. À moyen terme, la trajectoire d'assainissement demeure ancrée sur le retour des Comores dans la catégorie de risque de surendettement modéré d'ici 2028. Pour cela, le pays devra enregistrer une augmentation régulière des recettes fiscales d'environ 0,3 % du PIB par an, appuyée par des réformes structurelles de la politique fiscale et de l'administration des recettes, et une baisse des dépenses d'investissement aux niveaux observés avant la pandémie, une fois les engagements de dépenses honorés (voir le paragraphe 5 du Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF)). Ces stratégies devraient permettre de réduire le déficit primaire intérieur de 0,1 % du PIB d'ici 2027.

21. Les dépenses sociales comprennent les transferts au secteur de la santé et de l'éducation alors que les transferts en espèces aux ménages vulnérables continuent d'être réalisés dans le cadre d'un programme appuyé par la Banque mondiale. Dans le budget 2023, les dépenses de santé et d'éducation avoisinent 33 % des transferts. Les transferts monétaires directs aux personnes les plus vulnérables relèvent du projet de filets sociaux de sécurité (PFSS), financé par la Banque mondiale. L'OI relatif aux transferts sociaux en espèces n'a pas été atteint, en raison des retards enregistrés par la Banque mondiale dans ses décaissements au premier

semestre 2023 et de l'absence de réallocation d'autres dépenses au programme. Ces retards sont imputables à la réorganisation en cours du PFSS devant la transformer en une unité similaire, à savoir le Projet de filets sociaux de sécurité résilient et réactif aux Chocs (PFSS-RRC), qui sera responsable d'autres dépenses sociales. Dans le PFSS-RRC, les transferts monétaires directs aux ménages seraient progressivement éliminés en 2024 au profit de nouvelles initiatives, comme un dispositif de travail rémunéré en espèces, des subventions de soutien aux moyens de subsistance et des actions de formation professionnelle. Un nouvel OI tenant compte du périmètre du nouveau projet de filets sociaux de sécurité est proposé en vue de suivre l'exécution dudit projet (tableau 3 du texte). Les autorités avaient l'intention de réaffecter des dépenses au projet de filets sociaux de sécurité en cas de retard dans les décaissements, mais elles n'y sont pas parvenues car elles disposaient d'une faible marge de manœuvre en matière de gestion des liquidités et n'étaient pas en mesure d'assurer un suivi en temps réel de l'exécution du projet. Les services du FMI proposent d'ajouter à cet OI un facteur d'ajustement pour les décaissements de la Banque mondiale à l'avenir (voir le protocole d'accord technique [PAT] §16).

Réformes structurelles des finances publiques

22. Des réformes de l'administration des recettes ont été engagées avec le soutien notable du département des finances publiques du FMI. La création de la Direction générale des impôts (DGI) en juin dernier a contribué à accélérer la mobilisation des recettes. Les experts du département des finances publiques du FMI apportent leur concours à l'opérationnalisation de la DGME, notamment à la détermination des mesures de mobilisation des recettes à court terme et à l'amélioration de la discipline fiscale. Fin octobre, les activités menées dans ce cadre ont permis à la DGME d'identifier 66 contribuables à ajouter à sa base de données, et donc de remettre le pays sur la bonne voie pour atteindre le RS de fin décembre (les 66 contribuables en question représentent une augmentation de 10 % du nombre de contribuables actifs, lesquels s'élevaient à 543 à fin mars 2023 et ont reçu une demande de déclaration d'impôts). Les autorités s'emploient à intégrer les bases de données de l'administration douanière et de la DGI par l'interconnexion des plateformes SIGIT et SYDONIA (RS de fin décembre 2023). Une fois cette interconnexion réalisée, la DGI devrait commencer à publier des rapports mensuels détaillés des échanges de données avec l'administration douanière ainsi que les résultats d'audits présentant les redressements.

23. Les autorités ont engagé plusieurs réformes douanières dans le cadre du programme au titre de la FEC et du processus d'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elles comptent soumettre au Parlement pour approbation les modifications à apporter au Code des douanes en vue d'achever le transfert de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration douanière lors de la prochaine session parlementaire, qui débutera en avril 2024. Par conséquent, elles ont aussi demandé le report à juin 2024 de l'échéance prévue en mars 2024 du RS concernant la définition sous leur forme définitive des dispositions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du Code des douanes. Parmi les autres réformes douanières également en cours et bénéficiant du soutien du département des finances publiques du FMI figurent l'amélioration de la gestion des risques en matière de dédouanement à la frontière, notamment par un ciblage des inspections sur les cargaisons présentant les risques les plus élevés de non-respect des obligations

applicables, le déploiement d'un système de contrôle interne et le développement d'un système d'information décisionnel. En outre, les autorités œuvrent à l'accession à l'OMC du pays d'ici 2024. Dans le cadre de ce processus, elles se sont engagées à supprimer progressivement les impôts et taxes à la frontière relevant des « autres droits ou impositions de toute nature » afin de simplifier la structure des droits de douane et à appliquer des réformes législatives pour mettre son régime commercial en conformité avec les règles de l'OMC, en particulier dans les domaines des droits d'auteur et des procédures douanières. Les conséquences budgétaires d'une accession à l'OMC ont été prises en compte dans les projections du scénario de référence. L'élimination de la plupart des autres droits ou impositions de toute nature signifie que la collecte des impôts et taxes ne s'effectuera plus à la frontière, mais est directement administrée par la DGI ou bien que certains impôts et taxes seront remplacés par une forme de prélèvement compatible avec l'OMC, d'où un maintien des recettes associées à ce périmètre d'imposition. Les autorités sont déterminées à renforcer l'administration des recettes pour réaliser l'objectif de mobilisation des recettes défini dans le programme.

24. En raison de contraintes de capacités et des nombreuses réformes en cours, il est proposé de reporter à septembre 2024 le RS relatif à la création d'une unité de politique fiscale prévu pour décembre 2023. Les engagements pris au titre de la FEC et le programme de réformes dans le cadre du financement à l'appui des politiques de développement de la Banque mondiale poussent les capacités d'exécution des autorités à leurs limites. Pour l'heure, les autorités ne sont pas en mesure de créer une nouvelle unité au sein du ministère des Finances et de la doter des moyens humains idoines à très court terme. Reporter la création de l'unité de politique fiscale permettrait aux autorités de se concentrer sur les réformes des administrations fiscale et douanière durant les mois à venir. Cette nouvelle échéance donnerait également aux autorités le temps d'identifier ou de former les agents essentiels à même d'assurer des missions d'analyse et de stratégie aux fins du fonctionnement de l'unité (définir une stratégie de réforme fiscale à moyen terme, couvrant le cas échéant les impôts sur la consommation, et mener des consultations des parties prenantes).

25. Les goulets d'étranglement dans la mise en œuvre des réformes budgétaires sont largement imputables aux insuffisances du système de gestion des finances publiques en place aux Comores. D'après la [Revue des dépenses publiques de l'Union des Comores 2022](#) réalisée par la Banque mondiale, le système de gestion de finances publiques du pays ne permet pas une mise en œuvre efficace des politiques gouvernementales et le système dans son ensemble n'a pas fait l'objet d'améliorations depuis 2016. Par ailleurs, les Comores se situent en bas du classement des pays établi par l'International Budget Partnership dans les domaines de la transparence, de la participation des citoyens et du contrôle budgétaire⁵. L'adoption et la promulgation de la nouvelle loi portant opérations financières de l'État (LOFE) en 2022 est une première étape dans le renforcement de la gestion des finances publiques. Cela étant, bien que cette loi soit appliquée, d'importantes lacunes en matière de données tout au long de la procédure budgétaire (depuis le projet de budget jusqu'à la présentation des rapports d'exécution budgétaire)

⁵ Voir le document de la série des questions générales consacré à la procédure budgétaire de l'Union des Comores.

persistent. Pour remédier à ces difficultés, les services du FMI ont vivement engagé les autorités à donner la priorité aux mesures suivantes :

- *Nommer un Directeur à la Direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT)* (nouveau RS). La vacance à cette fonction clé depuis décembre 2021 a considérablement entravé l'avancée des réformes du Trésor, dont celles concernant l'information budgétaire et le CUT (voir §26).
- *Finaliser et promulguer le Décret Portant règlements budgétaire et comptable* (nouveau RS) — celui-ci définirait les missions et les responsabilités des experts-comptables et des ordonnateurs de dépenses. Un projet de décret a été rédigé en 2016 et a été récemment révisé avec l'appui du département des finances publiques du FMI afin de le mettre en adéquation avec la Constitution de 2018.
- *Améliorer progressivement la procédure budgétaire :*
 - **En faisant figurer des informations de base dans les projets de budget** comme les dépenses et les recettes au niveau 2 de la classification des statistiques de finances publiques, des données sur le financement du déficit et l'encours de la dette durant le présent exercice budgétaire. En vertu de la LOFE 2022, les documents budgétaires doivent comprendre le document de programmation économique pluriannuel, mais celui-ci ne peut être établi sans développement des capacités de prévision macroéconomique, lequel n'est envisageable qu'à moyen terme. Par conséquent, les documents budgétaires devraient inclure d'autres éléments essentiels, comme des estimations des dépenses fiscales, des projections budgétaires à moyen terme et des analyses d'impact des nouvelles initiatives ou des principales mesures sur les recettes et les dépenses.
 - **En renforçant l'établissement de rapports d'exécution budgétaire.** Malgré une assistance technique approfondie, la qualité des tableaux des opérations financières de l'État (TOFE) trimestriels reste insuffisante, en raison de la faiblesse des capacités, des difficultés à relier les différentes sources de données et d'un manque de transparence. Pour accroître la coordination et la transparence, les services du FMI ont conseillé aux autorités de créer un comité TOFE chargé de compiler les tableaux budgétaires trimestriels. Ce comité devrait être composé des représentants des principales entités disposant des données nécessaires à l'établissement des comptes financiers (le Trésor, la Direction de la dette, la Direction du budget, le Commissariat général au Plan et la BCC) et rendre compte au ministre des Finances.
 - **En publiant les documents étayant la procédure budgétaire,** à commencer par la loi de finances 2024 approuvée par le Parlement (nouveau RS pour avril 2024) et le rapport annuel d'exécution budgétaire. D'autres documents comme le rapport d'exécution en cours d'exercice et l'audit financier établi par l'institution supérieure de contrôle des comptes, doivent également être publiés en application de la loi sur les opérations financières de l'Etat (LOFE), mais ils ne le sont pas à ce jour.

- *Achever l'audit des arriérés intérieurs (RS de fin décembre).* Cet exercice, qui en est déjà à sa deuxième année, a révélé que certains arriérés ne peuvent pas être corroborés faute de certaines pièces et d'accord entre les parties prenantes. Malgré le volume considérable d'informations manquantes, qui compromet la qualité de l'audit, les services du FMI ont fortement recommandé aux autorités de mener à bien l'exercice à partir des arriérés qui peuvent être validés, ce qui permettrait d'éviter de nouveaux retards dans le lancement de la prochaine étape, à savoir la définition d'une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs (RS de fin mars 2024).

26. Les autorités doivent de toute urgence mettre en place le CUT et accroître leur capacité de gestion de la trésorerie. La prolifération des comptes hors du champ du CUT a annulé les progrès accomplis dans la consolidation des comptes de l'État. En outre, le périmètre limité du CUT réduit la visibilité quant à la position de liquidité globale. La réforme du CUT revêt, par conséquent, une importance déterminante dans l'amélioration de la capacité de gestion de la trésorerie, amélioration qui permettrait aussi de réduire l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs. Les services du FMI ont recommandé aux autorités de solliciter un appui ciblé au renforcement des capacités dans ce domaine dans les meilleurs délais, y compris par le biais d'experts en mission de courte durée ou un conseiller résident en gestion des finances publiques. Entretemps, le Trésor devrait effectuer une analyse simple des entrées et des sorties du CUT afin de répertorier les possibilités de synchronisation susceptibles d'atténuer les contraintes de liquidité intra-annuelle.

27. Les actions visant à améliorer les résultats des entreprises publiques et leur surveillance s'accélèrent. La crise de la COVID-19 et l'envolée des prix des produits de base ont mis en évidence les fragilités financières et les faiblesses en matière de gouvernance dans les entreprises publiques. Le soutien de l'État sous la forme de garanties, de subventions, d'exonérations fiscales et de saisie des dividendes souligne les risques que ces entités font peser sur les finances publiques⁶. De nombreuses entreprises publiques sont dépourvues de conseil d'administration et la plupart ne respectent pas les règles de comptabilité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). Avec l'appui du département des finances publiques du FMI, les autorités ont rédigé un projet de loi sur les entreprises publiques qui permettrait de moderniser le cadre juridique de gouvernance des entreprises publiques en tenant compte des normes internationales en matière de gouvernance et de droit des entreprises. Un renforcement de l'information financière et des pratiques comptables permettrait de conserver une trace plus fidèle des transactions réalisées par les entreprises publiques, principale difficulté dans l'apurement des arriérés à l'heure actuelle (§25). En octobre, le projet de loi a été présenté aux parties prenantes clés, dont les entreprises publiques, leurs ministères de tutelle et le secteur privé. Les autorités comptent soumettre celui-ci au Parlement pour adoption avant la fin de l'année. Les services du FMI ont encouragé les autorités à se projeter dans l'avenir et à préparer l'application de la loi, notamment en dotant en moyens humains la direction qui sera chargée de la surveillance des entreprises publiques.

⁶ Voir le document de la série des questions générales sur les entreprises publiques et les risques budgétaires.

Questions liées à la dette

28. Les autorités ont mis en place des mesures correctrices et remboursé l'intégralité des nouveaux arriérés extérieurs, à l'exception de ceux faisant l'objet de renégociations avec les créanciers. À la mi-novembre, l'ensemble des nouveaux arriérés extérieurs avaient été payés, exceptés ceux envers la BADEA et l'Exim Bank of India, en pourparlers (§13). L'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs est symptomatique des insuffisances en matière de gestion des finances publiques, lesquelles aggravent souvent les contraintes de liquidité. Le système actuel de paiement du service de la dette comprend plusieurs étapes *ad hoc*. À l'heure actuelle, chaque paiement au titre du service de la dette durant l'année doit être sollicité par la Direction de la dette publique et validé par la Direction générale du budget avant approbation par le Trésor. Le Trésor transmet alors l'ordre de paiement afférent à la BCC pour exécution. Ces multiples étapes et l'absence de responsabilité à chacune d'entre elles exposent le système à un risque élevé de retards et de problèmes de coordination. Ces difficultés sont aggravées par la complexité des calendriers de remboursement de la dette extérieure résultant des multiples initiatives d'allègement de la dette mises en place au fil du temps. Les discussions se sont concentrées sur la nécessité d'instaurer un système de règlement du service de la dette extérieur reposant sur des déductions automatiques du CUT et sur une validation des paiements par la Direction générale du budget dans le cadre de la procédure budgétaire (engagement, liquidation et ordonnancement). Un tel mécanisme existe déjà dans le cas des remboursements d'emprunts souscrits auprès du FMI et de la Banque mondiale. Il serait donc judicieux que les autorités réfléchissent à sa généralisation aux remboursements envers d'autres créanciers. D'ici là, dans le cadre de leurs mesures correctrices, les autorités définiront un protocole d'accord prévoyant le montant et le calendrier des paiements au titre du service de la dette extérieure dus en 2024, lequel sera signé par les différentes entités intervenant dans le remboursement de la dette extérieure (mesure préalable). Les services du FMI ont pris note des efforts que déploient les autorités pour trouver un nouveau créancier disposé à racheter le prêt conclu avec la BADEA, ce qui constitue une stratégie crédible d'apurement des arriérés, et ont vivement engagé les autorités à régler leurs arriérés vis-à-vis de l'Exim Bank of India dans les meilleurs délais.

29. Les autorités estiment raisonnable de penser que les arriérés intérieurs nets accumulés durant le premier semestre de 2023 sont temporaires et sollicitent la transformation du CRQ en OI. Les autorités s'emploient à rembourser les arriérés intérieurs nets accumulés, sans impact négatif escompté sur la mise en œuvre globale du programme. Le CRQ afférent a été défini à partir d'une cible similaire atteinte par les autorités dans le cadre d'un programme de référence antérieur. Cela étant, l'accumulation récente d'arriérés intérieurs a mis en lumière les insuffisances dans le système de paiement et les capacités de suivi des arriérés. Dans le système actuel, le Trésor applique une procédure semi-dématérialisée et ne dispose pas de logiciel intégré permettant de relier les différentes étapes de l'exécution budgétaire. Il s'avère donc impossible d'assurer un suivi en temps réel des arriérés intérieurs. Les autorités sollicitent un appui pour moderniser leur système informatique. Il convient de noter que le système actuel est globalement inadapté et sujet aux erreurs, et donc à la production de résultats erronés. Dans ces conditions, les autorités demandent une transformation du CRQ en OI de façon à rapprocher le traitement de cette cible de leurs

capacités de suivi et de la pratique appliquée aux pays à faible revenu (PFR) et aux pays fragiles ou touchés par un conflit.

Vues des autorités

30. Les autorités réitèrent leur engagement à mener un assainissement budgétaire progressif et conviennent de la nécessité d'accélérer les différentes réformes structurelles budgétaires. L'achèvement du centre hospitalier El-Maarouf en 2024, soutenu par des financements concessionnels, est une priorité pour les autorités. Elles sont satisfaites de la mobilisation des ressources et réaffirment leur volonté de poursuivre les réformes des administrations fiscale et douanière afin d'obtenir une base fiscale plus durable et solide pour le pays. Elles proposent de reporter la création de l'unité de politique fiscale à l'année prochaine afin de pouvoir se concentrer sur les réformes des administrations fiscale et douanière et de pourvoir les différents postes vacants dans plusieurs directions du ministère des Finances. Les autorités sont conscientes de leurs contraintes de capacités qui les empêchent de réaliser plusieurs réformes structurelles budgétaires de manière concomitante et conviennent que les réformes de la gestion des finances publiques et la mise en œuvre de la LOFE de 2022 constituent les prochaines mesures importantes dans le programme et accueillent favorablement la recommandation de solliciter une assistante technique aux fins de la réforme du CUT. Elles soulignent les efforts actuellement déployés pour faire participer les citoyens à la procédure budgétaire, dont témoignent l'association du secteur privé et de la société civile dans l'élaboration du budget 2024 et l'accord récemment adopté entre l'administration douanière et le secteur privé visant à améliorer les relations entre les secteurs public et privé. Les autorités sont en outre déçues par le non-respect de certains CRQ et s'accordent à estimer que les mesures correctrices et actions préalables proposées sont appropriées.

B. Politiques et opérations monétaires

31. La politique monétaire est axée sur la préservation de l'arrimage du taux de change. Le régime de rattachement du taux de change offre aux pays un ancrage opérant de la politique monétaire et permet la constitution de marges de manœuvre extérieures suffisantes. Les services du FMI ont convenu que la récente baisse du coefficient de réserves obligatoires était appropriée compte tenu de l'évolution de l'inflation et de la croissance du crédit et ont encouragé la BCC à poursuivre son suivi étroit de la situation monétaire. La BCC devrait se tenir prête à défendre l'arrimage du taux de change en cas d'importantes sorties de réserves. Le niveau des réserves internationales demeure confortable, mais leur accumulation a été plus lente qu'anticipé en raison de la forte demande d'importations émanant à la fois du secteur public et du secteur privé. Dans ces conditions, l'OI relatif à l'accumulation de RIN (106 211,6 millions KMF contre 104 176,9 millions KMF enregistrés) a été raté de peu. La nécessité de modifier le CRQ relatif aux RIN de fin décembre à la lumière de ces faits nouveaux a été abordée durant les entretiens. Les services du FMI ont confirmé que le régime de change couvert par l'article VIII des statuts du FMI n'avait fait l'objet d'aucune modification.

32. Les réformes structurelles étoffent progressivement la panoplie des instruments de politique monétaire. Avec le soutien du département des marchés monétaires et de capitaux du FMI, les autorités s'emploient à développer le marché interbancaire, le cadre applicable aux garanties, la facilité de prêt marginal et le cadre de fourniture de liquidités d'urgence. Les services du FMI ont salué les progrès accomplis dans ces domaines tout en soulignant que ces efforts devraient être accompagnés de réformes du secteur financier dans la mesure où les banques fragiles sont le principal obstacle à l'approfondissement financier et à la transmission de la politique monétaire.

Vues des autorités

33. La BCC a réaffirmé son attachement à l'accord de coopération monétaire qui garantit la libre convertibilité du franc comorien à l'euro. Les autorités sont reconnaissantes de l'assistance technique fournie par le FMI dans différents domaines en vue de renforcer le cadre de politique monétaire, lequel accroît la capacité de la BCC à maintenir l'arrimage du franc comorien. Compte tenu de la vigueur des importations et des flux attendus de devises dans les mois qui restent, les autorités sollicitent une modification de la cible en matière de RIN pour prendre en considération l'étroitesse de leur marge de manœuvre et le dynamisme encore actuel de la demande d'importations. Elles s'accordent à penser qu'un niveau de réserves internationales brutes avoisinant 6,8 mois d'importations de biens et de services prospectives demeure un point d'ancrage approprié pour l'adéquation des réserves dans les Comores.

C. Stabilisation du secteur financier

34. Les autorités appliquent la stratégie de restructuration de la SNPSF conformément aux RS du programme. Les autorités sont en bonne voie de satisfaire le RS fixé pour la fin de l'année qui prévoit la délivrance d'un agrément bancaire à la BPC et prennent les mesures nécessaires pour que la nouvelle directrice de la BPC se consacre à plein temps à l'opérationnalisation et à la restructuration de la BPC. La principale difficulté semble être l'acquisition et la mise en place d'un système d'information de gestion (SIG) en temps opportun. L'octroi d'un agrément bancaire sera soumis à condition si le SIG n'est pas pleinement déployé d'ici fin décembre 2023. Cette condition sera levée lorsque le SIG sera en place, ce qui devrait être le cas fin juin 2024 au plus tard. La BCC annulera l'agrément de la SNPSF dès que la BPC commencera ses activités. Les autorités veilleront à ce que les actifs restants de la SNPSF soient liquidés dans un délai de trois ans par le biais de l'entité résiduelle. La BCC vérifiera que la BPC respecte la phase 1 du plan d'affaires (nouveau RS), laquelle restreint les opérations de prêts aux clients actuels et plafonne leur montant à 5 millions KMF par client durant au moins deux ans, et établira des rapports de surveillance à ce sujet.

35. Une Direction de la résolution et de la réglementation bancaires (DRRB) a été créée en juin en vue de renforcer les pouvoirs de résolution de la BCC et de compléter les activités de la Direction de la surveillance bancaire et de la réglementation (DSBR). L'assistance technique fournie par le département juridique et le département des marchés monétaires et de capitaux du FMI soutiendra la mise en place de la DRRB. Pour commencer, le cadre de résolution sera modifié

conformément aux recommandations formulées dans le rapport sur l'assistance technique du département des marchés monétaires et de capitaux établis en 2022, en particulier celles portant sur les pouvoirs de liquidation de l'autorité de résolution, l'instauration d'un traitement préférentiel des déposants et la création d'un dispositif de financement des résolutions. La collaboration constructive avec les autorités se poursuit et les travaux avancent à bon rythme, mais un délai supplémentaire est nécessaire pour terminer les modifications en question et le pays bénéficiera d'une assistance technique du département juridique du FMI au premier trimestre 2024. Dans ces conditions, les services du FMI proposent de reporter à fin mai 2024 le RS relatif à la soumission du cadre de résolution révisé au Parlement prévu pour fin décembre 2023. Les autorités réfléchissent à des solutions stratégiques pour les deux banques déficitaires qui avaient été placées sous contrôle de l'État en 2020 (l'une d'entre elles a vu ce contrôle levé en juin 2022). Ces solutions devront être crédibles. Ainsi, dans le cas d'une cession d'actifs, celle-ci devrait être précédée d'une restructuration et d'une recapitalisation rigoureuses, appuyées par des ressources budgétaires et de solides réformes de la gouvernance. Les services du FMI ont vivement engagé la DSBR à reprendre les inspections sur place des banques de façon à les achever d'ici juin 2024 (RS). Face au manque d'effectifs de la BCC, deux agents ont été transférés de la DSBR à la DRRB et deux nouveaux agents ont été recrutés dans le DSB. Les services du FMI ont souligné que les autorités devraient pallier le manque de moyens humains au sein de la DSBR et de la BCC dans son ensemble et que les permutations de personnel devraient être gérées avec prudence, en particulier dans le contexte de la reprise des inspections sur place.

36. Les services du FMI ont souligné l'importance d'accroître les capacités réglementaires et de remédier au volume excessif des prêts improductifs dans le système bancaire. Des travaux visant à aligner les réglementations prudentielles sur les cadres de Bâle II et de Bâle III, moderniser les processus de contrôle et mettre en place un système de contrôle fondé sur les risques sont en cours avec l'appui d'AFRITAC Sud. La BCC bénéficie également d'un soutien à la définition de lignes directrices sur le processus de gestion du crédit aux établissements de crédit et à la mise en adéquation des normes de comptabilité applicable aux établissements de crédit avec le système de l'OHADA. La Commission sur les prêts improductifs, qui s'était activement employée à la résolution des prêts improductifs, en 2021–22, a été rétablie. Les discussions menées avec les banques commerciales confirment que la mauvaise qualité des actifs et la faible mobilisation des ressources résultant d'un manque d'éducation financière en général sont les principaux obstacles à l'activité de prêt. Certaines banques ont déclaré avoir recouvré des actifs après avoir collaboré avec la Commission sur les prêts improductifs. L'exigence prudentielle qui impose de consulter le registre des crédits, créé il y a peu, avant d'accorder un prêt pourrait également avoir contribué à la récente amélioration de la qualité du crédit. Les services ont encouragé la poursuite des activités de la Commission et indiquent que des réformes judiciaires plus larges sont nécessaires pour renforcer l'efficacité de la Commission dans l'exécution des contrats et le traitement des plaintes.

Vues des autorités

37. Les autorités sont conscientes des nombreuses difficultés auxquelles fait face le secteur financier et mettent aussi l'accent sur les progrès en cours. Elles attirent l'attention sur la

collaboration entre la BCC, le ministère des Finances et l'équipe chargée de la restructuration de la SNPSF en vue de parvenir à la mise en service de la BPC et de la liquidation de la SNPSF en temps opportun. Répondre aux problèmes de qualité des actifs en réduisant les prêts improductifs et reprendre les inspections sur place sont des actions prioritaires pour la DSBR. La BCC fait observer que la participation du ministère de la Justice à la Commission sur les prêts improductifs contribue à faire avancer les décisions judiciaires, bien que la taille de la population comorienne et les liens étroits entre les individus qui la composent soulèvent des difficultés de mise en application. Les autorités confirment leur détermination à rendre la DRRB opérationnelle, rappelant les échanges en cours avec le département juridique du département des marchés monétaires et de capitaux du FMI sur le cadre légal applicable aux résolutions. Elles reconnaissent également que le manque de personnel à la BCC est un problème et mettent en avant les difficultés posées par la concurrence du secteur financier dans le recrutement d'agents qualifiés.

D. Réformes structurelles pour renforcer les institutions et atténuer les facteurs de fragilité

38. Les autorités doivent mettre en œuvre une stratégie à moyen terme à même de renforcer à la fois les institutions et les politiques économiques de façon à accroître la résilience. Les stratégies de développement national, à savoir le *Plan Comores Émergent* et le *Plan de relance*, sont axées sur la diversification économique et la croissance inclusive. Or, mener en parallèle des réformes institutionnelles visant à améliorer la gouvernance et la transparence du secteur public permettrait également de générer un climat des affaires plus favorable et d'attirer plus d'investissements privés. En outre, le succès de ces réformes rehausserait la crédibilité de l'État, avec pour effets un plus grand consentement à payer des impôts dans la population et un gain de confiance de la part des donateurs et des investisseurs internationaux.

39. Les autorités devraient commencer à appliquer la loi anticorruption adoptée en juin. Cette loi a consolidé le cadre de déclaration de patrimoine et la Chambre anticorruption. Conformément aux recommandations du département juridique du FMI, l'exigence de déclaration de patrimoine est centrée sur les fonctionnaires de haut niveau les plus exposés à un risque de corruption et la Chambre anticorruption a reçu pour mandat de faire respecter cette exigence. La publication d'une déclaration de patrimoine sans autorisation du déclarant reste une infraction, ce qui empêche une transparence totale, mais il convient de saluer que la Chambre anticorruption est tenue de publier la liste des fonctionnaires qui ont soumis une déclaration de patrimoine et les citoyens ont le droit d'accéder à ses déclarations ainsi que de déposer des plaintes pour en contester l'exactitude⁷ La Chambre anticorruption dispose d'un mandat clairement défini et jouit d'une indépendance sur les plans opérationnel et budgétaire. De plus, le processus de sélection de ses membres assure l'indépendance de ces derniers. Cela étant, le vivier de candidats potentiels se

⁷ Le dépôt d'une déclaration de patrimoine est obligatoire pour tout fonctionnaire de haut niveau dans les trois mois après son entrée en fonction et après la fin de ses fonctions et tous les deux ans durant l'exercice de ses fonctions. Les règles de consultation des déclarations de patrimoine par les citoyens seront définies par un décret ministériel, mais la loi prévoit déjà qu'aucune copie de déclaration de patrimoine ne peut être réalisée et que les informations contenues dans une déclaration ne peuvent être rendues publiques sans autorisation du déclarant.

limite aux conseillers non judiciaires de la Cour suprême (art. 145), c'est pourquoi seule l'administration actuelle est représentée. Les entretiens se sont concentrés sur les prochaines étapes de la création de la Chambre anticorruption (RS à fin décembre). Les services du FMI ont conseillé aux autorités d'accélérer le processus afin que la Chambre puisse commencer ses travaux en temps voulu, ce qui supposera probablement une assistance technique aux fins de la mise en œuvre du cadre de déclaration de patrimoine.

40. D'autres réformes visant à lutter contre la corruption et à accroître la transparence sont en cours.

- *Le système électronique de gestion des appels d'offres permettant d'attribuer les marchés publics a été récemment créé par un décret présidentiel.* Les services du FMI ont souligné que la collecte et la publication d'informations sur les marchés publics, y compris des informations sur les bénéficiaires effectifs, conformément à la feuille de route publiée en 2021, renforcerait un peu plus l'intégrité du système (nouveau RS continu).
- *Le dispositif des Comores en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est en cours d'évaluation par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment de l'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) et la visite sur place correspondante s'est tenue en juillet.* Les recommandations issues de l'évaluation, qui devraient être disponibles au premier semestre 2024, alimenteront les travaux actuellement menés en vue de mettre en adéquation les dispositions juridiques sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme avec les normes internationales.

41. Une nouvelle évaluation des sauvegardes de la BCC a été réalisée en octobre 2023.

L'exercice a montré que la BCC avait amélioré sa transparence grâce à l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) et la publication en temps voulu de ses états financiers annuels vérifiés. Il a également révélé que la BCC continuait de pâtir de problèmes de capacités dans plusieurs fonctions, en particulier l'audit interne, et aurait encore besoin à l'avenir d'assistance technique pour renforcer ses activités. Les autorités comoriennes et françaises s'emploient, en consultation avec les services du FMI, à réviser les statuts de la BCC de 2008 afin d'accroître l'autonomie de la banque. Il est prévu qu'après que la BCC a arrêté les modifications à apporter conformément aux recommandations des services du FMI, les nouveaux statuts soient soumis au président pour promulgation d'ici septembre 2024 (nouveau RS). Les services du FMI ont également conseillé à la BCC d'engager des discussions avec le ministère des Finances pour établir un plan de remboursement du prêt à long terme octroyé à l'État par la BCC en lien avec l'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) par le FMI en 2021.

42. Il sera essentiel de préserver et d'augmenter progressivement les dépenses sociales afin de protéger les plus vulnérables et de faire en sorte que les bienfaits de la croissance soient partagés par le plus grand nombre. Compte tenu des contraintes budgétaires, les dépenses sociales comoriennes sont modestes et le pays donne la priorité à l'éducation et à la santé. Cependant, les dépenses de protection sociale devraient aussi inclure l'apurement des arriérés vis-à-vis de la caisse de retraite et une éventuelle réforme des paramètres du système de retraite

pour remédier à l'insuffisance persistante de fonds pour verser les pensions. Cela étant, la hausse des cotisations de retraite programmée dans le budget 2024 est bienvenue. Sachant que les réformes prévues dans le programme au titre de la FEC favorisent la constitution de marges de manœuvre budgétaires, les autorités devraient augmenter progressivement les dépenses sociales. D'ici là, les autorités doivent continuer à mobiliser le soutien des donateurs pour combler les lacunes du pays en matière d'infrastructures et de services de base, comme les réseaux d'eaux, d'électricité, d'assainissement et de voirie, qui sont les principaux freins aux progrès sur la voie des ODD et à l'inclusion économique de la population.

43. Promouvoir l'État de droit et renforcer l'appareil judiciaire et la fonction publique permettront d'améliorer la qualité des services publics et l'environnement économique. Les réformes visent à garantir l'indépendance, l'intégrité et l'efficacité de l'appareil judiciaire. Pour cela, il est nécessaire d'aligner le système actuel de nomination et de révocation des juges sur les normes internationales afin de répondre aux insuffisances existantes et d'accroître la responsabilité de la magistrature. Le renforcement de l'appareil judiciaire et de la fonction publique passe également par un processus de recrutement plus transparent (mise en place de concours par exemple), par des évaluations de la performance et par l'élimination des « travailleurs fantômes » qui tuméfient le système. À cet égard, la récente introduction d'examens dans la procédure de sélection des commis judiciaires et les efforts actuellement déployés pour numériser et relier les bases de données du personnel du secteur public constituent des avancées bienvenues. Les autorités bénéficient du soutien technique de partenaires pour le développement, comme l'Union européenne (UE) et l'AFD, pour mener à bien certaines de ces réformes.

44. Une plus forte participation dans les échanges internationaux aurait des effets bénéfiques sur les exportations, l'investissement et la diversification de la croissance. L'étroitesse de la base d'exportation des Comores dénote l'existence d'une marge de manœuvre inexploitée. Une accession à l'OMC et l'adoption des réformes associées concernant les cadres juridiques applicables aux échanges et aux entreprises pourraient favoriser l'investissement étranger. Les autorités devraient, cependant, tenir compte de la perte de recettes que pourrait entraîner un alignement de la fiscalité à la frontière sur les pratiques internationales, celle-ci représentant une importante source de recettes pour le pays en raison des difficultés d'imposition des biens à l'intérieur du territoire⁸ Les services du FMI ont souligné la nécessité d'accélérer les réformes de la mobilisation des recettes tout en commençant à élaborer des stratégies de remplacement de la fiscalité sur les échanges. Ils ont aussi indiqué qu'un abaissement des barrières non tarifaires, grâce à l'amélioration des procédures de dédouanement, à la modernisation des installations portuaires et d'entreposage et à la réduction des possibilités de corruption, serait également propice aux échanges et à l'obtention des avantages qui les accompagnent généralement, comme les transferts de technologie, l'IDE et la participation aux chaînes de valeur mondiale, lesquels sont corrélés avec des gains de productivité et de croissance.

⁸ Voir le document de la série des questions générales sur les Comores et leur accession à l'OMC.

45. Des investissements dans les énergies vertes pourraient améliorer la sécurité énergétique du pays tout en générant de nouvelles opportunités économiques. Le marché comorien de l'électricité produite à partir du diesel est caractérisé par une faible efficacité de la production, des pertes financières malgré des tarifs élevés et des coupures fréquentes. Une réorientation de la production vers les sources d'énergie renouvelables présente d'importants avantages : entre autres, remédier aux coupures d'électricité, réduire les émissions de gaz à effet de serre et protéger un peu plus le pays de la volatilité des prix du pétrole. Avec l'appui de la Banque mondiale, les autorités lancent des projets reposant sur des sources d'énergie renouvelables, comme le Projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores. Un décret présidentiel, signé en août, a renforcé le cadre légal relatif à l'ouverture du marché de l'énergie au secteur privé en ce qui concerne la production d'électricité à partir de sources renouvelables et sa commercialisation. Une plus grande participation du secteur privé peut contribuer à accélérer le rythme des investissements verts, à accroître le rôle du secteur privé dans l'économie et à créer des emplois.

46. L'amélioration des capacités statistiques demeure un enjeu crucial. Les données disponibles sur les différents secteurs (réel, budgétaire, extérieur et financier) présentent de sérieuses lacunes qui entravent fortement la surveillance. Dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, les capacités insuffisantes de production de données soulèvent également des risques d'erreurs. Les autorités ont bénéficié d'une aide importante au développement des capacités aux fins de l'établissement de différentes statistiques (voir les annexes 1 et 6), mais les progrès ont été lents à cause du manque d'effectif et de la rotation rapide des agents dans les unités statistiques.

Vues des autorités

47. Les autorités conviennent de la nécessité de renforcer la gouvernance dans les institutions publiques et d'engager des réformes structurelles pour favoriser la résilience économique. Elles réaffirment leur engagement à mener des réformes anticorruptions, notamment à dématérialiser plusieurs procédures publiques afin de limiter les comportements de recherche de rente. Elles font remarquer qu'une fois que la Chambre anticorruption sera créée, il sera nécessaire d'assurer d'importantes activités de formation sur la mise en œuvre du cadre applicable aux déclarations de patrimoine. S'agissant de l'inclusion sociale et économique, les autorités ont mis en avant la cohérence de leur vision de la prospérité économique, énoncée dans le *Plan Comores émergent*, avec la réalisation des ODD. Elles se montrent également optimistes quant aux avantages en matière d'exportations et d'investissements étrangers que générerait l'accession du pays à l'OMC. Les autorités s'accordent à penser que les sources d'énergie vertes constituent une solution de substitution viable pour un petit État insulaire comme les Comores et reconnaissent qu'il est possible d'intensifier notablement les initiatives dans ce domaine. Elles rappellent également qu'elles s'emploient sans relâche à améliorer la qualité des données, avec le soutien de partenaires comme le FMI, la Banque mondiale et l'AFD.

MODALITES DU PROGRAMME

48. Le programme est intégralement financé. Des engagements fermes ont été donnés pour les 12 premiers mois et les perspectives pour le reste de la période couverte par le programme sont favorables. Le décaissement au titre de la première revue serait utilisé comme appui budgétaire, en raison des besoins persistants de balance des paiements. Comme l'illustre la deuxième revue du programme de référence, sans le soutien de la FEC, les réserves internationales à moyen terme tomberaient bien en deçà des niveaux adéquats à cause du volume important des besoins de financement budgétaire et du service de la dette extérieure associé. En finançant l'écart budgétaire, les Comores seront en mesure de mettre en œuvre le programme et de remédier à ces difficultés. Outre le concours du FMI, le pays recevra des fonds sous forme d'appui budgétaire au cours de la première et de la deuxième année de l'accord au titre de la FEC provenant de partenaires pour le développement et d'institutions multinationales de développement, comme la Banque mondiale, l'AFD et la Banque africaine de développement. Un versement de 20 millions USD dans le cadre des opérations de politique de développement de la Banque mondiale pour 2023 a été approuvé en septembre et des discussions relatives à ces opérations pour 2024 ont été engagées. L'AFD a également procédé à des décaissements en 2023.

49. Les résultats au titre de la FEC ont été globalement satisfaisants. Les autorités ont respecté quatre des six CRQ prévus pour fin juin 2023 (tableau 3 du texte). Elles sollicitent des dérogations pour les CRQ non satisfaits relatifs à l'accumulation d'arriérés intérieurs nets et à l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Cette demande est étayée par des mesures correctrices visant à payer les arriérés domestiques nets et à apurer tous les arriérés extérieurs accumulés en 2023, à l'exception des deux prêts faisant l'objet de renégociations, et à parvenir à la signature d'un protocole d'accord entre la Direction de la dette, la Direction générale du budget, le Trésorier payeur général et la BCC, précisant le montant et le calendrier des paiements au titre du service de la dette extérieure arrivant à échéance en 2024. Elles sollicitent également une modification du CRQ de fin décembre 2023 sur l'accumulation de RIN (pour tenir compte de la diminution des marges de manœuvre extérieures provoquée par l'augmentation temporaire de la demande de devises) et la transformation du CRQ portant sur les arriérés intérieurs nets en OI dès la période d'évaluation de décembre 2023. À la lumière des nouvelles projections budgétaires, les autorités demandent des modifications des CRQ de fin juin 2024 concernant les recettes fiscales, le solde budgétaire intérieur primaire et les RIN. L'OI portant sur les transferts en espèces aux ménages n'a pas été satisfait. Enfin, sept des huit repères prévus avant fin octobre ont été respectés.

50. Afin de soutenir les autorités dans la poursuite du programme de réformes, il est proposé de fixer les mesures préalables et les nouveaux RS suivants (tableau 1) et de reporter certains RS (tableau 1) :

- **Les mesures préalables** sont au nombre de deux : i) la soumission au Parlement d'un projet de loi de finances 2024 conforme aux paramètres du programme et ii) la signature d'un protocole d'accord entre la Direction de la dette, la Direction générale du budget, le Trésorier payeur général et la BCC, précisant le montant et le calendrier des paiements au titre du service de la

dette extérieure arrivant à échéance en 2024. Les services du FMI estiment que ces mesures préalables ont une importance cruciale pour la réussite du programme sachant que le budget soutient l'assainissement des finances publiques et que le protocole d'accord constituerait une protection contre les problèmes de coordination susceptibles d'entraîner une nouvelle accumulation d'arriérés extérieurs.

- Les **nouveaux RS** visent à donner une impulsion supplémentaire aux avancées sur les plans de la mobilisation des recettes intérieures et du renforcement du secteur bancaire et aux réformes dans les domaines de la gouvernance et de la lutte contre la corruption. Les mesures proposées préservent la parcimonie des axes de réforme tout en continuant à découper les réformes en petites étapes de façon à tenir compte des capacités de mise en œuvre des autorités.
- Le **report de plusieurs RS** s'explique par les contraintes de capacité et par le fait que de nombreuses réformes déjà en cours : les services du FMI proposent ainsi de différer les échéances de trois RS. Cette stratégie permettra au pays de bénéficier de l'assistance technique nécessaire appuyée par le FMI et donnera aux autorités un peu de temps pour identifier et former les agents essentiels dans certaines fonctions. Il est aussi proposé de repousser l'échéance du RS non respecté relatif au transfert *de jure* de la gestion des taxes sur les produits pétroliers.

51. La capacité des Comores à rembourser le FMI est satisfaisante, mais elle est exposée à des risques importants (tableau 5). L'encours du crédit auprès du FMI devrait culminer en 2027 à 34.72 millions de DTS, soit 2.7 % du PIB. Quant au service de la dette envers le FMI, il devrait atteindre un pic en 2024 représentant 5,4 % des recettes et 4,8 % des exportations de biens et de services. Les risques sont exacerbés par le risque élevé de surendettement, les arriérés extérieurs et le bilan mitigé de la mise en œuvre des réformes. À l'inverse, ils sont atténués par les mesures prévues dans le programme, l'échelonnement des décaissements du FMI, et les excellents antécédents du pays en matière de paiement du service de la dette envers le FMI.

52. Les risques pesant sur le programme sont élevés. Les incertitudes qui continuent d'entourer les perspectives macroéconomiques mondiales, les contraintes de capacité des autorités et les élections prévues en 2024 (lesquelles pourraient faire passer les réformes au deuxième plan) pourraient entraîner des dérapages par rapport aux orientations fixées, ce qui pourrait alors provoquer des retards dans les décaissements des partenaires. Plusieurs facteurs contribuent à atténuer ces risques : la montée en puissance progressive des réformes inscrite dans la conception du programme, l'étroite concertation avec les autorités, ainsi qu'avec les partenaires internationaux, et l'engagement des autorités à prendre les mesures supplémentaires requises pour assurer la réalisation des objectifs du programme de réformes économiques (Lettre d'intention, §5). En outre, l'attachement du président au programme fournit les assurances politiques nécessaires. Le soutien au développement des capacités reste un élément essentiel de la mise en œuvre réussie du programme.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

53. Les Comores sont confrontées aux difficultés classiques des petits pays en développement, telles qu'une diversification économique limitée, de modestes recettes budgétaires et une forte dépendance extérieure. La petite taille du pays, son isolement relatif et l'absence d'infrastructures de base rendent les Comores peu attrayantes aux yeux des investisseurs. Ces contraintes ont piégé le pays dans un cycle de croissance atone et de dépendance à l'égard des importations, des envois de fonds et l'aide extérieure, lesquels minent sa résilience face aux chocs extérieurs. La faiblesse des institutions et des capacités des pouvoirs publics sape le consentement des citoyens à payer des impôts et la propension des agents locaux et étrangers à investir, ce qui restreint les possibilités pour le pays d'accroître son capital humain et physique. Cela étant, en appliquant la bonne stratégie et en s'appuyant sur un soutien durable de leurs partenaires, les Comores pourraient tempérer ses sources de fragilité, parvenir à une croissance plus inclusive et réduire les risques dans les limites des contraintes inhérentes à la petite taille du pays. Une mise en œuvre résolue des réformes économiques, notamment celles énoncées dans la Stratégie de collaboration avec les États fragiles ou touchés par un conflit (annexe 1) et intégrées au programme au titre de la FEC, soutenue par un développement des capacités bien ciblé, revêtira une importance déterminante dans la levée des obstacles à une croissance plus dynamique et plus inclusive.

54. La reprise économique est engagée, mais des difficultés persistent. Après une succession de chocs ces dernières années, l'économie commence à présenter des signes de stabilisation. La croissance devrait accélérer pour atteindre 3 % cette année, tirée par le dynamisme de la demande et le redressement des activités de tourisme. Les risques d'insécurité alimentaire et de troubles sociaux se sont amenuisés parallèlement à la normalisation des prix internationaux du pétrole et de l'alimentation. Toutefois, le pays fait toujours face à d'amples besoins de financement du budget et de la balance des paiements, du fait de ses importantes obligations au titre du service de la dette et des réformes onéreuses du secteur bancaire. L'accentuation des incertitudes concernant les prix mondiaux des produits de base rend l'économie vulnérable en cas de nouveaux chocs extérieurs en raison de la dépendance du pays vis-à-vis des importations, des envois de fonds et de l'aide étrangère.

55. Les services du FMI saluent les bons résultats budgétaires et l'engagement des autorités à poursuivre l'assainissement des finances publiques. Les résultats enregistrés au premier semestre 2023, supérieurs aux prévisions, tiennent à une forte mobilisation des recettes conjuguées à une lente exécution des investissements publics. Étant donné que l'impulsion imprimée par la suppression des exonérations sur les matériaux s'est dissipée et que la mise en œuvre des investissements publics devrait intensifier, l'assainissement budgétaire programmé en 2024 repose sur la poursuite des efforts de collecte des recettes intérieures et le contrôle des dépenses dans les domaines non prioritaires. Après évaluation, la dette extérieure et la dette globale des Comores sont viables, mais le pays continue de présenter un risque élevé de surendettement et sa position extérieure est légèrement faible. À moyen terme, la trajectoire d'assainissement budgétaire programmée, soutenue par des réformes visant à élargir l'assiette fiscale, demeure

adéquate pour constituer des marges de manœuvre et réduire les risques qui pèsent sur la viabilité de la dette.

56. Les réformes de la gestion des finances sont essentielles pour assurer un déploiement transparent et efficace des ressources budgétaires limitées. Les améliorations apportées à la procédure budgétaire, à commencer la mise en œuvre de la LOFE de 2022, sont bienvenues. La publication de la loi de finances approuvée et de l'exécution du budget renforceront un peu plus la transparence du processus budgétaire et l'**implication** des citoyens à ce dernier. Les systèmes de suivi de la dette extérieure et de remboursements ne sont pas adaptés et devraient faire l'objet d'une refonte. Les autorités devraient intensifier leurs efforts visant à apurer le stock d'arriérés extérieurs tout en évitant d'en créer de nouveaux. Garantir le bon fonctionnement du CUT et améliorer la capacité de gestion des liquidités du Trésor permettraient de mieux connaître la position de liquidité consolidée de l'État, d'utiliser les ressources de façon plus efficace, de réduire les besoins d'emprunt et d'éliminer les arriérés récurrents. Les subventions directes et indirectes aux entreprises publiques grèvent les ressources budgétaires. En outre, elles bénéficient en général davantage aux ménages aisés, dont la consommation d'énergie est plus importante. La nouvelle loi sur les entreprises publiques constitue une première étape judicieuse en vue de renforcer la surveillance des entreprises publiques et d'améliorer leur structure de gouvernance, mais il faudra du temps avant que les entreprises publiques deviennent viables sur le plan financier, compte tenu des difficultés profondément ancrées et des vastes réformes (notamment en matière d'ajustement des prix) nécessaires pour y remédier.

57. Le secteur financier reste aux prises de difficultés considérables. Les services du FMI se félicitent des progrès réguliers accomplis dans la mise en œuvre des diverses réformes du secteur financier prévues dans le programme. Les autorités œuvrent à une ouverture en douceur de la BPC et à une liquidation ordonnée de la SNPSF, laquelle marquerait un jalon essentiel dans le processus de résolution de cette banque d'importance systémique engagé il y a plus de dix ans. Les efforts déployés pour améliorer la stabilité financière en réduisant les prêts improductifs, en renforçant les réglementations et les outils prudentiels et en étoffant les capacités de résolution faciliteront l'inclusion financière. En revanche, le sous-effectif chronique dont pâtit la BCC soulève des risques opérationnels considérables et il conviendrait de prendre des mesures pour accélérer le recrutement de nouveaux agents.

58. Les réformes dans le domaine de la gouvernance et de la lutte contre la corruption auront pour effets d'améliorer le climat des affaires, de renforcer la confiance dans les pouvoirs publics et de favoriser l'investissement du secteur privé. La création de la Chambre anticorruption et le démarrage de ses activités ouvriront un nouveau chapitre dans la lutte contre la corruption aux Comores. Les autorités devraient solliciter, auprès du FMI ou d'autres partenaires comme l'UE, l'assistance technique nécessaire pour faciliter la bonne mise en œuvre de la loi anticorruption. La dématérialisation de la procédure d'appel d'offres et la publication d'informations sur les marchés publics, notamment sur les bénéficiaires effectifs, accroîtront considérablement la transparence de la passation de marchés. Les efforts déployés pour généraliser l'utilisation du logiciel, la transformation numérique des administrations fiscale et douanière et la

dématérialisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique constituent des avancées bienvenues qu' il conviendrait d' accélérer.

59. Les Comores ont besoin du soutien des donateurs pour réaliser des dépenses dans les programmes sociaux et les infrastructures. Pour réduire la fragilité économique du pays, il est essentiel que le gouvernement comorien remédie aux écarts en matière de qualité de l'éducation et des soins de santé ainsi que d'accès aux infrastructures de base comme la distribution d'eau propre et un approvisionnement fiable en électricité. Compte tenu du niveau très faible de ressources intérieures et de la capacité d'emprunt limitée des Comores, le pays devra obtenir un soutien financier, mais aussi technique de la part de ses partenaires internationaux pour mener à bien ces investissements. Dans un souci de coordination du soutien, les autorités comoriennes sont invitées à renforcer leur cadre de collaboration avec leurs partenaires internationaux, en particulier en affinant la hiérarchisation des projets par ordre de priorité et en contrôlant systématiquement l'exécution des projets.

60. Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC. À la lumière des engagements en matière de politiques publiques et de réformes prévus dans le MPEF et des mesures correctrices programmées, les services du FMI sont favorables à la demande de dérogation pour non-respect de deux CPQ à fin juin 2023, aux modifications proposées des critères à fin décembre 2023 et à la transformation d'un CPQ en OI. Enfin, les services du FMI proposent que les prochaines consultations au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle de 24 mois, conformément à la décision du conseil d'administration sur les cycles des consultations pour les pays membres bénéficiant d'un accord avec le FMI.

Tableau 3 du texte. L'Union des Comores : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs au Cadre du Programme de la FEC, Juin 2023- Décembre 2024
(En millions de francs comoriens, cumulatif de la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	2023				2024				
	Fin Juin		Fin Septembre	Fin Décembre	Fin Mars	Fin Juin	Fin Septembre	Fin Décembre	
	Proj.	Ajusté	Pré.	Status	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Critères de Réalisation Quantitatifs¹									
1. Plancher sur les recettes fiscales	22.194.4	25.052.8	Atteint	36.990.6	49.320.8	11.347.6	25.532.1	42.553.5	56.737.9
2. Plancher du solde budgétaire intérieur primaire	-10.517.5	-9.250.1	-4.536.5	Atteint	-11.268.5	-15.024.7	-5.354.8	-8.210.7	-8.657.0
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	82.608.9	99.620.1	Atteint	106.211.4	107.929.7	108.570.9	109.639.4	111.776.5	112.204.0
4. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	0.0	860.0	Non-atteint	0.0
5. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement. ²	0.0	0.0	Atteint	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
6. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars EU) ³	0.0	3.1	Non-atteint	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs³									
7. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
8. Plancher sur les transferts sociaux en espèces	1.550.2	0.0	Non-atteint	2.325.4	4.131.9	264.7	264.7	264.7	264.7
9. Plancher sur le travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation	632.0	3.210.7	3.919.9	4.333
Postes pour mémoire									
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement ²	23	0		47	70	14	14	27	78

Sources: Services du FMI
¹ Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).
² Critères de performance continus.
³ Cumulatif depuis le début du programme, en millions de dollars EU.

Tableau 1. L'Union des Comores : Propositions de nouvelles actions préalables et de repères structurels, 2024-25	
Mesures proposées	Calendrier proposé
A. Actions préalables	
Soumettre au Parlement une proposition de budget pour 2024 conforme aux paramètres du programme, en consultation avec l'équipe du FMI.	Avant la première revue de la FEC
Signer un protocole d'accord entre la Direction de la dette, la direction du budget général, le trésorier payeur général et la BCC précisant les montants et l'échéancier de tous les paiements du service de la dette extérieure dus en 2024, en consultation avec l'équipe du FMI.	Avant la première revue de la FEC
B. Réformes budgétaires structurelles	
Nomination du directeur de la direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT).	Mars 2024
Finaliser et promulguer le décret présidentiel sur le règlement sur la gestion budgétaire et comptable (RGBCP).	Avril 2024
Publier le budget annuel 2024 approuvé par le Parlement.	Avril 2024
C. Réformes du secteur financier	
La BCC doit fournir des rapports de surveillance sur la conformité de la BPC avec la phase 1 du plan d'affaires (limiter les opérations de prêt aux clients existants avec des limites individuelles de 5 millions de KMF pour les deux premières années d'activité), [y compris des informations quantitatives sur le nombre de nouveaux clients et le prêt maximum par client], conformément au paragraphe 15 du MPEF signé au cours des négociations de la FEC.	Tous les mois de juillet et janvier, du 31 juillet 2024 au 31 janvier 2026.
D. Réformes institutionnelles, de gouvernance et de lutte contre la corruption	
Publier en ligne des informations sur les contrats de marchés publics, y compris des informations sur les bénéficiaires effectifs, conformément à la feuille de route publiée en 2021.	De façon continue, à compter du 1er mai 2024
Promulgation par le président de l'Union des Comores des statuts modifiés de la BCC, conformément à l'avis des services du FMI.	Septembre 2024

Tableau 2. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2024		
	Calendrier	État
A. Réformes budgétaires structurelles		
Mesures pour augmenter les recettes fiscales		
Créer la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (GME), en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI.	31 juillet 2023	Atteint
Augmenter le nombre de contribuables actifs de 10 % à la Direction des Grands et Moyens Entreprises (relativement à la base de 543 au total dans le bureau des grands contribuables et le bureau des moyens et petits contribuables au 31 Mars 2023) et envoyer à tous ces contribuables des demandes de déclaration d'impôts.	31 décembre 2023	
Supprimer les frais d'obtention d'un NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et l'obligation de le renouveler tous les 3 ans et s'assurer que tous les contribuables disposent d'un NIF adapté à la plateforme SIGIT.	30 septembre 2023	Atteint
Interconnecter les plateformes SIGIT et SYDONIA afin de permettre l'échange automatisé de données entre la DGI et les douanes.	31 décembre 2023	
Réformes douanières		
Achever le transfert du droit de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration des douanes, étant donné que le transfert de fait a déjà été accompli.	30 septembre 2023	Non Atteint, réinitialisé pour le 30 Juin 2024
Publier les arrêtés ministériels pour mettre en œuvre le code des douanes.	31 mars 2024	Proposé pour le 30 juin 2024
Mesures de politique fiscale		
Créer une unité de politique fiscale qui rend compte au Ministre des Finances, en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI.	31 décembre 2023	Proposé pour le 30 septembre 2024
Mesures de gestion des finances publiques		
Achever l'audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés entre les entreprises d'État et le gouvernement.	31 décembre 2023	
Élaborer un plan d'action à moyen terme pour apurer les arriérés intérieurs.	31 mars 2024	

Tableau 2. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2024 (suite)		
	Date Calendrier	État
B. Réformes du secteur financier		
Restructuration de la SNPSF		
Nommer un Directeur Général de la BPC possédant une expertise en matière de gestion bancaire et une expérience dans la gestion des risques de crédit afin d'opérationnaliser la BPC conformément au plan d'affaires élaboré dans le cadre du SMP.	31 août 2023	Atteint
Déposer à la BCC une demande d'agrément bancaire pour la BPC, qui spécifie un plan d'affaires, une équipe de gestion, et un plan d'injection de capital, conformément au paragraphe 15 du MPEF.	31 août 2023	Atteint
L'octroi par la BCC d'un agrément bancaire pour la BPC, conformément aux conditions énoncées dans le paragraphe 15 du MPEF.	31 décembre 2023	
Mesures visant à renforcer la capacité de supervision et de résolution de la BCC		
Mise en place par la BCC d'une unité de résolution structurellement séparée de la Direction de la Surveillance Bancaire et de la Réglementation (DSBR) et qui rend compte au Conseil d'Administration, séparément de la DSBR.	30 juin 2023	Atteint
Soumettre au Parlement un cadre de résolution législatif qui comprend les trois points recommandés dans le rapport d'AT du Département des Marchés Monétaires et de Capitaux (MCM), " Opérationnalisation de la loi sur la résolution des banques de Septembre 2022", afin de l'aligner sur les normes internationales (voir le deuxième point, paragraphe 15 du MPEF).	31 décembre 2023	Proposé pour le 31 mai 2024
La BCC complètera les inspections sur place dans les banques pour évaluer la qualité des portefeuilles de crédit.	30 juin 2024	
L'approbation par la BCC d'un plan de recapitalisation formel et assorti d'échéances à adopter par chaque banque comorienne qui ne respecte pas les exigences en matière d'adéquation des fonds propres.	31 décembre 2024	

Tableau 2. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2024 (suite et fin)		
	Calendrier	État
D. Gouvernance et réforme anti-corruption		
Adopter le projet de loi anti-corruption conformément aux objectifs du SMP à fin de renforcer les mesures préventives de lutte contre la corruption, de renforcer les règles en matière de conflits d'intérêts, et d'améliorer le système de déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires de l'État, tout en prévoyant la création d'une Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome qui a pour mandat de mettre en place et de coordonner la mise en œuvre des priorités de la politique anti-corruption du pays.	30 juin 2023	Atteint
Opérationnaliser la Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome, conformément au projet de loi anti-corruption.	31 décembre 2023	
Publier le rapport d'audit complet des dépenses financées par l'aide d'urgence du FMI en 2020	30 juin 2023	Atteint

Tableau 3. L'Union des Comores : principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–28

	2021	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
		Est. ¹	Demande de la FEC	Demande de la FEC	Demande de la FEC	Demande de la FEC	Demande de la FEC	Proj. ¹			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Revenu national et prix											
PIB réel	2.0	2.6	2.6	3.0	3.0	3.5	3.5	4.0	4.3	4.5	4.3
Déflateur du PIB	-1.2	5.3	5.3	3.3	4.3	2.1	1.8	2.3	2.2	2.0	1.9
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.0	12.4	12.4	9.2	10.3	2.2	2.0	2.3	2.2	1.9	1.9
Indice des prix à la consommation (fin de période)	7.1	20.6	20.6	-0.9	0.4	2.9	2.2	2.2	1.9	1.9	1.9
Monnaie et crédit											
Avoirs extérieurs nets	11.5	-9.3	-9.3	4.1	20.0	17.3	13.1	8.3	6.1	3.4	5.5
Crédit intérieur	22.1	12.7	12.7	11.8	12.2	1.3	2.3	-2.3	11.3	5.2	-1.0
Crédit au secteur privé	9.7	15.0	15.0	9.6	11.1	6.8	8.1	6.4	6.6	6.5	6.3
Monnaie au sens large	20.1	8.0	8.1	9.2	9.2	7.3	7.3	5.8	5.7	7.3	5.8
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large en fin de période)	2.7	2.7	2.7	2.6	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Secteur extérieur											
Exportations (f.à.b.)	58.7	73.7	76.7	-28.8	-20.0	3.7	8.2	7.8	8.7	11.8	10.2
Importations (f.à.b.)	2.4	20.3	16.6	11.9	17.4	3.1	4.5	3.0	8.5	6.8	6.7
Volume des exportations	70.0	102.1	38.3	-14.8	-17.4	1.8	5.1	5.0	5.7	7.8	6.8
Volume des importations	-5.8	-4.0	-10.1	0.4	3.0	4.0	3.7	4.2	1.0	2.8	2.8
Termes de l'échange	-15.1	-21.4	-4.4	20.1	22.1	1.2	2.8	3.7	7.3	3.8	3.0
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Investissement et épargne											
Formation brute de capital fixe	15.9	16.9	16.7	17.5	17.3	17.8	17.6	17.9	18.1	18.2	18.3
Publique	5.4	5.0	5.0	6.8	7.1	6.7	6.8	4.7	4.8	4.8	4.9
Privée	10.5	11.9	11.7	10.7	10.2	11.0	10.7	13.2	13.3	13.4	13.3
Épargne nationale brute	15.5	16.4	14.3	11.7	12.1	12.1	12.5	12.6	12.6	13.0	13.8
Publique	-0.3	-0.8	-0.8	-0.1	0.2	1.8	1.5	1.5	0.9	1.3	1.5
Privée	15.9	17.1	15.1	11.8	11.9	10.2	10.9	11.1	11.7	11.7	12.4
Épargne extérieure	0.3	0.5	2.4	5.8	5.2	5.7	5.1	5.3	5.5	5.2	4.4
Total des recettes et dons	17.1	14.3	14.2	17.3	17.0	17.2	14.8	15.7	16.1	16.8	16.8
Total des recettes	10.4	9.9	9.8	10.3	9.7	10.4	9.9	10.9	11.2	11.6	11.8
Recettes fiscales	8.6	7.8	7.7	8.6	8.0	8.8	8.3	9.2	9.6	9.9	10.2
Recettes non fiscales	1.8	2.1	2.1	1.7	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.67
Total des dons	6.7	4.5	4.5	7.0	7.3	6.8	5.0	4.9	4.9	5.3	5.0
Total dépenses et prêts nets	20.0	18.3	18.2	21.8	21.8	20.5	19.4	18.1	18.3	18.2	18.4
Dépenses courantes	12.9	11.3	11.2	12.7	12.5	11.5	10.3	11.5	11.6	11.6	11.6
Dépenses d'investissement	7.0	6.9	6.9	9.1	9.3	9.0	9.1	6.6	6.7	6.7	6.8
Solde primaire intérieur ²	-3.4	-1.9	-1.9	-1.8	-2.4	-1.4	-1.8	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1
Solde global (base caisse)	-2.8	-3.6	-3.6	-4.4	-4.9	-3.3	-4.6	-2.4	-2.2	-1.4	-1.6
Hors dons	-9.6	-8.1	-8.1	-11.5	-12.1	-10.1	-9.6	-7.3	-7.1	-6.7	-6.6
Financement net	2.7	3.6	3.6	3.7	4.2	2.7	3.1	1.0	0.3	0.1	0.5
Extérieur (net)	1.5	2.5	2.5	4.6	5.0	3.8	4.2	1.6	0.6	0.2	0.5
Intérieur (net)	1.2	1.1	1.1	-0.9	-0.9	-1.2	-1.2	-0.6	-0.3	-0.1	-0.1
Dont : Acquisition nette d'actifs	-0.1	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.3	-0.3	-0.4	-0.2	0.0	0.0
Écart de financement/ erreurs et omissions ³	0.1	0.0	0.0	0.7	0.7	0.7	1.5	1.4	1.9	1.3	1.1
(+ = sous-financement)											
Secteur extérieur											
Exportations de biens et services	10.1	13.6	13.3	12.1	11.9	11.7	12.1	12.2	12.6	12.8	13.1
Importations de biens et services	32.8	39.3	37.3	37.9	37.7	36.5	36.5	34.8	34.8	34.4	34.2
Solde des transactions courantes	-0.3	-0.5	-2.4	-5.8	-5.2	-5.7	-5.1	-5.3	-5.5	-5.2	-4.4
Hors transferts officiels et transferts privés	-22.1	-25.3	-23.7	-25.5	-25.4	-24.7	-23.8	-22.5	-21.9	-21.4	-20.9
Transferts privés nets ⁴	20.0	21.5	20.6	17.8	17.4	16.0	16.6	15.0	15.1	14.9	15.2
Dettes extérieures	26.6	27.3	27.1	32.5	33.6	34.6	37.4	35.3	35.5	34.9	34.6
Dettes extérieures publiques et dettes garanties par l'État	25.4	27.3	27.1	32.4	33.7	34.6	37.4	35.3	35.5	34.9	34.6
Dettes extérieures, en pourcentage des exportations de biens et services	121.5	132.9	86.5	177.3	82.2	188.2	66.4	181.4	175.8	169.5	164.3
Service de la dette extérieure ⁵	2.1	1.9	2.1	3.5	3.6	5.1	4.5	5.7	5.5	5.3	4.8
Balance des paiements globales (en million de dollars)	62.4	-24.0	-24.0	-2.1	51.1	32.5	42.1	1.1	-12.9	-12.4	-2.9
Dons et prêts officiels	8.6	7.1	7.1	12.1	12.8	11.5	10.0	7.9	7.1	7.0	6.9
Réserves internationales brutes ⁶											
En millions de dollars	329.3	281.8	281.8	298.4	325.8	341.2	359.3	366.0	383.9	392.0	408.5
En mois d'importations de biens et services	8.2	6.6	6.7	6.9	7.6	7.7	8.2	7.8	7.8	7.5	7.5
Réserves internationales brutes, y compris le déficit budgétaire											
En millions de dollars	329.3	281.8	281.8	298.4	341.8	341.2	403.4	366.0	383.9	392.0	408.5
En mois d'importations de biens et services	8.2	6.6	6.7	6.9	8.0	7.7	9.2	7.8	7.8	7.5	7.5
Taux de change FC/dollar (moyenne annuelle)	415.7	466.8	466.8								
Pour mémoire											
Dettes publiques extérieures (en pourcentage du PIB) ⁷	26.6	27.3	27.1	32.5	33.6	34.6	37.4	35.3	35.5	34.9	34.6
Dettes publiques (en pourcentage du PIB)		34.0	33.7	38.2	40.7	39.1	43.8	38.7	38.3	37.5	37.0
PIB (nominal, milliards FC)	529.2	571.7	577.3	608.3	620.1	642.7	653.6	683.8	728.8	776.4	825.4
PIB par habitant (nominal, en dollars)	1,382	1,282	1,294	1,358	1,352	1,391	1,363	1,430	1,471	1,504	1,534

Sources : Ministère des Finances des Comores ; et estimations des services du FMI.

¹ À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux carburants des entreprises publiques.

² Recettes intérieures moins les dépenses primaires courantes et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, à l'exclusion des dépenses financées par la Banque mondiale pour lutter contre la COVID-19 et faire face aux coûts de la restructuration de la SNPSF.

³ Pour 2022-23, comprend les besoins de financement non couverts pour restructurer la SNPSF.

⁴ À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations réalisées par la Banque centrale des Comores en ce qui concerne les postes de débit autres que les virements télégraphiques.

⁵ En pourcentage de recettes totales de l'administration publique.

⁶ Fin de période. À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

⁷ Couverture de la dette : dettes de l'administration centrale, dette de la banque centrale et la dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la résidence.

Tableau 4a. L'Union des Comores : opérations financières consolidées de l'État, 2021–28
(En millions de francs comoriens)

	2021	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
		Est. ¹	Demande de la FEC		Demande de la FEC		Demande de la FEC		Proj. ¹		
Recettes et dons, total	90,693	81,778	82,120	105,250	105,164	110,423	96,960	107,539	117,576	130,799	138,829
Recettes	54,982	56,326	56,326	62,593	60,102	66,739	64,449	74,195	81,668	89,756	97,747
Fiscales	45,695	44,357	44,357	52,131	49,321	56,738	54,056	62,908	69,634	76,829	83,993
Non-fiscales	9,288	11,970	11,970	10,461	10,782	10,001	10,394	11,286	12,034	12,927	13,754
Dons	35,710	25,452	25,793	42,658	45,062	43,683	32,511	33,344	35,908	41,042	41,082
Aides budgétaires	7,426	1,782	1,782	8,971	13,810	14,457	8,173	9,955	4,483	4,475	4,475
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	28,284	23,670	24,012	33,687	31,252	29,226	24,337	23,389	31,425	36,568	36,607
Dépenses et prêts nets, total	105,583	104,496	104,838	132,404	135,342	131,911	126,885	123,911	133,489	141,672	152,065
Dépenses courantes	68,277	64,854	64,876	77,211	77,558	74,216	67,558	78,785	84,388	89,748	95,823
Dépenses courantes primaires	62,436	61,433	61,433	70,779	70,921	66,885	60,386	71,338	77,682	82,552	88,542
Traitements et salaires	28,465	28,631	28,631	31,808	31,822	32,881	32,288	35,354	38,218	41,027	43,956
Biens et services	11,765	13,876	13,876	16,033	16,075	15,745	14,765	16,908	18,434	19,585	21,599
Transferts et pensions ⁴	22,206	18,926	18,926	22,938	23,024	18,259	13,333	19,075	21,029	21,940	22,986
Intérêts de la dette	1,608	1,134	1,134	1,914	2,030	2,556	2,317	2,367	1,565	1,786	1,507
Maintenance des projets (fin. extérieur)	2,646	572	577	1,507	1,536	1,592	1,619	1,694	1,806	1,902	2,045
Assistance technique (fin. extérieur)	1,588	1,715	1,732	3,011	3,070	3,181	3,235	3,385	3,336	3,508	3,729
Dépenses en capital	37,305	39,642	39,961	55,192	57,785	57,695	59,327	45,126	49,101	51,923	56,242
Budgétaires (fin. ressources propres)	11,119	7,055	7,055	14,434	16,238	14,634	15,537	6,152	7,561	8,059	10,018
Financées sur ressources extérieures	26,186	32,587	32,906	40,758	41,547	43,060	43,791	38,974	41,540	43,864	46,224
Solde primaire intérieur ³	-18,073	-11,013	-11,013	-10,730	-15,025	-8,925	-11,474	-1,521	-1,453	-522	-813
Solde global (base ordonnancement)	-14,890	-22,718	-22,718	-27,153	-30,178	-21,488	-29,925	-16,372	-15,913	-10,873	-13,236
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	-164	1,860	1,860	119	0	0	0	0	0	0	0
Arriérés extérieurs	0	299	299	119	0	0	0	0	0	0	0
Arriérés intérieurs	-164	1,562	1,562	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-15,054	-20,858	-20,858	-27,034	-30,178	-21,488	-29,925	-16,372	-15,913	-10,873	-13,236
Financement	14,385	20,645	20,645	22,723	25,783	17,196	20,050	6,695	1,890	958	3,792
Extérieur (net)	8,100	14,320	14,320	28,040	31,185	24,720	27,702	11,129	4,310	1,682	4,521
Tirages PIP (identifiés)	9,884	15,392	15,392	30,806	34,271	30,347	32,687	20,664	15,528	13,025	15,748
Amortissement	-1,784	-1,617	-1,617	-3,079	-3,086	-5,627	-4,985	-9,535	-11,218	-11,343	-11,227
Arriérés en principal	0	545	545	313	0	0	0	0	0	0	0
Intérieur (net) ⁴	6,285	6,325	6,325	-5,317	-5,402	-7,525	-7,652	-4,434	-2,420	-724	-729
Financement bancaire	6,989	9,255	9,255	-2,237	-2,322	-5,733	-5,872	-1,434	-720	-724	-729
Banque Centrale	8,820	10,403	10,403	-2,237	-2,322	-3,127	-3,266	-1,434	-720	-724	-729
Dont : FMI	-738	0	0	-2,975	-3,060	-3,127	-3,266	-1,434	-720	-724	-729
Banques commerciales	-1,831	-1,148	-1,148	0	0	-2,606	-2,606	0	0	0	0
Acquisition nette d'actifs	-704	-2,500	-2,500	-3,080	-3,080	-1,792	-1,780	-3,000	-1,700	0	0
dont recapitalisation de la SNPSF	0	-1,500	-1,500	-2,600	-2,600	-1,300	-1,300	-1,300	0	0	2
Ecart de financement/ erreurs et omissions (+ = sous-financement)	670	213	213	4,311	4,395	4,292	9,875	9,678	14,024	9,915	9,444
<i>Pour mémoire</i>											
PIB (nominal)	529,195	571,698	577,298	608,334	620,099	642,693	653,590	683,756	728,766	776,357	825,424
Salaires en pourcentage des recettes	51.8	50.8	50.8	50.8	52.9	49.3	50.1	47.7	46.8	45.7	45.0

Sources : Ministère des Finances des Comores ; et estimations des services du FMI.

¹ À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux carburants des entreprises publiques.

⁴ Incluent les dépenses de transferts de la Banque mondiale vers les ménages.

³ Recettes intérieures moins les dépenses primaires courantes et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, à l'exclusion des dépenses financées par la Banque mondiale pour lutter contre la COVID-19 et faire face aux coûts de la restructuration de la SNPSF.

⁴ La différence entre les tableaux budgétaire et monétaire est due au poste acquisition nette d'actifs dans le tableau budgétaire.

Tableau 4b. L'Union des Comores : opérations financières consolidées de l'État, 2021–28
(En pourcentage du PIB)

	2021	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
		Est. ¹	Demande de la FEC		Demande de la FEC		Demande de la FEC		Proj. ¹		
Recettes et dons, total	17.1	14.3	14.2	17.3	17.0	17.2	14.8	15.7	16.1	16.8	16.8
Recettes	10.4	9.9	9.8	10.3	9.7	10.4	9.9	10.9	11.2	11.6	11.8
Fiscales	8.6	7.8	7.7	8.6	8.0	8.8	8.3	9.2	9.6	9.9	10.2
Non-fiscales	1.8	2.1	2.1	1.7	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7
Dons	6.7	4.5	4.5	7.0	7.3	6.8	5.0	4.9	4.9	5.3	5.0
Aides budgétaires	1.4	0.3	0.3	1.5	2.2	2.2	1.3	1.5	0.6	0.6	0.5
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	5.3	4.1	4.2	5.5	5.0	4.5	3.7	3.4	4.3	4.7	4.4
Dépenses et prêts nets, total	20.0	18.3	18.2	21.8	21.8	20.5	19.4	18.1	18.3	18.2	18.4
Dépenses courantes	12.9	11.3	11.2	12.7	12.5	11.5	10.3	11.5	11.6	11.6	11.6
Dépenses courantes primaires	11.8	10.7	10.6	11.6	11.4	10.4	9.2	10.4	10.7	10.6	10.7
Traitements et salaires	5.4	5.0	5.0	5.2	5.1	5.1	4.9	5.2	5.2	5.3	5.3
Biens et services	2.2	2.4	2.4	2.6	2.6	2.4	2.3	2.5	2.5	2.5	2.6
Transferts et pensions ⁴	4.2	3.3	3.3	3.8	3.7	2.8	2.0	2.8	2.9	2.8	2.8
Intérêts de la dette	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2
Maintenance des projets (fin. extérieur)	0.5	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Assistance technique (fin. extérieur)	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Dépenses en capital	7.0	6.9	6.9	9.1	9.3	9.0	9.1	6.6	6.7	6.7	6.8
Budgétaires (fin. ressources propres)	2.1	1.2	1.2	2.4	2.6	2.3	2.4	0.9	1.0	1.0	1.2
Financées sur ressources extérieures	4.9	5.7	5.7	6.7	6.7	6.7	6.7	5.7	5.7	5.7	5.6
Solde primaire intérieur ³	-3.4	-1.9	-1.9	-1.8	-2.4	-1.4	-1.8	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1
Solde global (base ordonnancement)	-2.8	-4.0	-3.9	-4.5	-4.9	-3.3	-4.6	-2.4	-2.2	-1.4	-1.6
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	0.0	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés extérieurs	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés intérieurs	0.0	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-2.8	-3.6	-3.6	-4.4	-4.9	-3.3	-4.6	-2.4	-2.2	-1.4	-1.6
Financement	2.7	3.6	3.6	3.7	4.2	2.7	3.1	1.0	0.3	0.1	0.5
Extérieur (net)	1.5	2.5	2.5	4.6	5.0	3.8	4.2	1.6	0.6	0.2	0.5
Tirages PIP (identifiés)	1.9	2.7	2.7	5.1	5.5	4.7	5.0	3.0	2.1	1.7	1.9
Amortissement	-0.3	-0.3	-0.3	-0.5	-0.5	-0.9	-0.8	-1.4	-1.5	-1.5	-1.4
Arriérés en principal	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net) ⁴	1.2	1.1	1.1	-0.9	-0.9	-1.2	-1.2	-0.6	-0.3	-0.1	-0.1
Financement bancaire	1.3	1.6	1.6	-0.4	-0.4	-0.9	-0.9	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Banque Centrale	1.7	1.8	1.8	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Dont : FMI	-0.1	0.0	0.0	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Banques commerciales	-0.3	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Acquisition nette d'actifs	-0.1	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.3	-0.3	-0.4	-0.2	0.0	0.0
dont recapitalisation de la SNPSF	0.0	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement/ erreurs et omissions (+ = sous-financement)	0.1	0.0	0.0	0.7	0.7	0.7	1.5	1.4	1.9	1.3	1.1
<i>Pour mémoire</i>											
PIB (nominal)	529,195	571,698	577,298	608,334	620,099	642,693	653,590	683,756	728,766	776,357	825,424
Salaires en pourcentage des recettes	51.8	50.8	50.8	50.8	52.9	49.3	50.1	47.7	46.8	45.7	45.0

Sources : Ministère des Finances des Comores ; et estimations des services du FMI.

¹À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux carburants des entreprises publiques.

²Incluent les dépenses de transferts de la Banque mondiale vers les ménages.

³Recettes intérieures moins les dépenses primaires courantes et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, à l'exclusion des dépenses financées par la Banque mondiale pour lutter contre la COVID-19 et faire face aux coûts de la restructuration de la SNPSF.

⁴La différence entre les tableaux budgétaire et monétaire est due au poste acquisition nette d'actifs dans le tableau budgétaire.

Tableau 5. L'Union des Comores : situation monétaire, 2021–28
(En millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

	2021	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
		Est. ¹	Demande de la FEC		Demande de la FEC		Demande de la FEC		Proj. ¹		
Avoirs extérieurs nets	120,222	109,083	109,083	113,552	130,948	133,173	148,083	144,268	153,001	158,178	166,845
Banque Centrale: Avoirs ¹	143,309	130,950	130,950	134,296	151,561	153,186	167,920	163,816	172,075	176,411	184,546
Banque Centrale: Engagements ²	-27,523	-26,380	-26,379	-25,547	-25,461	-25,086	-24,947	-24,946	-24,827	-24,362	-24,217
Banques Commerciales: Avoirs	8,319	12,149	12,149	12,928	13,050	13,658	13,755	14,531	15,487	16,499	17,541
Banques Commerciales: Engagements	-3,883	-7,636	-7,636	-8,126	-8,203	-8,585	-8,646	-9,133	-9,734	-10,370	-11,025
Crédit intérieur net	76,121	103,029	103,070	118,155	100,759	115,480	100,571	118,751	125,047	140,207	148,778
Crédit intérieur	110,438	124,482	124,482	139,121	139,679	140,949	142,949	137,695	153,301	161,272	159,708
Crédit net à l'Etat	17,038	24,744	24,744	29,797	28,850	24,215	23,141	13,502	20,933	20,260	9,783
Dont: Trésor	27,173	34,822	34,822	31,920	31,096	26,188	25,225	24,754	24,034	23,310	22,581
Financement bancaire	17,038	24,744	24,744	29,797	28,850	24,215	23,141	13,502	20,933	20,260	9,783
Créances sur l'Etat	41,393	40,244	40,244	36,605	36,519	30,872	30,647	29,438	28,718	27,994	27,265
Dépôts de l'Etat	-24,356	-15,500	-15,500	-6,808	-7,669	-6,657	-7,506	-15,936	-7,786	-7,734	-17,482
Créances sur ent. pub.	6,651	16,379	16,379	16,380	16,380	16,381	16,381	16,382	16,383	16,384	16,385
Créances sur autres institutions financières	-43	-43	-43	-43	-43	-43	-43	-43	-43	-43	-43
Crédit au secteur privé	86,728	99,738	99,738	109,325	110,829	116,735	119,808	124,193	132,368	141,012	149,925
Autres postes (nets)	-34,317	-21,452	-21,411	-20,966	-38,920	-25,469	-42,378	-18,944	-28,253	-21,066	-10,930
Monnaie au sens large	196,343	212,112	212,154	231,707	231,707	248,654	248,654	263,019	278,048	298,385	315,623
Monnaie	135,663	148,702	148,744	165,562	165,562	181,322	181,322	196,756	208,927	228,023	246,378
Billets en circulation	48,120	54,856	54,856	64,640	64,640	64,642	64,642	62,536	73,690	73,692	71,291
Dépôts à vue	87,544	93,846	93,887	100,922	100,922	116,680	116,680	134,219	135,237	154,331	175,086
Quasi-monnaie	60,679	63,410	63,410	66,145	66,145	67,331	67,331	66,263	69,121	70,361	69,245
	<i>(en pourcentage de la masse monétaire large du début de période)</i>										
Avoirs extérieurs nets	7.6	-5.7	-5.7	2.1	10.3	8.5	7.4	4.5	3.3	1.9	2.9
Crédit intérieur net	12.4	13.7	13.7	7.1	-1.1	-1.2	-0.1	1.3	2.4	5.5	2.9
Crédit intérieur	12.2	7.2	7.2	6.9	7.2	0.8	1.4	-1.3	5.9	2.9	-0.5
Crédit net à l'Etat	4.4	3.9	3.9	2.4	1.9	-2.4	-2.5	-4.3	2.8	-0.2	-3.5
Créances sur ent. pub.	3.2	5.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur privé	4.7	6.6	6.6	4.5	5.2	3.2	3.9	3.0	3.1	3.1	3.0
Autres postes (nets)	0.2	6.6	6.6	0.2	-8.3	-1.9	-1.5	2.6	-3.5	2.6	3.4
Monnaie au sens large	20.1	8.0	8.1	9.2	9.2	7.3	7.3	5.8	5.7	7.3	5.8
Monnaie	15.2	6.6	6.7	7.9	7.9	6.8	6.8	6.2	4.6	6.9	6.2
Quasi-monnaie	4.9	1.4	1.4	1.3	1.3	0.5	0.5	-0.4	1.1	0.4	-0.4
Velocité	2.7	2.7	2.7	2.6	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Crédit au secteur privé (variation en pourcentage)	9.7	15.0	15.0	9.6	11.1	6.8	8.1	6.4	6.6	6.5	6.3

Sources: Banque centrale des Comores; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut le crédit net aux entités gouvernementales autres que le trésor public.

² À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 6a. L'Union des Comores : balance des paiements, 2021–28
(En millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

	2021		2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
		Est. ¹	Demande de la FEC		Demande de la FEC		Demande de la FEC			Proj. ¹		
Compte courant	-1,695	-3,090	-13,896	-35,540	-32,454	-36,686	-33,504	-36,534	-40,009	-40,301	-36,557	
Biens et services	-119,643	-146,973	-138,221	-156,669	-160,094	-159,355	-159,443	-154,745	-161,457	-167,307	-174,163	
Balance commerciale	-90,394	-100,680	-97,424	-123,311	-123,998	-127,071	-128,823	-129,889	-140,917	-149,316	-158,370	
Exportations (f.à.b.)	15,164	26,347	25,614	18,770	20,496	19,464	22,178	20,979	22,804	25,496	28,098	
Importations (f.à.b.)	-105,559	-127,026	-123,037	-142,081	-144,494	-146,536	-151,001	-150,868	-163,721	-174,813	-186,468	
Services (net)	-29,249	-46,293	-40,797	-33,358	-36,096	-32,284	-30,620	-24,856	-20,540	-17,991	-15,794	
Recettes	38,533	51,350	51,329	54,815	53,096	55,983	57,017	62,181	69,004	74,200	79,630	
Paiements	-67,782	-97,643	-92,126	-88,174	-89,191	-88,267	-87,637	-87,037	-89,545	-92,190	-95,423	
Revenu (net)	2,619	2,616	1,155	1,284	2,786	578	4,113	1,091	1,781	1,443	1,611	
Transferts courants (net)	115,329	141,267	123,170	119,846	124,854	122,092	121,826	117,121	119,668	125,563	135,995	
Administrations publiques	9,473	18,281	4,091	11,562	16,795	19,261	13,028	14,557	9,624	9,885	10,249	
Secteur privé ¹	105,856	122,986	119,079	108,284	108,059	102,831	108,798	102,563	110,044	115,677	125,746	
Compte capital & opérations financières	32,562	-8,032	27,714	34,590	56,126	51,313	53,129	37,010	34,243	34,723	35,248	
Compte de capital	12,458	12,083	17,514	18,912	16,275	19,046	19,016	18,310	26,012	30,839	30,475	
Transferts en capital	12,458	12,083	17,514	18,912	16,275	19,046	19,016	18,310	26,012	30,839	30,475	
Transferts des actifs fixes	9,988	12,083	17,514	18,912	16,275	19,046	19,016	18,310	26,012	30,839	30,475	
Compte financier	20,104	-20,116	10,200	15,679	39,851	32,267	34,113	18,700	8,232	3,884	4,772	
Investissement direct	1,674	1,794	2,108	2,251	2,480	3,213	3,268	4,103	4,373	4,658	4,953	
Portefeuille net & autres investissements	18,430	-10,998	8,092	26,521	37,371	27,764	30,845	14,097	3,359	-1,274	-680	
Amortissement	-1,784	-2,219	-2,343	-3,079	-3,086	-5,627	-4,985	-9,535	-11,218	-11,343	-11,227	
Secteur privé (net)	3,068	-12,549	-4,970	-3,659	-4,958	-5,619	-4,885	-5,661	-4,922	-5,250	-5,240	
Banques, net	2,197	-2,243	-77	-779	-335	-730	-262	-873	-957	-1,011	-1,043	
Autres	871	-10,307	-4,893	-2,880	-4,623	-4,889	-4,623	-4,789	-3,965	-4,239	-4,197	
Devises et dépôts	...	-10,911	...	-13,093	
Erreurs et omissions	-4,926	-94	-25,034	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde global	25,941	-11,216	-11,216	-950	23,672	14,627	19,625	476	-5,765	-5,578	-1,309	
Financement	-25,941	11,216	11,216	950	-23,672	-14,627	-19,625	-476	5,765	5,578	1,309	
AEN banque centrale (hausse = -)	-25,941	11,216	11,216	-12,332	-41,878	-33,377	-37,673	-20,108	-12,741	-8,812	1,309	
Avoirs extérieurs	-25,203	12,359	12,359	3,925	-20,612	-11,500	-16,359	958	6,485	6,302	2,039	
Passifs extérieurs	-738	-1,143	-1,143	-2,975	-3,060	-3,127	-3,266	-1,434	-720	-724	-729	
Utilisation crédits FMI	-738	-1,143	-1,143	-3,034	-3,034	-3,233	-3,233	-1,516	-780	-805	-837	
Financement du programme				13,282	18,205	18,750	18,048	19,632	18,507	14,390	0	
FEC 2023				4,311	4,395	4,292	4,428	4,301	4,311	2,168	0	
Aide budgétaire officielle				8,971	13,810	14,457	8,173	9,955	4,483	4,475	0	
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs				0	0	0	5,447	5,376	9,712	7,747	0	
<i>Postes pour mémoire :</i>												
Compte courant (pourcentage du PIB)	-0.3	-0.5	-2.4	-5.8	-5.2	-5.7	-5.1	-5.3	-5.5	-5.2	-4.4	
Transferts exclus	-22.1	-25.3	-23.7	-25.5	-25.4	-24.7	-23.8	-22.5	-21.9	-21.4	-20.9	
Exportations biens & services (pourcentage du PIB)	10.1	13.6	13.3	12.1	11.9	11.7	12.1	12.2	12.6	12.8	13.1	
Importations biens & services (pourcentage du PIB)	32.8	39.3	37.3	37.9	37.7	36.5	36.5	34.8	34.8	34.4	34.2	
Réserves internationales brutes (fin de période) ²												
En millions de dollars	329.3	281.8	281.8	298.4	325.8	341.2	359.3	366.0	383.9	392.0	408.5	
En mois d'importations de biens et services	8.2	6.6	6.7	6.9	7.6	7.7	8.2	7.8	7.8	7.5	7.5	
PIB nominal (millions de FC)	529,195	571,698	577,298	608,334	620,099	642,693	653,590	683,756	728,766	776,357	825,424	
PIB nominal (millions de dollars)	1,273	1,225	1,237	1,346	1,340	1,429	1,401	1,525	1,629	1,728	1,830	

Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.

²À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 6b. L'Union des Comores : balance des paiements, 2021–28
(En millions de dollars, sauf indication contraire)

	2021	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
		Est. ¹	Demande de la FEC		Demande de la FEC		Demande de la FEC		Proj. ¹		
Compte courant	-4.1	-6.6	-29.8	-78.6	-71.8	-81.6	-74.5	-81.5	-89.4	-89.7	-81.1
Biens et services	-287.8	-314.8	-296.1	-346.6	-354.2	-354.3	-354.5	-345.2	-360.8	-372.5	-386.2
Balance commerciale	-217.5	-215.7	-208.7	-272.8	-274.3	-282.5	-286.4	-289.8	-314.9	-332.4	-351.2
Exportations (f.à.b.)	36.5	56.4	54.9	41.5	45.3	43.3	49.3	46.8	51.0	56.8	62.3
Dont : Vanille	4.7	4.3	4.3	3.6	4.8	3.8	5.1	4.1	4.3	4.6	4.9
Clou de girofle	13.7	36.7	36.7	18.8	19.0	22.0	20.5	23.3	24.8	26.4	28.1
Ylang-ylang	6.3	2.5	2.5	3.1	5.8	3.3	6.3	3.5	3.7	4.0	4.2
Autres	11.8	12.9	11.4	16.1	15.8	14.2	17.4	15.9	18.1	21.8	25.1
Importations (f.à.b.)	-253.9	-272.1	-263.6	-314.3	-319.6	-325.8	-335.7	-336.6	-365.9	-389.2	-413.5
Services (net)	-70.4	-99.2	-87.4	-73.8	-79.8	-71.8	-68.1	-55.4	-45.9	-40.1	-35.0
Recettes	92.7	110.0	110.0	121.3	117.5	124.5	126.8	138.7	154.2	165.2	176.6
Paiements	-163.1	-209.2	-197.4	-195.1	-197.3	-196.3	-194.9	-194.2	-200.1	-205.2	-211.6
Revenu (net)	6.3	5.6	2.5	2.8	6.2	1.3	9.1	2.4	4.0	3.2	3.6
Transferts courants (net)	277.4	302.6	263.9	265.1	276.2	271.5	270.9	261.3	267.4	279.5	301.6
Administrations publiques	22.8	39.2	8.8	25.6	37.2	42.8	29.0	32.5	21.5	22.0	22.7
Secteur privé ¹	254.7	263.5	255.1	239.5	239.0	228.6	241.9	228.8	245.9	257.5	278.8
Compte capital & opérations financières	78.3	-17.2	59.4	76.5	124.2	114.1	118.1	82.6	76.5	77.3	78.2
Compte de capital	30.0	25.9	37.5	41.8	36.0	42.3	42.3	40.8	58.1	68.7	67.6
Transferts en capital	30.0	25.9	37.5	41.8	36.0	42.3	42.3	40.8	58.1	68.7	67.6
Transferts des actifs fixes	24.0	25.9	37.5	41.8	36.0	42.3	42.3	40.8	58.1	68.7	67.6
Compte financier	48.4	-43.1	21.8	34.7	88.2	71.7	75.8	41.7	18.4	8.6	10.6
Investissement direct	4.0	3.8	4.5	5.0	5.5	7.1	7.3	9.2	9.8	10.4	11.0
Portefeuille net & autres investissements	44.3	-23.6	17.3	58.7	82.7	61.7	68.6	31.4	7.5	-2.8	-1.5
Administrations publiques	37.0	3.3	28.0	66.8	93.6	74.2	79.4	44.1	18.5	8.9	10.1
Décaissement	65.1	33.0	33.0	73.6	100.5	86.7	90.5	65.3	43.6	34.1	35.0
Tirages	41.3	33.0	33.0	73.6	100.5	86.7	90.5	65.3	43.6	34.1	35.0
Allocation DTS	23.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-4.3	-4.8	-5.0	-6.8	-6.8	-12.5	-11.1	-21.3	-25.1	-25.3	-24.9
Secteur privé (net)	7.4	-26.9	-10.6	-8.1	-11.0	-12.5	-10.9	-12.6	-11.0	-11.7	-11.6
Banques, net	5.3	-4.8	-0.2	-1.7	-0.7	-1.6	-0.6	-1.9	-2.1	-2.3	-2.3
Autres	2.1	-22.1	-10.5	-6.4	-10.2	-10.9	-10.3	-10.7	-8.9	-9.4	-9.3
Devises et dépôts	...	-23.4	...	-29.0
Erreurs et omissions	-11.9	-0.2	-53.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	62.4	-24.0	-24.0	-2.1	52.4	32.5	43.6	1.1	-12.9	-12.4	-2.9
Financement	-62.4	24.0	24.0	2.1	-52.4	-32.5	-43.6	-1.1	12.9	12.4	2.9
AEN banque centrale (hausse = -)	-62.4	24.0	24.0	-27.3	-92.6	-74.2	-83.8	-44.9	-28.5	-19.6	2.9
Avoirs extérieurs	-60.6	26.5	26.5	8.7	-45.6	-25.6	-36.4	2.1	14.5	14.0	4.5
Passifs extérieurs	-1.8	-2.4	-2.4	-6.6	-6.8	-7.0	-7.3	-3.2	-1.6	-1.6	-1.6
Utilisation crédits FMI	-1.8	-2.4	-2.4	-6.7	-6.7	-7.2	-7.2	-3.4	-1.7	-1.8	-1.9
Financement du programme	0.0	0.0	0.0	29.4	40.3	41.7	40.1	43.8	41.4	32.0	0.0
FEC 2023	0.0	0.0	0.0	9.5	9.7	9.5	9.8	9.6	9.6	4.8	0.0
Aide budgétaire officielle	0.0	0.0	0.0	19.8	30.6	32.1	18.2	22.2	10.0	10.0	0.0
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	12.1	12.0	21.7	17.2	0.0
Postes pour mémoire :											
Compte courant (pourcentage du PIB)	-0.3	-0.5	-2.4	-5.8	-5.2	-5.7	-5.1	-5.3	-5.5	-5.2	-4.4
Transferts exclus	-0.1	-0.1	-23.7	-0.1	-25.4	-0.1	-23.8	-0.1	0.0	0.0	0.0
Exportations biens & services (pourcentage du PIB)	0.0	0.0	13.3	0.0	11.9	0.0	12.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Importations biens & services (pourcentage du PIB)	0.1	0.1	37.3	0.1	37.7	0.1	36.5	0.1	0.1	0.1	0.1
Réserves internationales brutes (fin de période) ²						42.7					
En millions de dollars	329.3	281.8	281.8	298.4	325.8	341.2	359.3	366.0	383.9	392.0	408.5
En mois d'importations de biens et services	8.2	6.6	6.7	6.9	7.6	7.7	8.2	7.8	7.8	7.5	7.5
PIB nominal (millions de FC)	529,195	571,698	577,298	608,334	620,099	642,693	653,590	683,756	728,766	776,357	825,424
PIB nominal (millions de dollars)	1,273	1,225	1,237	1,346	1,340	1,429	1,401	1,525	1,629	1,728	1,830

Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.

²À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 6c. L'Union des Comores : balance des paiements, 2021–28
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2021	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
		Est. ¹	Demande de la FEC	Demande de la FEC	Demande de la FEC	Demande de la FEC	Demande de la FEC		Proj. ¹		
Compte courant	-0.3	-0.5	-2.4	-5.8	-5.2	-5.7	-5.1	-5.3	-5.5	-5.2	-4.4
Biens et services	-22.6	-25.7	-23.9	-25.8	-25.8	-24.8	-24.4	-22.6	-22.2	-21.6	-21.1
Balance commerciale	-17.1	-17.6	-16.9	-20.3	-20.0	-19.8	-19.7	-19.0	-19.3	-19.2	-19.2
Exportations (f.à.b.)	2.9	4.6	4.4	3.1	3.3	3.0	3.4	3.1	3.1	3.3	3.4
Dont : Vanille	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Clou de girofle	1.1	3.0	3.0	1.4	1.4	1.5	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5
Ylang-ylang	0.5	0.2	0.2	0.2	0.4	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2
Autres	0.9	1.1	0.9	1.2	1.2	1.0	1.2	1.0	1.1	1.3	1.4
Importations (f.à.b.)	-19.9	-22.2	-21.3	-23.4	-23.3	-22.8	-23.1	-22.1	-22.5	-22.5	-22.6
Dont : Produits pétroliers	-7.0	-9.9	-8.9	-7.3	-7.1	-6.8	-6.7	-6.3	-5.9	-5.6	-5.3
Services (net)	-5.5	-8.1	-7.1	-5.5	-5.8	-5.0	-4.7	-3.6	-2.8	-2.3	-1.9
Recettes	7.3	9.0	8.9	9.0	8.6	8.7	8.7	9.1	9.5	9.6	9.6
Paiements	-12.8	-17.1	-16.0	-14.5	-14.4	-13.7	-13.4	-12.7	-12.3	-11.9	-11.6
Revenu (net)	0.5	0.5	0.2	0.2	0.4	0.1	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2
Transferts courants (net)	21.8	24.7	21.3	19.7	20.1	19.0	18.6	17.1	16.4	16.2	16.5
Administrations publiques	1.8	3.2	0.7	1.9	2.7	3.0	2.0	2.1	1.3	1.3	1.2
Secteur privé ¹	20.0	21.5	20.6	17.8	17.4	16.0	16.6	15.0	15.1	14.9	15.2
Compte capital & opérations financières	6.2	-1.4	4.8	5.7	9.1	8.0	8.1	5.4	4.7	4.5	4.3
Compte de capital	2.4	2.1	3.0	3.1	2.6	3.0	2.9	2.7	3.6	4.0	3.7
Transferts en capital	2.4	2.1	3.0	3.1	2.6	3.0	2.9	2.7	3.6	4.0	3.7
Transferts des actifs fixes	1.9	2.1	3.0	3.1	2.6	3.0	2.9	2.7	3.6	4.0	3.7
Compte financier	3.8	-3.5	1.8	2.6	6.4	5.0	5.2	2.7	1.1	0.5	0.6
Investissement direct	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6
Portefeuille net & autres investissements	3.5	-1.9	1.4	4.4	6.0	4.3	4.7	2.1	0.5	-0.2	-0.1
Administrations publiques	2.9	0.3	2.3	5.0	6.8	5.2	5.5	2.9	1.1	0.5	0.6
Décaissement	5.1	2.7	2.7	5.5	7.3	6.1	6.2	4.3	2.7	2.0	1.9
Tirages	3.2	2.7	2.7	5.5	7.3	6.1	6.2	4.3	2.7	2.0	1.9
Allocation DTS	1.9										
Amortissement	-0.3	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.9	-0.8	-1.4	-1.5	-1.5	-1.4
Secteur privé (net)	0.6	-2.2	-0.9	-0.6	-0.8	-0.9	-0.7	-0.8	-0.7	-0.7	-0.6
Banques, net	0.4	-0.4	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Autres	0.2	-1.8	-0.8	-0.5	-0.7	-0.8	-0.7	-0.7	-0.5	-0.5	-0.5
Devises et dépôts	...	-1.9	...	-2.2
Erreurs et omissions	-0.9	0.0	-4.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	4.9	-2.0	-1.9	-0.2	3.8	2.3	3.0	0.1	-0.8	-0.7	-0.2
Financement	-4.9	2.0	1.9	0.2	-3.8	-2.3	-3.0	-0.1	0.8	0.7	0.2
AEN banque centrale (hausse = -)	-4.9	2.0	1.9	-2.0	-6.8	-5.2	-5.8	-2.9	-1.7	-1.1	0.2
Utilisation crédits FMI	-0.1	-0.2	-0.2	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Financement du programme				2.2	2.9	2.9	2.8	2.9	2.5	1.9	0.0
FEC 2023				0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.3	0.0
Aide budgétaire officielle				1.5	2.2	2.2	1.3	1.5	0.6	0.6	0.0
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs				0.0	0.0	0.0	0.8	0.8	1.3	1.0	0.0
<i>Postes pour mémoire :</i>											
Compte courant (pourcentage du PIB)	-0.3	-0.5	-2.4	-5.8	-5.2	-5.7	-5.1	-5.3	-5.5	-5.2	-4.4
Transferts exclus	-22.1	-25.3	-23.7	-25.5	-25.4	-24.7	-23.8	-22.5	-21.9	-21.4	-20.9
Exportations biens & services (pourcentage du PIB)	10.1	13.6	13.3	12.1	11.9	11.7	12.1	12.2	12.6	12.8	13.1
Importations biens & services (pourcentage du PIB)	32.8	39.3	37.3	37.9	37.7	36.5	36.5	34.8	34.8	34.4	34.2
Réserve internationale brutes (fin de période) ²											
En millions de dollars	329.3	281.8	281.8	298.4	325.8	341.2	359.3	366.0	383.9	392.0	408.5
En mois d'importations de biens et services	8.2	6.6	6.7	6.9	7.6	7.7	8.2	7.8	7.8	7.5	7.5
PIB nominal (millions de FC)	529,195	571,698	577,298	608,334	620,099	642,693	653,590	683,756	728,766	776,357	825,424
PIB nominal (millions de dollars)	1,273	1,225	1,237	1,346	1,340	1,429	1,401	1,525	1,629	1,728	1,830

Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.

²À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 7. L'Union des Comores : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2022–38

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants (en millions de DTS)																	
Principal	1.8	4.2	5.2	2.4	1.2	1.2	1.6	1.9	1.0	0.7	0.7	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.2	0.7	0.8	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs (en millions de DTS)																	
Principal	1.8	0.2	5.2	2.4	1.2	1.2	1.6	3.0	3.5	4.6	6.1	6.1	4.6	3.2	1.8	0.4	0.0
Commissions et intérêts	0.2	0.0	0.8	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs																	
En millions de DTS	2.0	0.2	6.0	3.0	1.8	1.8	2.1	3.5	4.1	5.2	6.6	6.6	5.2	3.8	2.4	0.9	0.6
En millions de FC	1,273.0	96.9	3,605.1	1,788.1	1,065.7	1,071.6	1,300.4	2,171.4	2,496.5	3,189.7	4,060.7	4,060.7	3,189.7	2,312.5	1,441.5	570.5	349.6
En pourcentage des recettes publiques	2.3	0.2	5.4	2.4	1.3	1.2	1.3	2.0	2.2	2.5	3.0	2.8	2.0	1.3	0.8	0.3	0.2
En pourcentage des exportations de biens et de services	1.6	0.1	4.8	2.2	1.2	1.1	1.2	1.9	2.0	2.4	2.8	2.6	1.9	1.3	0.7	0.3	0.2
En pourcentage du service de la dette	29.3	1.2	32.3	13.5	7.9	7.7	9.7	25.8	26.7	28.5	30.0	26.5	19.8	14.0	8.8	3.6	2.2
En pourcentage du PIB	0.2	0.0	0.6	0.3	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des réserves internationales brutes	1.0	0.1	2.4	1.1	0.6	0.6	0.7	1.1	1.2	1.5	1.8	1.8	1.3	0.9	0.5	0.2	0.1
En pourcentage de la quote-part	11.5	0.9	33.6	16.6	9.9	9.9	11.9	19.9	22.9	29.2	37.2	37.2	29.2	21.2	13.2	5.2	3.2
Encours total des crédits du FMI																	
En millions de DTS	17.5	19.7	21.7	26.4	32.3	34.7	33.2	30.2	26.7	22.1	16.0	10.0	5.3	2.1	0.4	0.0	0.0
En millions de FC	10,820.4	11,877.9	13,074.0	15,968.1	19,624.7	21,214.6	20,411.3	18,583.7	16,430.0	13,580.9	9,858.0	6,135.1	3,286.0	1,316.9	221.5	0.0	0.0
En pourcentage des recettes publiques	19.2	19.0	19.6	21.5	24.0	23.6	20.9	17.5	14.2	10.8	7.3	4.2	2.1	0.8	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	13.9	16.1	17.3	19.2	21.4	21.3	18.9	16.3	13.4	10.2	6.9	4.0	2.0	0.7	0.1	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette	249.1	151.4	117.0	120.9	145.4	153.2	151.6	221.1	176.0	121.3	72.8	40.0	20.4	8.0	1.4	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	1.9	2.0	2.0	2.3	2.7	2.7	2.5	2.1	1.8	1.4	1.0	0.6	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des réserves internationales brutes	8.3	8.8	8.5	9.7	11.4	12.0	11.1	9.7	8.1	6.4	4.5	2.7	1.4	0.5	0.1	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	98.5	110.8	121.7	148.4	181.7	195.1	186.3	169.7	150.0	124.0	90.0	56.0	30.0	12.0	2.0	0.0	0.0
Pour mémoire																	
PIB nominal (en millions de FC)	571,698.2	608,334.4	642,693.2	683,756.2	728,765.7	776,357.5	825,424.0	873,695.4	924,809.1	978,933.7	1,035,943.9	1,096,294.3	1,160,181.9	1,227,815.2	1,299,414.8	1,375,214.9	1,455,463.1
Exportations de biens et de services (en millions de FC)	77,696.5	73,585.4	75,447.9	83,160.2	91,808.6	99,696.2	107,727.9	114,247.9	122,957.8	132,828.4	143,319.1	154,506.7	166,435.9	183,933.4	196,838.3	210,540.6	225,088.2
Recettes publiques (en millions de FC)	56,326.2	62,592.8	66,739.4	74,194.6	81,667.8	89,756.3	97,747.4	106,209.8	115,453.4	125,427.1	134,910.4	146,139.8	158,343.2	171,601.3	185,975.7	200,184.2	215,298.9
Service de la dette (en millions de FC) ¹	4,343.1	7,842.9	11,176.7	13,203.2	13,500.5	13,850.1	13,460.5	8,406.3	9,333.0	11,194.0	13,549.8	15,343.8	16,144.9	16,483.9	16,394.2	15,933.0	15,945.1
FC/DTS (moyenne sur la période)	624.2	605.5	602.9	604.1	605.5	608.9	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4
FC/DTS (fin de période)	617.4	602.0	603.3	604.6	606.8	611.0	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4
Sources : estimations et projections des services du FMI.																	
¹ Le service total de la dette extérieure comprend les rachats et les remboursements du FMI.																	

Tableau 8. L'Union des Comores : besoins et sources de financement extérieur, 2023–27
(En millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027
Besoins de financement	92.1	101.3	106.1	116.2	116.8
Déficit du compte courant	78.6	81.6	81.5	89.4	89.7
Amortissement de la dette publique	13.5	19.7	24.7	26.8	27.0
Sources de financement	92.1	101.3	106.1	116.2	116.8
Compte de capital	41.8	42.3	40.8	58.1	68.7
Compte d'opérations financières (hors amortissement)	41.5	84.3	63.0	43.5	33.9
dont : Dette publique (hors amortissement)	73.6	86.7	65.3	43.6	34.1
Variation des réserves (+ = baisse)	8.8	-25.3	2.3	14.6	14.2
Besoins de financement budgétaire	29.4	41.7	43.8	41.4	32.0
Appui budgétaire des partenaires (Banque mondiale, BAD, France, Chine)	19.8	32.1	22.2	10.0	10.0
Financement du FMI ¹	9.5	9.5	9.6	9.6	4.8
en pourcentage des besoins de la balance des paiements/besoins budgétaires	32.5	22.9	21.9	23.3	15.1
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs ²	0.0	0.0	12.0	21.7	17.2
Écart de financement restant	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Autorités comoriennes ; projections des services du FMI.

¹ Proposition d'accès FEC de 180 % de la quote-part sur 4 ans.

² Cette ligne correspond aux emprunts concessionnels potentiels; un appui budgétaire supplémentaire réduirait les emprunts nécessaires.

Tableau 9. L'Union des Comores : calendrier des décaissements, 2023–27

Date de disponibilité ¹	Conditions de décaissement	Montant en DTS	% de la quote-part
05/31/23	Approbation de l'accord par le conseil d'administration.	3,560,000	20.00
09/30/23	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2023, et achèvement de la première revue.	3,560,000	20.00
03/30/24	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2023, et achèvement de la deuxième revue.	3,560,000	20.00
09/30/24	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2024, et achèvement de la troisième revue.	3,560,000	20.00
03/30/25	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2024, et achèvement de la quatrième revue.	3,560,000	20.00
09/30/25	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2025, et achèvement de la cinquième revue.	3,560,000	20.00
03/30/26	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2025, et achèvement de la sixième revue.	3,560,000	20.00
09/30/26	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2026, et achèvement de la septième revue.	3,560,000	20.00
03/30/27	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2026, et achèvement de la huitième revue.	3,560,000	20.00
	Total	32,040,000	180.0

Source: International Monetary Fund.

¹ Selon l'approbation du conseil d'administration à l'achèvement de chaque revue.

Annexe I. Stratégie de collaboration avec le pays - Résumé

A. Contexte

1. **L'Union des Comores, petit archipel insulaire situé au large du sud-est de l'Afrique, est affaiblie par l'instabilité et des conflits politiques après avoir obtenu son indépendance de la France en 1975.**

L'Union est constituée de quatre îles : Grande Comore (Ngazidja), Anjouan (Ndzuani), Mohéli (Mwali) et Mayotte (Maoré)¹ comprenant une population totale de 850 000 habitants environ. Pendant leur brève période d'indépendance, les Comores ont été le théâtre de plus de 20 coups d'état effectifs ou avortés. Une histoire politique turbulente et des tensions interinsulaires persistantes ont plombé le renforcement des institutions.

2. **Les Comores sont confrontées aux difficultés courantes des petits pays en développement, notamment une diversification économique limitée, la faiblesse des recettes budgétaires et une dépendance à l'égard des importations, des envois de fonds et de l'aide extérieure.**

La petite superficie du pays, son isolement relatif et l'absence d'infrastructures élémentaires ne sont pas propices aux investissements. Ces contraintes cantonnent les Comores dans un cycle de faible croissance et de dépendance à l'égard de l'aide extérieure, diminuant ainsi leur résilience aux chocs externes.

3. **La fragilité des Comores résulte de deux cercles vicieux interdépendants : les faiblesses institutionnelles et économiques qui aggravent les difficultés engendrées par la petite superficie du pays.**

- Le cercle vicieux des faiblesses institutionnelles résulte des courtes périodes de stabilité qui ont empêché les réformes durables de reconstruction de l'État après la fin de la période coloniale.
 - *La faiblesse de la gouvernance et la corruption* contribuent à l'absence générale de responsabilisation et de transparence. La faible capacité et la rotation fréquente des fonctionnaires réduisent leur capacité et leur volonté d'entreprendre des réformes.
 - *Absence d'une stratégie cohérente de développement.* *Plan Comores Émergent*, le plan national de développement de 2019, présentait une vue idéaliste des Comores qui nécessitait un financement considérable. Dans le cadre de ce plan, l'État a entrepris d'énormes projets hospitaliers et hôteliers financés par des emprunts non-concessionnels qui ont augmenté les risques de non-viabilité de la dette. Le *Plan de relance*, révisé en 2022, met un accent plus approprié sur les secteurs prioritaires tels que l'agriculture, les transports, l'énergie et l'éducation, même s'il nécessite encore des investissements très onéreux.
 - *Gestion déficiente des finances publiques.* La faiblesse des capacités et les problèmes de coordination contribuent à une planification et à une exécution médiocre en matière de

¹ [RAPPORT ANNUEL 2022 NATIONS UNIES COMORES 0.pdf](#). Au moment de l'indépendance, Mayotte a décidé de rester un territoire français.

finances publiques. Les entreprises publiques sont inefficaces et souffrent d'une gouvernance faible, ce qui donne lieu à de grands passifs conditionnels. En outre, elles ne sont pas assujetties à un organisme de supervision, ce qui les expose à d'éventuelles activités d'extraction de rente.

- *Gestion déficiente de la dette publique.* Le ministère des Finances n'exerce pas de supervision centralisée sur les emprunts contractés par l'État, à cause du manque de coordination entre les parties aux négociations de la dette. En outre, de nombreux contrats de dette ont été renégociés plusieurs fois en raison des arriérés extérieurs récurrents; la base de données de la dette publique reste périmée, ce qui donne parfois lieu à des surprises dans les chiffres de la dette extérieure.
- Le cercle vicieux des faiblesses économiques est issu de deux facteurs qui se renforcent mutuellement :
 - *Diversification limitée.* Le secteur agricole (32 % du PIB) comprend des activités de subsistance et des cultures destinées à l'exportation (vanille, clou de girofle, ylang-ylang). Le secteur secondaire (agro-industrie élémentaire et construction) est petit (12 % du PIB). Le secteur tertiaire (petits commerçants et services du secteur public) représente environ 50 % du PIB, tandis que le tourisme, à 3 % du PIB, reste inférieur à son potentiel. Environ 75 % de la population active travaillent dans le secteur informel.
 - *Dépendance à l'égard des envois de fonds*². Représentant 12 à 16 % du PIB, les envois de fonds sont une source importante de revenus et de protection sociale. Cependant, ils produisent également un « syndrome hollandais » qui se manifeste par l'importance relative de la consommation et du secteur non commercial, avec un secteur d'exportation non concurrentiel. Conformément à la documentation pertinente, les envois de fonds diminuent l'incitation au travail, avec un taux de participation de la population active de 50 % environ (Banque mondiale).

B. Stratégie pour sortir de la fragilité

4. Dans le domaine économique, les efforts devraient porter sur les facteurs suivants :

- **Augmentation des recettes intérieures pour créer un espace budgétaire**, surtout en renforçant l'administration des recettes et la politique fiscale, afin d'augmenter progressivement l'investissement en capital humain et matériel.
- **Amélioration des pratiques de gestion de la dette publique.** Cela suppose, à court terme, l'élimination des lacunes dans la base de données de la dette publique, la centralisation des informations sur la dette et l'amélioration du processus de remboursement de la dette

² La diaspora comorienne compte environ de 150 000 à 200 000 personnes qui vivent principalement en France ([Comoros - the World Fact Book](#)).

extérieure. À moyen terme, les capacités doivent comprendre la création et la mise en œuvre de plans d'emprunt, l'évaluation des contrats de dette ainsi que des analyses de viabilité de la dette.

- **Amélioration des résultats des entreprises publiques et de leur supervision**, en alignant le cadre légal de la gouvernance de ces entreprises sur les normes internationales de la gouvernance et du droit des sociétés.
- **Maintien et renforcement progressif des dépenses sociales** afin de protéger les personnes les plus vulnérables contre l'indigence économique. Cela suppose l'augmentation des dépenses affectées à l'éducation, à la santé, à l'assainissement et au développement rural. Des dépenses sociales plus élevées peuvent également entraîner une augmentation du soutien des donateurs.

5. Dans le domaine institutionnel, les principales priorités comprennent :

- **Le renforcement de la gouvernance publique.** Il sera très important d'appliquer la nouvelle loi anticorruption qui comprend la mise en place d'une commission anticorruption autonome chargée de définir le programme national de lutte contre la corruption et de surveiller la déclaration des actifs des hauts fonctionnaires. D'autres réformes comprennent la modernisation des marchés publics et du cadre de soumission de rapports.
- **Des réformes de la gestion des finances publiques**, en commençant par l'amélioration de la préparation et de l'exécution des budgets. Il sera nécessaire, avec le temps, d'aborder la présentation régulière de rapports du budget, les réformes du compte unique du Trésor et la surveillance des entreprises publiques.
- **La promotion de l'état de droit et le renforcement du système judiciaire et de la fonction publique.** Les réformes judiciaires devraient comprendre l'alignement du régime actuel de nomination et de congédiement des juges sur les normes internationales, et le renforcement de la responsabilisation judiciaire et de la transparence des méthodes d'embauche.

C. Stratégie d'engagement du FMI

6. La facilité élargie de crédit (FEC) tient compte des acquis du programme de référence.

- **Une série déterminée de réformes urgentes fait partie des priorités du programme.** Ces réformes portent sur la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques, la stabilisation du système bancaire et la réduction des facteurs de vulnérabilité à la corruption. Cette approche repose sur une coordination étroite avec des partenaires qui appuieraient d'autres réformes importantes, par exemple l'adaptation climatique, la diversification économique et les mesures de protection sociale.

- **La rapidité de la mise en œuvre des réformes** doit tenir compte des limites de capacité. Les réformes sont considérées comme des repères structurels à fonction unique, qui répartissent clairement les responsabilités pour éviter les problèmes de coordination.
- **La participation d'autres parties prenantes** devrait faire appel à des partenaires tels que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Union Européenne, compte tenu de leur présence locale plus importante dans le pays ainsi que certains avantages comparatifs dans des domaines tels que le développement du secteur privé, l'adaptation climatique et la réforme de la fonction publique. Des communications fréquentes avec les autorités, les sociétés civiles et le grand public contribueraient également à assurer une bonne compréhension de l'engagement du FMI.

7. Un engagement à long terme du programme avec le FMI contribuerait à assurer la profondeur et l'envergure des réformes nécessaires pour surmonter la fragilité du pays. Bien que la FEC actuelle servira à lancer et à faire progresser les réformes les plus urgentes, des engagements ultérieurs seront nécessaires pour les soutenir. Certains facteurs tels que la numérisation, l'approfondissement des circuits financiers, l'expansion de la protection sociale et l'adaptation climatique font l'objet d'autres réformes potentielles qui pourraient être abordées dans le cadre d'un engagement de suivi de la FEC.

8. Le développement des capacités (DC) fait partie intégrante de l'engagement du FMI auprès de l'Union des Comores ; son efficacité doit être assurée par une coordination entre les divers fournisseurs de DC. Les Comores reçoivent un soutien au développement des capacités de la part du département des finances publiques, du département des marchés monétaires et de capitaux, du département juridique, du bureau des statistiques et de l'Institut pour le développement des capacités, ainsi qu'un soutien considérable en la matière de la part d'autres partenaires. La coordination du DC entre les diverses parties prenantes a posé certaines difficultés, à cause de l'abondance du soutien fourni. Bien que chaque projet de DC tente de tenir compte des limites de capacité des autorités, la quantité totale du soutien fourni dépasse nettement la capacité d'absorption du pays. Cette situation a donné lieu à un certain gaspillage dans le développement des capacités : en effet, la plupart des rapports d'assistance technique ne sont pas lus et de nombreuses recommandations deviennent périmées avant leur mise en œuvre. En coordination avec les autorités du pays et d'autres partenaires, la rationalisation du soutien au DC est indispensable pour assurer l'utilisation la plus efficace des ressources et une mise en œuvre optimale. L'assistance technique en personne s'est avérée la forme la plus efficace de prestation du soutien au développement des capacités. La fourniture de DC dans les domaines où sa mise en œuvre a été interrompue ou n'a pas commencé devrait être mise en pause jusqu'à ce que les autorités soient prêtes à la reprendre ou qu'un certain progrès ait été réalisé.

9. Les perturbations politiques, l'absence d'appropriation aux réformes et les chocs extérieurs susceptibles de faire échouer les réformes présentent des risques pour l'engagement de la FEC. La FEC tient compte de ces risques dans la conception de son programme ; elle soutient la stabilité macroéconomique, condition préalable pour l'avancement

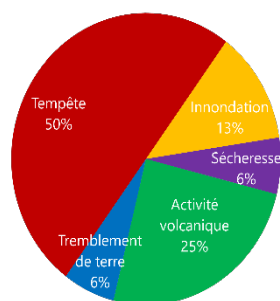
d'autres réformes. La conditionnalité granulaire devrait permettre la continuité des réformes, même si les principales contreparties changent. Les réformes institutionnelles dans le cadre du programme, ainsi qu'une plus grande coordination avec les partenaires de développement, renforceront progressivement le potentiel de changements structurels plus profonds. Un bon engagement avec le FMI renforcerait la crédibilité des autorités du pays et contribuerait à débloquer l'apport de financements supplémentaires pour le budget et les projets par l'ensemble des donateurs internationaux.

Annexe II. Changement climatique et catastrophes naturelles aux Comores¹

1. Les catastrophes naturelles et les conséquences du changement climatique sont très menaçantes pour les Comores. Sans mesures ambitieuses pour atténuer les conséquences des catastrophes naturelles, le coût de tels impacts pourrait augmenter pour atteindre un total de 836 millions de dollars d'ici 2050, soit une moyenne annuelle de 1,9 % du PIB de 2022². Les Comores sont particulièrement exposées aux tempêtes du type cyclones tropicaux. Les tempêtes représentaient 50 % de toutes les catastrophes naturelles enregistrées entre 1980 et 2020 ; 40 % de la population ont été touchés par ce type de catastrophe en 2019 seulement. L'activité volcanique fut la deuxième catastrophe naturelle la plus courante, qui a touché plus de 46 % de la population

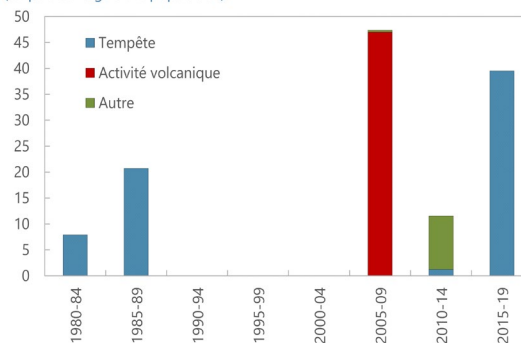
Graphiques 1 du texte. Prévalence et impacts des catastrophes naturelles aux Comores

Prévalence des catastrophes naturelles (1980–2021)
(en pourcentage des types de catastrophes naturelles)



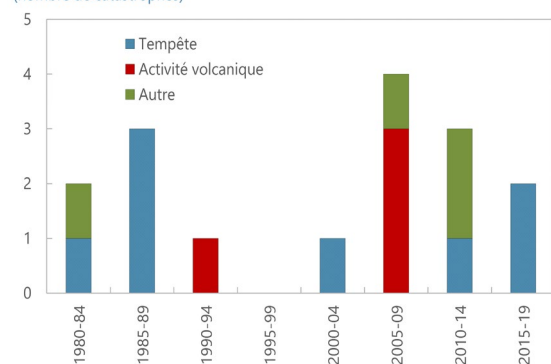
Sources : EM-DAT ; calculs des services du FMI.

Population affectée
(en pourcentage de la population)



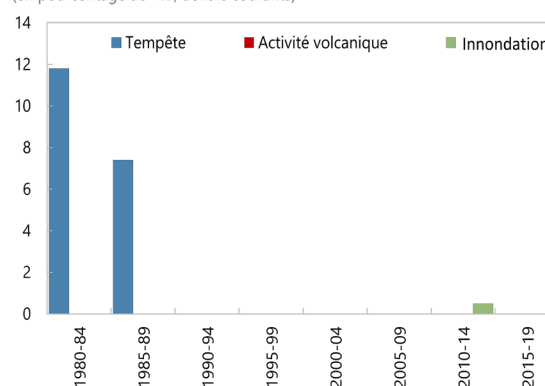
Sources : EM-DAT ; calculs des services du FMI.

Fréquence des catastrophes naturelles
(nombre de catastrophes)



Sources : EM-DAT ; calculs des services du FMI.

Total des dégâts
(en pourcentage du PIB, dollars courants)



Sources : EM-DAT ; calculs des services du FMI.

¹ Préparé par Roberta Guarnieri.

² [Contributions Prévues Déterminées au niveau National de l'Union des Comores](#) (2015)

en 2005. Bien que représentant seulement 13 % des catastrophes signalées, les inondations ont entraîné des pertes de presque 0,5 % du PIB en 2012³. D'après les *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne*, chaque épisode d'inondation ou de sécheresse fait augmenter l'insécurité alimentaire de 5 à 20 points de pourcentage⁴.

2. Dans l'Union des Comores, l'agriculture et la population sont très exposées au changement climatique et dotées d'une capacité d'adaptation limitée. Les Comores sont le 36^{ème} pays le plus vulnérable au changement climatique parmi les 185 pays évalués dans l'index 1 national ND-GAIN, et le 27^{ème} pays le moins préparé à renforcer sa résilience parmi 192 pays étudiés. Grand facteur de contribution à l'économie du pays, le secteur agricole est aussi le plus exposé au changement climatique. Il subit l'influence défavorable de l'augmentation des températures et du degré de salinité des eaux souterraines, qui affectent les cycles de croissance des cultures. En termes de population touchée, les Comores étaient le 27^{ème} pays de l'Afrique subsaharienne le plus impacté par les catastrophes naturelles entre 2000 et 2018, et le 5^{ème} pays le plus ravagé par les tempêtes.

3. L'adaptation et l'atténuation sont les principales priorités des Contributions déterminées au niveau national (CDN) des Comores de l'Union des Comores, bien que les contraintes de capacité empêchent le pays de répondre efficacement aux chocs liés au changement climatique. Parmi les mesures proposées pour accroître la résilience, il convient de mentionner les programmes destinés aux zones vulnérables, l'application de normes de construction ainsi que l'amélioration des systèmes d'alerte précoce et de l'efficacité des interventions en cas d'urgence. Les Comores ont également réalisé certains progrès dans la création d'un cadre légal pour l'environnement, notamment avec la Politique Nationale de l'Environnement (PNE) et le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE). Cependant, leur efficacité est plombée par l'inefficacité des institutions, l'insuffisance des ressources et un manque de données. Un examen récent de ces carences par la Banque Mondiale conseille de mettre à jour la définition des priorités et d'inclure les connaissances acquises par l'intermédiaire d'un système de suivi qui renforce et évalue la mise en œuvre des lois et politiques environnementales. D'après les statistiques externes de financement du développement compilées par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, entre 2007 et 2020, les Comores ont reçu 602,8 millions de dollars pour l'adaptation (35 %), l'atténuation (19 %) et le développement lié au climat (46 %) ; 47 % du financement entier ont été fournis par la Banque multilatérale de développement (BMD).

4. Les Comores s'engagent à diminuer de 23 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Le coût de cet engagement est estimé à 902 millions d'euros (une moyenne annuelle de 31,1 millions d'euros ou 2,5 % du PIB de 2022), dont 5 % sont des contributions inconditionnelles. Le pays compte sur la coopération internationale pour réaliser cet objectif, par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat ou avec l'aide d'autres mécanismes de financement.

³ EM-DAT, CRED / UCLouvain, Bruxelles (Belgique) – www.emdat.be

⁴ Chapitre 2 : [S'adapter aux changements climatiques en Afrique subsaharienne](#), Perspectives économiques régionales, FMI (Washington), avril 2020.

Annexe III. Mise en œuvre des principales recommandations issues des consultations de 2020 au titre de l'article IV

Recommandations	Mise en œuvre
<i>Réformes structurelles des finances publiques</i>	
Renforcer l'administration et les mesures fiscales et douanières pour augmenter les recettes intérieures et créer un espace budgétaire pour investir dans les infrastructures.	Les autorités ont réalisé certains progrès dans l'élargissement de l'assiette fiscale en éliminant les exemptions et en renforçant l'administration. La création de la Direction générale des impôts, qui gère les principales questions fiscales, devrait encore renforcer la collecte des données, le respect, la coordination avec les douanes et la perception globale des recettes.
Transférer à la douane la gestion des taxes pétrolières de l'entreprise publique (SCH) importatrice de pétrole, pour renforcer l'administration douanière.	Ce transfert de fait a eu lieu, pendant que le transfert légal est en cours.
Réformer la gestion des finances publiques pour améliorer la crédibilité du budget et la transparence de son exécution, à l'aide du compte unique du Trésor (CUT) et en communiquant régulièrement des rapports d'exécution	Les lois budgétaires récentes témoignent de plus de réalisme. La transparence des dépenses est encore en cours ; la feuille de route du CUT, établie en 2021, n'a pas été mise en œuvre. Il n'existe pas de rapport d'exécution budgétaire.
Procéder à un audit des paiements intérieurs et des arriérés transversaux, et préparer une stratégie d'épuration des arriérés vérifiés tout en évitant l'accumulation de nouveaux arriérés.	Ce travail avance, avec le soutien de consultants extérieurs financés par la Banque africaine de développement, pour achever l'audit des arriérés intérieurs jusqu'en 2020. Le rapport devrait être terminé d'ici la fin de 2023. Les arriérés, encore récurrents, reflètent parfois des contraintes de financement et quelquefois des faiblesses dans le paiement du service de la dette.
Renforcer la mise en œuvre des investissements pour utiliser pleinement l'aide promise par les bailleurs de fonds et améliorer l'évaluation et la hiérarchisation des projets.	La mise en œuvre des investissements reste laborieuse et le pays n'a pas de stratégie claire en matière d'investissements publics pour la hiérarchisation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissements publics souvent considérables qui font partie du <i>Plan Comores Émergent</i> .
Améliorer les résultats et la transparence des entreprises publiques en soumettant des rapports financiers, en évitant les arriérés transversaux et en réformant les prix administrés pour assurer le recouvrement des coûts.	La mise à jour du cadre légal de la gouvernance des entreprises publiques est en cours, en vue d'améliorer leur surveillance. Pour la première fois depuis plusieurs années, les autorités ont augmenté les prix du pétrole, de l'électricité et du riz en 2022, afin de compenser les pertes engendrées par la forte hausse des prix des produits de base dans le monde. Cependant, les entreprises publiques continuent à éprouver des difficultés financières chroniques.

Recommandations	Mise en œuvre
Réformes du secteur financier	
Adopter progressivement une surveillance du secteur financier fondée sur le risque et mettre en place un cadre de résolution bancaire et un dispositif de facilitation de la liquidité pour renforcer le secteur bancaire et améliorer la sécurité financière.	La surveillance des banques a été partiellement renforcée, mais ce progrès est ralenti par la limitation des ressources et le manque de personnel au département de supervision bancaire de la Banque centrale des Comores (BCC). Avec l'assistance technique du département des marchés monétaires et de capitaux, et du département juridique du FMI, la BCC tente de modifier et de mettre à jour le cadre de résolution bancaire et de créer un dispositif de facilitation de la liquidité.
Restructurer la Société nationale des postes et services financiers (SNPSF) qui pèse sur les finances publiques.	Les autorités ont pris des mesures pour diviser la SNPSF en deux établissements : postal et bancaire. Avec le soutien du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, les travaux sont en cours pour capitaliser la nouvelle <i>Banque postale des Comores</i> et mettre en œuvre un plan de gestion qui limiterait les risques pour les finances publiques.
Réformes des institutions et de la gouvernance	
Renforcer la fonction publique.	Les autorités tentent activement d'identifier et d'éliminer les « travailleurs invisibles » du secteur public et de récupérer les salaires qui leur ont été versés. Cependant, elles n'ont pas mis en œuvre des plans pour renforcer la qualité des fonctionnaires par un programme d'examens d'entrée, une formation administrative et une évaluation des résultats.
Améliorer l'efficacité du système judiciaire pour protéger les droits de propriété et exécuter les contrats.	Le renforcement du système judiciaire a fait l'objet d'un progrès limité.
Atténuer les risques de corruption en renforçant les règles de déclaration des actifs par les hauts fonctionnaires, notamment en stipulant la publication des déclarations et en habilitant la Commission anticorruption à promouvoir des enquêtes sur les actes de corruption.	La nouvelle loi anticorruption, promulguée en juin 2023, renforce la prévention de la corruption ainsi que la réglementation des conflits d'intérêts, et améliore les règles de déclaration des actifs par les hauts fonctionnaires. Cette loi prévoit également la création d'une Commission anticorruption indépendante chargée d'organiser et de coordonner la mise en œuvre des priorités du pays en matière de lutte contre la corruption. Cependant, bien que la loi permette l'accès aux déclarations des actifs, elle ne rend pas leur publication obligatoire.
Remédier aux carences persistantes et considérables dans la publication des données économiques.	Les Comores ont reçu beaucoup de soutien au développement des capacités pour les statistiques sur les prix et la comptabilité nationale. La qualité et la rapidité de publication des données de prix se sont améliorées. Les statistiques de la comptabilité nationale ne sont disponibles que sur une base annuelle, et avec un long retard. Un effort supplémentaire est nécessaire pour améliorer l'exactitude et la rapidité de publication des statistiques de la balance des paiements.

Recommandations	Mise en œuvre
<p>Mettre en place une stratégie de résilience aux catastrophes naturelles afin d'assurer la résilience des infrastructures et des finances publiques, ainsi que la résilience post-catastrophe, notamment en prévoyant des marges de manœuvre budgétaires.</p>	<p>Les autorités reçoivent un soutien de la part de la Banque mondiale pour renforcer la résilience des infrastructures. La réforme continue des finances publiques vise à créer des amortisseurs budgétaires qui amélioreraient la résilience financière et post-catastrophe. Sans cela, les autorités seraient obligées de continuer à compter principalement sur le soutien de donateurs en cas de catastrophe naturelle.</p>

Annexe IV. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : L'équipe du FMI estime que la position extérieure des Comores en 2022 était modérément plus faible que le niveau impliqué par les fondamentaux à moyen terme et les politiques souhaitables. Sur la base des données de 2022, le taux de change effectif réel est surévalué de 13 % environ. La position extérieure des Comores est exposée aux catastrophes naturelles.

Réponses politiques potentielles : La projection de l'équipe du FMI indique une dégradation à court terme de la position extérieure du pays, principalement à cause des grands projets d'investissement public en cours. Les mesures de durcissement déjà prises par la BCC et le rééquilibrage budgétaire planifié par les autorités en vertu de la FEC contribueront à stabiliser la situation extérieure, comme le feraient la promotion et la diversification des exportations à moyen terme, ainsi que le renforcement de la résilience au changement climatique.

Actifs et passifs étrangers : Position et trajectoire

Contexte : L'Union des Comores ne produit pas de données sur la position extérieure globale (PEG).

Compte des transactions courantes

Contexte. Les données préliminaires de 2022 révèlent que les exportations ont augmenté de plus de 20 % d'une année sur l'autre, à la suite de la forte augmentation des prix des aliments et du pétrole, et de l'appréciation du dollar. Il est estimé que le déficit du compte des transactions courantes s'est creusé légèrement pour atteindre 0,5 % du PIB en 2022, vu que les termes de l'échange se sont détériorés de 20,1 % environ.

Évaluation. Il existe une divergence dans les estimations des modèles EBA-lite de l'écart du compte des transactions courantes.

Le déficit du compte des transactions courantes s'est creusé légèrement pour atteindre 0,5 % en 2022, à la suite de l'augmentation des prix des carburants et des aliments, et des exportations robustes qui n'ont pas compensé des importations plus élevées. Le compte des transactions courantes est ramené à -1,1 % du PIB pour tenir compte principalement des catastrophes naturelles.

Comparé à la norme des transactions courantes estimée à -3,8 % du PIB, l'écart actuel du compte des transactions courantes s'élève à 2,6 % du PIB, un chiffre plus élevé que le niveau compatible avec les paramètres fondamentaux et les politiques désirables.

Par contre, le modèle de l'indice du taux de change effectif réel indique un écart des transactions courantes de -1,8 % du PIB en 2022 (variable dans un intervalle de -1 à -2), ce qui est insignifiant par rapport au chiffre des erreurs de mesure dans les données de la balance des paiements. Selon l'équipe du FMI, la position extérieure est légèrement plus faible que le niveau compatible avec les paramètres fondamentaux et les politiques désirables.

Tableau 1 du texte. L'Union des Comores : estimations des modèles pour 2022
(En pourcentage du PIB)

	Modèle CC 1/ (en pourcentage du	Modèle TCER 1/ (en pourcentage du
CC effectif	-0.5	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	-0.5	
Facteur d'ajustement COVID-19 (-) 2/	1.7	
Facteurs temporaires/statistiques supplémentaires (-)	0.0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	-0.5	
CC corrigé	-1.1	
Norme du CC (à partir du modèle) 3/	-3.8	
Norme du CC corrigé	-3.8	
Écart du CC	2.6	-1.8
dont: écart relatif lié aux politiques publiques	0.4	
Elasticité	-0.14	
Écart de TCER (en pourcentage)	-19.6	13.7

1/ Fondé sur la méthodologie EBA-lite 3.0

2/ Correction supplémentaire selon les variations cycliques pour tenir compte de l'incidence temporaire de la pandémie sur les envois de fonds.

3/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.

Taux de change réel

Contexte. Le taux de change effectif réel a augmenté de 9,4 (d'une année sur l'autre) en juin 2023, vu que la moyenne de l'inflation des Comores sur les 12 mois précédents dépassait de 1,5 % celle de leurs partenaires commerciaux.

Évaluation. La qualité des données limite la précision de l'analyse des comptes extérieurs des Comores. Le modèle du taux de change effectif réel est considéré comme donnant une évaluation plus exacte du déséquilibre du taux de change, étant donné les erreurs de mesure dans les statistiques de la balance des paiements du pays, spécialement en ce qui concerne l'enregistrement des subventions en nature et la répartition des subventions entre le compte de capital et le compte des transactions courantes. Le modèle est basé sur une régression de panel du taux de change effectif réel, qui produit une « norme » approximative, compatible avec les paramètres fondamentaux et les politiques désirables à moyen terme. Comme ce modèle de régression indique une petite surévaluation de moins de 15 %, l'équipe du FMI ne considère pas le taux de change effectif réel comme étant déséquilibré.

Comptes de capital et financiers : flux et mesures

Contexte. Les Comores reçoivent des subventions de projets considérables, qui sont imputées au compte de capital. Elles sont principalement constituées de subventions accordées par des donateurs pour financer leurs projets. Malgré la faiblesse des données, les dernières informations disponibles évaluent les apports à 4,1 % du PIB en 2022. Ce ratio est en diminution après un maximum de 6,2 % du PIB en 2020, à la suite de la tempête Kenneth et de la pandémie.

Évaluation. La forte dépendance des Comores à l'égard d'une aide étrangère volatile est un facteur de vulnérabilité mais elle est, en même temps, une ressource importante qui n'augmente pas la dette et couvre partiellement le déficit du compte des transactions courantes.

Intervention et réserves de change

Contexte. À la suite de l'évolution défavorable du compte des transactions courantes en 2022, les réserves de change ont diminué de 14 % par rapport aux niveaux très élevés de 2020-21 quand elles étaient stimulées par les envois de fonds liés à la pandémie.

Évaluation. Les réserves de change des Comores ont diminué d'une couverture de 8,2 mois d'importations en 2021 pour atteindre 6,6 mois en 2022. Sur la base du classement des petits États, le niveau optimal de réserves internationales des Comores a été fixé à 6,8 mois d'importations de biens et services.

Annexe V. Matrice d'évaluation des risques⁵

Sources des risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Impact sur le pays	Mesures à prendre
Risques mondiaux				
Intensification des conflits régionaux. L'aggravation de la guerre russe en Ukraine et les autres conflits régionaux suivis de sanctions économiques perturbent le commerce (énergie, alimentation, tourisme, composants critiques pour la chaîne d'approvisionnement), les envois de fonds, les investissements directs et les flux financiers étrangers, et les systèmes de paiement ; ils engendrent aussi des migrations de réfugiés.	Élevée	CT, MT	Élevé	Améliorer la production intérieure et préparer des plans d'intervention d'urgence, y compris des mesures pour protéger les personnes les plus vulnérables en cas de nouvelle augmentation ou pénurie des prix des produits de base. Mener des réformes structurelles pour améliorer la production agricole privée du pays.
Volatilité des prix des produits de base. Une série de perturbations de l'approvisionnement (à cause des conflits, de l'incertitude et des restrictions à l'exportation) et de variations de la demande entraîne une volatilité récurrente des prix des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires sur les pays émergents et les pays en développement, ainsi qu'une instabilité sociale et économique.	Élevée	CT, MT	Élevé	Améliorer la production intérieure et préparer des plans d'intervention d'urgence, y compris des mesures pour protéger les personnes les plus vulnérables en cas de nouvelle augmentation ou pénurie des prix des produits de base. Mener des réformes structurelles pour améliorer la production agricole privée du pays.

¹ Sur la base de la matrice globale d'évaluation des risques au 21 juillet 2023. La matrice affiche des événements qui pourraient apporter des changements importants au scénario de référence. La probabilité relative est l'évaluation subjective par le FMI des risques relatifs au scénario de référence (« faible » indique une probabilité de moins de 10 %, « moyenne » une probabilité de 10 à 30 % et « élevée » une probabilité de 30 à 50 %). La matrice reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le degré général de préoccupation à la date des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs pourraient interagir et intervenir ensemble.

Sources des risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Impact sur le pays	Mesures à prendre
Récession ou ralentissement mondial abrupt. Des facteurs de risque mondiaux et idiosyncratiques se combinent pour engendrer un ralentissement marqué et synchronisé de la croissance, avec des récessions dans certains pays, des retombées négatives dans les canaux commerciaux et financiers, et une fragmentation des marchés.	Élevée	CT, MT	Moyen	Maintenir des politiques macroéconomiques prudentes. Appliquer des réformes pour ouvrir un espace budgétaire en augmentant les recettes et en réduisant les dépenses inefficaces. Diversifier les itinéraires d'approvisionnement et procurer un secours aux personnes vulnérables.
Fragmentation géo-économique croissante. L'extension et l'aggravation des conflits, et la diminution de la coopération internationale, entraînent une reconfiguration plus rapide des échanges commerciaux et des investissements directs étrangers, la perturbation des approvisionnements, la fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, l'augmentation du coût des intrants, l'instabilité financière, la fracture des systèmes monétaires et financiers internationaux et une diminution de la croissance potentielle.	Élevée	CT, MT	Faible	Diversifier les itinéraires d'approvisionnement et préparer des plans d'intervention en cas d'urgence, y compris des mesures de protection pour les personnes les plus vulnérables en cas de nouvelles perturbations des approvisionnements. Mener des réformes structurelles pour que les Comores deviennent une destination plus intéressante pour les investissements.
Phénomènes climatiques extrêmes. Les phénomènes climatiques extrêmes engendrés par la hausse des températures entraînent la perte de vies humaines, endommagent gravement les infrastructures, perturbent les approvisionnements, diminuent la croissance et déstabilisent les finances.	Moyenne	MT	Élevé	Mettre en œuvre des stratégies d'adaptation climatique, notamment en investissant dans les infrastructures résilientes au climat avec l'aide de partenaires internationaux.

Sources des risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Impact sur le pays	Mesures à prendre
Risques intérieurs				
Retards et erreurs. En particulier, le report de réformes structurelles pourrait compromettre la perception des recettes et faire pression sur les finances publiques. Une augmentation des emprunts non concessionnels pourrait compromettre rapidement la viabilité de la dette.	Moyenne	CT, MT	Élevé	Mettre en œuvre les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles décrites dans le programme de la FEC, particulièrement celles liées à l'augmentation des recettes budgétaires.
Troubles sociaux et instabilité politique. Des tensions pourraient surgir dans un contexte d'inflation croissante, de baisse des revenus, d'inégalités croissantes et d'incertitudes politiques à l'approche des élections présidentielles de 2004, ce qui ralentirait la croissance économique et engendrerait des politiques populistes nuisibles pour l'environnement (par exemple, la préservation des subventions aux combustibles fossiles).	Moyenne	CT, MT	Élevé	Procurer un soutien aux plus vulnérables et améliorer la gouvernance, la transparence et l'état de droit.
Détérioration de la situation financière des entreprises publiques entraînant un accroissement des passifs de l'État.	Élevée	CT, MT	Élevé	Améliorer la surveillance des entreprises publiques, telle que décrite dans le programme de la FEC.

Annexe VI. Stratégie de développement des capacités des Comores

A. Contexte

1. **Profil du pays.** L'Union des Comores est un petit État fragile en développement constitué de plusieurs îles et marqué par l'instabilité politique, la faiblesse de ses institutions et une capacité de mise en œuvre des pouvoirs publics nettement plus faible que la moyenne de l'Afrique subsaharienne.
2. **Engagement du programme.** Les Comores ont reçu le soutien de la facilité de crédit rapide (FCR) et de l'instrument de financement rapide (IFR) en juillet 2019 après le cyclone Kenneth, et de nouveau en avril 2020 après l'éclosion de la pandémie de COVID-19. Le pays a également reçu l'assistance du fonds fiduciaire ARC jusqu'en avril 2022. Un programme de référence a été approuvé en septembre 2021 pour aider les Comores à contenir la pandémie et à s'en remettre, et à commencer à surmonter sa fragilité, à promouvoir une croissance inclusive et à limiter les risques. Malgré les retards de certains repères structurels, le programme de référence a été achevé en avril 2023, ouvrant ainsi la voie à un entretien sur les dispositions de financement dans le cadre de la FEC.
3. **Contributions récentes du FMI en matière de développement des capacités.** Les autorités des Comores bénéficient, depuis plusieurs années, de contributions considérables en matière de développement des capacités afin de soulager leurs importantes contraintes dans ce domaine. La plupart des missions des années récentes sont intervenues dans le domaine budgétaire, principalement l'administration des recettes et la gestion des finances publiques, qui correspondent aux faiblesses les plus graves du pays. Un grand développement des capacités a également été fourni au secteur financier, où la mise en œuvre des recommandations a été un peu meilleure, ce qui témoigne peut-être, en partie, d'une capacité du personnel de la Banque centrale plus grande que celle du ministère des Finances. Le département juridique du FMI a fourni une assistance au développement des capacités pour soutenir la rédaction de la nouvelle loi anticorruption dont le but est de créer un cadre légal pour la mise en place d'un organisme anticorruption autonome et efficace, d'un système de traitement des conflits d'intérêts et d'un régime de déclaration des actifs des hauts fonctionnaires. Le développement des capacités est tout à fait aligné sur la stratégie d'engagement dans les pays fragiles ou en conflit (PFC).
4. **Impact du développement des capacités fourni par le FMI.** Les autorités du pays considèrent que le développement des capacités fourni par le FMI améliore leurs capacités et les aide à mettre en œuvre plusieurs réformes. Parmi les résultats obtenus, il convient de mentionner l'amélioration de l'assiette fiscale, le renforcement de l'utilisation du logiciel SIGIT, l'adoption de nouveaux codes des impôts et des douanes, une révision de la loi organique sur la gestion des finances publiques, la création et l'utilisation limitée du compte unique du Trésor et l'adoption d'un système de données des douanes plus moderne. Le développement continu des capacités a aidé la Banque centrale à renforcer la réglementation prudentielle alignée sur Bâle II et III, la gestion de la liquidité par l'identification de prêts garantis admissibles à un refinancement, et l'opérationnalisation

du cadre de résolution bancaire. Cependant, les services du FMI considèrent que la mise en œuvre des recommandations de développement des capacités a été généralement lente. Particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures budgétaires, le développement des capacités fourni par le FMI n'a recommandé que des améliorations élémentaires que les autorités devraient être en mesure d'appliquer malgré leur très faible capacité. Il semble donc que les principaux obstacles à une mise en œuvre plus rapide des recommandations soient attribuables à un manque d'appropriation aux plus hauts niveaux et à une supervision insuffisante par le ministère des Finances et les hauts fonctionnaires.

B. Objectifs macroéconomiques et priorités du développement des capacités

5. Objectifs macroéconomiques. Les principaux objectifs macroéconomiques pour les prochaines années sont i) la création d'un espace budgétaire et son utilisation à des fins d'investissement public en capital humain et matériel ; ii) le renforcement de la stabilité du secteur financier et de l'intermédiation financière ; iii) l'amélioration de la collecte et de la diffusion des données pour permettre la création de meilleures politiques économiques. En outre, les Comores doivent renforcer leurs investissements dans le capital humain et matériel, améliorer leur système judiciaire et renforcer la gestion de sa fonction publique.

6. Priorités résultantes du développement des capacités fourni par le FMI. Afin d'aider les autorités à réaliser l'objectif i) ci-dessus, le FMI fournira un soutien au développement des capacités pour l'administration des recettes, la politique fiscale et la gestion des finances publiques, y compris dans les entreprises publiques. Pour aider les autorités à réaliser l'objectif ii), le FMI fournira un soutien au développement des capacités pour la réglementation et la surveillance du secteur financier, la gestion de la liquidité de la Banque centrale, le développement du marché de la dette publique et le cadre de résolution bancaire. Pour aider les autorités à réaliser l'objectif iii), le FMI continuera à soutenir le développement des capacités dans la comptabilité nationale, les statistiques financières de l'État et les statistiques du secteur externe. Le tableau 1 du texte ci-dessous donne un aperçu des priorités en matière de politiques, des objectifs de développement des capacités par le FMI et des difficultés à surmonter pour progresser. Il énumère les priorités du développement des capacités par département du FMI.

Tableau 1 du texte. L'Union des Comores : priorités en matière de politiques, objectifs de développement des capacités par le FMI et difficultés associées		
Priorités	Objectifs	Difficultés
Diminuer l'exposition à la corruption en renforçant la transparence et la responsabilisation.	Mettre en place un cadre légal et opérationnaliser un système efficace de traitement des conflits d'intérêts et de divulgation des actifs par les hauts fonctionnaires, y compris la divulgation obligatoire des actifs détenus à titre de bénéficiaire, la publication des déclarations d'actifs et l'élimination de la responsabilité pénale actuelle pour publication.	Manque apparent d'appropriation de la part des autorités.

Tableau 1 du texte. L'Union des Comores : priorités en matière de politiques, objectifs de développement des capacités par le FMI et difficultés associées		
Priorités	Objectifs	Difficultés
Politique et administration fiscale et douanière	Augmenter la perception des recettes en élargissant l'assiette fiscale et en renforçant l'administration fiscale et douanière.	Manque apparent d'appropriation et faible contrôle de la part des gestionnaires, confiance limitée du public dans l'État.
Gestion des finances publiques, y compris les facteurs de gouvernance	Augmenter l'efficacité et la transparence des dépenses publiques en améliorant la préparation du budget, l'exécution des dépenses et la soumission de rapports, en renforçant le contrôle des entreprises publiques et les relations avec elles, et en réduisant la vulnérabilité à la corruption.	Manque apparent d'appropriation et faible contrôle de la part des gestionnaires, clientélisme et droits acquis, particulièrement en ce qui concerne les entreprises publiques.
Surveillance du secteur financier	Renforcer la stabilité financière en améliorant la réglementation et la surveillance, et en créant des dispositifs de résolution financière.	Capacité limitée d'absorption du développement des capacités par la BCC.
Opérations de la Banque centrale et gestion de la dette publique	Améliorer la gestion de la liquidité du marché interbancaire et promouvoir la croissance du crédit en développant l'infrastructure du marché de la dette publique.	Capacité limitée d'absorption du développement des capacités par la BCC.
Statistiques	Améliorer la fourniture des données, y compris les statistiques des prix et de la comptabilité nationale (INSEED), les données des finances publiques (ministère des Finances) et les données du secteur extérieur (BCC, douanes).	Forte rotation du personnel de l'INSEED, faiblesses de la comptabilité budgétaire, communications insuffisantes entre le ministère des Finances et le Commissariat au plan, utilisation de méthodologies indéterminées par la BCC.

C. Coordination de la prestation du développement des capacités avec les partenaires de développement

7. Autres partenaires fournisseurs de DC. En plus de recevoir un soutien au développement des capacités de la part du FMI, les Comores reçoivent une prestation de DC de la part d'autres partenaires, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et la France.

8. Minimiser les écarts et les chevauchements dans la prestation du DC. Afin de minimiser les écarts et les chevauchements, les services du FMI proposent à ces partenaires que le FMI dirige le DC dans les domaines importants pour la surveillance et dans ceux où nous sommes très

compétents (c'est-à-dire la politique budgétaire et monétaire, la réglementation et le contrôle du secteur financier, et les problèmes de données), tandis que d'autres partenaires pourraient utilement i) concentrer leur soutien dans d'autres domaines qui sont importants pour le développement économique et (ou) ii) fournir un DC qui soutienne la mise en œuvre des recommandations du FMI. Pour l'option i), les partenaires aideraient les autorités à renforcer l'investissement dans les infrastructures (électricité, eau, transports) et les dépenses sociales (santé, éducation, assurances et assistance sociales) conformément à la stratégie nationale de développement des autorités (*Plan Comores Émergent*), à renforcer le système judiciaire et à améliorer la gestion de la fonction publique. Pour l'option ii), les partenaires pourraient fournir un soutien au DC dans les domaines couverts par le FMI, par exemple en aidant les autorités à introduire des systèmes informatiques dans l'administration des impôts et des douanes.

9. Réunions avec d'autres partenaires. Les services du FMI inviteront les partenaires au moins une fois par trimestre pour coordonner la prestation du développement des capacités.

D. Incitation à une mise en œuvre plus rapide des recommandations du FMI en matière de développement des capacités

10. Afin de promouvoir une mise en œuvre plus rapide du soutien au développement des capacités fourni par le FMI, nos services :

- S'entretiendront avec les autorités et les départements fournisseurs de DC des modalités les plus efficaces pour la prestation d'un soutien au DC. Plus précisément, les autorités préféreront-elles traiter avec un ou plusieurs conseillers à long terme, en échange du coût d'un (beaucoup) plus petit nombre de missions du siège du FMI ou de l'AFRITAC Sud ? Dans ce contexte, les services du FMI soulignent que la mise en œuvre des recommandations en matière de DC fut lente, même pendant la résidence du représentant Michel Bua qui avait fourni une assistance concrète et considérable pour la mise en œuvre de la politique budgétaire ;
- Suggéreront aux autorités d'inclure les recommandations les plus essentielles en matière de DC comme des engagements et des conditionnalités dans le cadre de programmes futurs soutenus par le FMI, et soulignent que l'absence de respect de ces engagements risque de retarder le soutien financier du FMI ;
- Tiendront des entretiens réguliers avec les autorités sur les progrès de la mise en œuvre des recommandations en matière de DC, en fonction d'un inventaire périodique de recommandations et de leur mise en œuvre. Pendant ces entretiens, les services du FMI souligneront que la mise en œuvre n'est pas difficile, mais nécessite une supervision attentive de la part des hauts fonctionnaires.

Appendice I. Lettre d'Intention

Moroni, Union des Comores

Le 30 Novembre, 2023

Mme Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice générale :

1. Le gouvernement de l'Union des Comores met en œuvre l'accord quadriennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) depuis qu'il a été approuvé en juin 2023.
2. Malgré des signes de reprise, l'environnement économique et financier est resté difficile et les perspectives sont soumises à de grandes incertitudes. Bien que l'inflation ait commencé à baisser par rapport à des niveaux élevés depuis les chocs successifs (Cyclone Kenneth, Covid-19 et Guerre Russie-Ukraine), les pressions budgétaires résultant des prix élevés de ces dernières années persisteront tandis que les Comores restent exposées à la volatilité continue des prix mondiaux des matières premières. Comme beaucoup d'autres pays de la région, les Comores sont également confrontées à des contraintes liées à des besoins de financement élevés à un moment où la marge de manœuvre budgétaire est épuisée et où le resserrement des conditions de financement au niveau mondial a réduit l'aide budgétaire.
3. En raison de ces difficultés et des contraintes de capacité alors que le gouvernement s'efforce de mettre en œuvre des réformes sur plusieurs fronts, nous n'avons pas été en mesure d'atteindre certains des objectifs fixés dans le cadre du programme. Nous avons atteint les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) concernant les recettes fiscales, le solde primaire intérieur, la dette extérieure non concessionnelle et les réserves internationales nettes à la fin du mois de juin 2023. Toutefois, les CRQ concernant l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs nets et d'arriérés extérieurs, ainsi que la cible indicative (CI) concernant les transferts monétaires aux ménages, n'ont pas été atteints. Nous tenons cependant à vous assurer que des mesures correctives sont prises pour veiller à ce que le programme reste sur la bonne voie: (i) nous avons remboursé tous les nouveaux arriérés extérieurs qui ne font pas l'objet d'une renégociation, et nous discutons activement sur la stratégie d'apurement des arriérés pour les deux arriérés restants (d'un montant d'environ 0,47 million de dollars) et (ii) nous nous engageons, en tant qu'action préalable à la première revue, à signer un protocole d'accord entre la direction de la dette, la direction générale du budget, le trésorier payeur général et la BCC, spécifiant les montants et le calendrier de tous les paiements du service de la dette extérieure exigibles en 2024. Nous nous attendons à ce que le dépassement du plafond des arriérés intérieurs nets soit temporaire, sans impact sur la mise en œuvre globale du programme, et nous sommes en train de rembourser ces arriérés en vue de parvenir à une accumulation nette nulle d'ici à la fin de 2023, comme prévu au moment de la demande de la FEC. Nous sommes également heureux de vous informer que les réformes

structurelles soutenues par les repères structurels (RS) dans le cadre du programme ont bien progressé. A la date de fin octobre, tous les objectifs structurels, sauf un, ont été atteints dans les délais.

4. Pour l'avenir, nous restons déterminés à mettre pleinement en œuvre notre programme économique soutenu par la FEC, afin de garantir la stabilité macroéconomique à moyen terme et la viabilité de la dette, de réduire les vulnérabilités du secteur bancaire et d'améliorer la gouvernance et la transparence du secteur public. Nous continuerons également à faire avancer d'autres fronts de réforme, notamment le renforcement des capacités de gestion des finances publiques et de la politique fiscale, ainsi que la gestion de la liquidité du système bancaire et la réforme du cadre opérationnel de la politique monétaire. Le projet de budget pour 2024, qui a été aligné sur les paramètres du programme (action préalable), vise à assainir les finances publiques tout en protégeant la reprise économique. Nous nous engageons à continuer à collaborer étroitement avec l'équipe du FMI pendant que nous finalisons le budget et que nous suivons son exécution.

5. S'appuyant sur le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) élaboré au cours des négociations de la FEC, le MPEF ci-joint expose nos plans de manière plus détaillée. Nous sommes également prêts à prendre toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire pour préserver les objectifs de notre programme de réforme économique. Nous consulterons le FMI sur l'adoption de toute mesure supplémentaire avant de réviser les politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le gouvernement s'engage à fournir régulièrement et en temps réel toutes les informations nécessaires au FMI, conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint.

6. Afin de soutenir nos efforts continus pour favoriser la résilience économique, le gouvernement demande au Conseil d'Administration du FMI d'approuver l'achèvement de la première revue dans le cadre du programme soutenu par la FEC. Le gouvernement demande des dérogations pour le non-respect du CRQ de fin juin 2023 sur la non-accumulation d'arriérés intérieurs nets et du CRQ continue sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs, ainsi que les modifications des critères de fin décembre 2023 et de fin juin 2024 pour les aligner sur les projections macroéconomiques révisées. Nous demandons également la modification du CRQ sur l'accumulation d'arriérés intérieurs nets en une cible indicative (CI), afin de refléter notre capacité limitée à suivre les arriérés intérieurs en temps réel et d'aligner le traitement de cet objectif sur celui d'États en développement et fragiles similaires.

7. Conformément à notre engagement envers la transparence, nous consentons à la publication de la présente lettre, du MPEF ci-joint, du rapport de l'équipe du FMI y afférent, les documents sur les questions générales (Selected Issues Paper), et de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) préparée par le FMI et la Banque Mondiale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de notre haute considération.

/s/

Mzé Abdou Mohamed Chanfiou
Ministre des Finances, du Budget,
Et du Secteur Bancaire

/s/

Younoussa Imani
Gouverneur de la Banque
Centrale des Comores

Pièces jointes :

- Mémoire des Politiques Économiques et Financières
- Protocole d'Accord Technique

Pièce Jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières

Le présent mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) actualise et complète le MPEF de juin 2023. Il décrit les évolutions économiques récentes, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques et des réformes auxquelles nous nous sommes engagés dans le cadre du programme soutenu par la FEC, les perspectives macroéconomiques, ainsi que les objectifs et les plans de politique économique du gouvernement pour les années à venir. Le programme de la FEC vise à favoriser la résilience économique et à réduire la fragilité en : (i) soutenant un plan crédible d'assainissement budgétaire à moyen terme afin d'accroître la marge de manœuvre budgétaire et de réduire les risques liés à la viabilité de la dette ; (ii) réduisant les risques dans le secteur financier ; et (iii) en faisant progresser la lutte contre la corruption et les réformes en matière de gouvernance.

A. Évolution Récente de l'Économie et Perspectives

1. L'activité économique continue de rebondir en 2023 grâce au maintien des activités post-pandémiques. Avec la normalisation des prix des produits de base, l'inflation a baissé, enregistrant 1.0 % (en glissement annuel) en septembre après avoir atteint 20,6 % en décembre 2022. La croissance est prévue à au moins 3 % pour 2023, tandis que l'inflation devrait continuer à diminuer. Le compte courant devrait se creuser en raison d'une baisse des exportations, d'une forte demande d'importations, de prix à l'importation toujours élevés et du retour à la moyenne des années pré-pandémiques des envois de fonds des travailleurs migrants dans un contexte de croissance plus faible dans la zone euro.

2. Les recettes fiscales et le solde primaire intérieur ont été supérieurs aux attentes au cours du premier semestre 2023. Les recettes fiscales du premier semestre ont augmenté de 33 % (en glissement annuel), grâce à des augmentations significatives des taxes sur les biens et services et des taxes d'accises. Ce résultat est conforme à nos efforts accrus de mobilisation des recettes, y compris la suppression des exonérations fiscales sur les matériaux de construction au début de l'année, et à des dépenses primaires courantes plus lentes que prévu. La surperformance budgétaire fournit des amortisseurs importants au cours du second semestre de l'année, alors que l'exécution des dépenses s'accélère et que le gouvernement entreprend des actions correctives pour rembourser les arriérés intérieurs nets et les arriérés extérieurs accumulés. En dépit de la reprise de l'activité, les impôts et les dividendes des entreprises publiques ont également diminué en raison de leurs difficultés financières dues aux prix élevés des matières premières ces dernières années.

3. Alors que la croissance devrait s'accroître en 2024, les perspectives sont soumises à de grandes incertitudes. La guerre en Ukraine et les conflits géopolitiques au Moyen-Orient sont susceptibles d'avoir un impact sur les prix mondiaux des matières premières. Le ralentissement des dons et de l'aide budgétaire à l'Afrique subsaharienne, y compris aux Comores, a renforcé les contraintes de financement. Par ailleurs, tout retard dans l'exécution de projets d'investissement tels que l'hôpital El Maarouf et l'hôtel Galawa pourraient avoir un impact sur la croissance. À moyen terme, les Comores restent confrontées à de nombreux défis en matière de développement,

notamment une capacité et une diversification économique limitées, de faibles recettes fiscales et une dépendance à l'égard des importations, des envois de fonds et de l'aide extérieure. Ces défis sont aggravés par les risques de catastrophes naturelles, y compris ceux liés au changement climatique.

B. Politiques économiques et financières soutenues par la FEC

Politique Budgétaire

4. Notre programme budgétaire repose sur un effort d'assainissement soutenu à moyen terme afin de réduire les risques liés à la viabilité de la dette et de diminuer les besoins de financement au fil du temps. L'assainissement reposerait sur (i) une augmentation régulière des recettes fiscales (réduction des exonérations fiscales, rationalisation du système tarifaire douanier) et l'administration des recettes (élargissement de l'assiette fiscale, amélioration du respect des règles par les gros contribuables, recouvrement des principales dettes fiscales, garantie d'une application correcte du tarif douanier et amélioration des performances d'audit des douanes) ; (ii) une série de mesures ciblées sur les dépenses courantes (publication des résultats de l'audit des arriérés intérieurs et du plan d'apurement associé, maintien de la stabilisation du ratio salaires/PIB, poursuite des travaux de nettoyage du fichier de gestion de la fonction publique, élimination des transferts et subventions introduits en 2021-22 pour atténuer les effets des chocs récents, et réforme structurelle clé du système de gestion des finances publiques (amélioration du processus budgétaire, sécurisation du compte unique du Trésor (CUT) et élargissement de sa couverture, poursuite des efforts de restructuration et de supervision des entreprises d'État ; et (iii) la réduction des dépenses d'investissement aux niveaux prépandémiques, une fois que les dépenses déjà engagées auront été progressivement éliminées. La trajectoire budgétaire envisagée établit un équilibre entre la stimulation de la croissance et la réduction des risques d'endettement et est conforme à notre objectif de ramener tous les indicateurs du fardeau de la dette en dessous des seuils de risque les plus élevés d'ici à 2028. Dans l'ensemble, ces politiques devraient améliorer le solde primaire intérieur, qui devrait passer de -1,8 % du PIB en 2023 à environ -0,1 % du PIB à la fin du programme.

5. Notre budget 2023 a été exécuté conformément au plan budgétaire et aux objectifs fixés dans le cadre de la FEC, tandis que le budget 2024 soumis au Parlement a été aligné sur les paramètres du programme (action préalable). En 2023, nous avons mis fin aux subventions ponctuelles et aux exonérations fiscales introduites en 2022 et nous avons réintroduit la taxe sur les ventes de matériaux de construction. La direction des grandes et moyennes entreprises (DGME) a été créée et des efforts visant à renforcer l'administration fiscale et douanière sont en cours avec le soutien du Département des Finances Publiques du FMI et d'AFRITAC Sud. Ces efforts ont permis d'obtenir de bons résultats en matière de recettes au cours du premier semestre, et nous sommes déterminés à poursuivre sur cette lancée au cours des mois restants de l'année. Les dépenses globales ont été conformes aux objectifs de notre programme, bien que les pressions liées à la préparation des élections et à la présidence de l'Union Africaine aient entraîné des dépassements dans ces catégories par rapport au plan budgétaire.

6. Malgré l'assainissement prévu, nous prévoyons des déficits de financement budgétaires et des besoins de financement extérieur correspondants qui persisteront à moyen terme.

Ces déficits reflètent plusieurs facteurs, notamment la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants, la recapitalisation de la banque postale et de la Banque Fédérale des Comores (BFC), ainsi que les obligations liées au service de la dette pour le financement d'urgence du FMI de 2019 et 2020 et les emprunts non-concessionnels contractés précédemment. Nous nous engageons à obtenir des dons et des financements concessionnels pour combler ces besoins et nous sommes conscients que la souscription de nouveaux emprunts non-concessionnels compromettrait rapidement la soutenabilité de la dette. Nous nous engageons donc à éviter tout emprunt non concessionnel au cours de la période couverte par le programme (CRQ).

7. Le gouvernement est déterminé à protéger les dépenses sociales et les investissements prioritaires et s'efforcera de les augmenter à mesure que les réformes contribueront à créer davantage d'espace budgétaire.

Le budget 2023 a alloué 4,69 milliards KMF à la santé et 1,45 milliard KMF à l'éducation. Ces allocations représentaient environ un tiers des transferts, et nous nous engageons à maintenir au moins ces niveaux dans le budget 2024. Avec le soutien de la Banque Mondiale, nous avons mis en œuvre le Projet de Filets Sociaux de Sécurité, (PFSS) qui fournit des transferts en espèces aux ménages les plus vulnérables. En juillet, ce projet a été remplacé par le Projet de Filets Sociaux de Sécurité Résilient et Réactif aux Chocs (PFSS-RRC), avec un mandat élargi pour soutenir les transferts liés au travail contre rémunération, aux subventions de subsistance et à la formation technique. Nous continuerons à collaborer avec la Banque Mondiale sur cet important projet social et nous nous efforcerons de garantir les décaissements en temps opportun pour le projet. Nous continuerons également à travailler avec les partenaires du développement pour établir des priorités et mettre en œuvre des projets d'investissement envisagés dans le cadre de notre stratégie nationale de développement, le Plan Comores Emergent, afin d'assurer une croissance continue et une prospérité partagée pour la population comorienne.

8. Nous avons accumulé de nouveaux arriérés extérieurs et intérieurs nets en raison de la lenteur des décaissements de dons par les partenaires et des lacunes dans le processus de paiement de la dette.

Les nouveaux arriérés extérieurs ont été engagés envers les créanciers multilatéraux, bilatéraux officiels et autres suivants : BADEA pour 0,34 million de dollars US, Bpifrance Assurance Export pour 0,39 million de dollars US, Fonds de l'OPEP pour le développement international pour 0,06 million de dollars US, Fonds de développement du Koweït pour 1,1 million de dollars US, Fonds saoudien pour le développement pour 0,3 million de dollars US, BAD pour 0,2 million de dollars US, Exim Bank India pour 0,13 million de dollars US, et deux paiements à TDB pour environ 1,3 million de dollars US chacun. Comme mesure corrective, nous avons déjà remboursé tous ces nouveaux arriérés exceptés les montants dus à la BADEA et à l'Exim Bank India—ceux-ci sont en cours de discussion dans le cadre des stratégies d'apurement des arriérés vis-à-vis de ces institutions. Nous envisageons d'apurer les arriérés avec la BADEA en recherchant un autre créancier et nous sommes en pourparlers avec des institutions potentielles. Des discussions sont également en cours concernant les arriérés envers Exim Bank India pour un projet de centrale électrique, qui fait l'objet d'un différend, et nous avons l'intention de trouver une solution rapidement. À titre de mesure corrective et pour éviter d'accumuler de nouveaux arriérés extérieurs en 2024, un protocole

d'accord sera signé entre la direction de la dette, la direction générale du budget, le trésorier général et la Banque Centrale des Comores (BCC) spécifiant les montants et l'échéancier de tous les paiements du service de la dette extérieure dus en 2024, en consultation avec l'équipe du FMI (action préalable). A la date de juin, des arriérés intérieurs nets de 860 millions de KMF s'étaient accumulés. À titre de mesure corrective, nous sommes en train de rembourser ces arriérés et nous nous engageons à ramener les arriérés intérieurs nets à zéro d'ici à la fin de 2023, comme prévu au début du programme. Pour refléter la faiblesse du suivi des arriérés domestiques en temps réel et le traitement de cet objectif dans des pays en développement et fragiles similaires, nous demandons également une modification de la CRQ sur l'accumulation des arriérés domestiques en une CI.

Réformes Budgétaires Structurelles

9. Nous reconnaissons que les recettes fiscales des Comores sont les plus faibles parmi tous les petits États insulaires, et nous nous engageons à les augmenter régulièrement au fil du temps pour permettre un investissement public plus élevé dans le capital humain et physique. Nous continuerons à travailler au renforcement de l'administration et des politiques fiscales et douanières. Nous continuerons à solliciter l'assistance technique du FMI en matière d'administration des recettes et de politique fiscale afin d'augmenter les recettes à moyen terme. Nos priorités sont les suivantes :

- En ce qui concerne l'administration fiscale intérieure, nous avons l'intention (i) d'augmenter le nombre de contribuables actifs de 10 % à la DGME (relativement à la base de 543 au total dans le bureau des grands contribuables et le bureau des moyens et petits contribuables au 31 Mars 2023) et d'envoyer à tous ces contribuables des demandes de déclaration d'impôts (repère structurel, d'ici fin décembre 2023) ; (ii) intégrer les bases de données des douanes et de la Direction Générale des Impôts (DGI) par l'interconnexion des plateformes SIGIT et SYDONIA (repère structurel, d'ici fin décembre); and (iii) appliquer la même administration fiscale aux entreprises publiques qu'aux autres contribuables ; et intensifier les efforts pour recouvrer les impôts impayés.
- Au niveau de l'administration des douanes, nous n'avons pas encore achevé le transfert de jure de la gestion des taxes intérieures sur les produits pétroliers (TIPP) à l'administration douanière (repère structurel à fin septembre 2023), et nous nous engageons à le faire lors de la première session parlementaire de 2024 (repère structurel réinitialisé à fin juin 2024). Nous avons l'intention (i) de renforcer la gestion des risques, notamment en inspectant un nombre beaucoup plus restreint d'expéditions en fonction des risques de non-conformité; (ii) de déployer un système de contrôle interne et développer un système d'information décisionnel; et (iii) de publier les arrêtés ministériels nécessaires à la mise en œuvre du code des douanes d'ici juin 2024 (repère structurel).
- Nous avons l'intention de mettre en place l'unité de politique fiscale qui rendra compte au ministre des Finances d'ici à la fin septembre 2024 (repère structurel). Cette unité sera chargée de mener les réformes liées à la politique fiscale. Avant la mise en place de cette unité, nous prévoyons de demander le soutien du Département des Finances Publiques du FMI pour

entreprendre une évaluation des dépenses fiscales afin d'identifier les possibilités de rationalisation des exonérations.

10. Le gouvernement poursuivra ses efforts pour renforcer la gestion des finances publiques et accroître l'efficacité et la transparence des dépenses afin d'assurer la meilleure utilisation possible de nos ressources limitées. Les principales mesures comprennent :

- La nomination du directeur de la direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCP) (repère structurel, d'ici fin mars 2024) qui supervisera la finalisation et la promulgation du décret présidentiel sur le règlement sur la gestion budgétaire et comptable (RGCBCP) d'ici fin avril 2024 (repère structurel).
- La publication du budget 2024 approuvé par le Parlement d'ici fin avril 2024 (repère structurel) est une étape clé pour améliorer la transparence budgétaire.
- Relancer la réforme du compte unique du Trésor (CUT), y compris en demandant au FMI de soutenir le développement des capacités afin d'aider à la mise en œuvre de l'initiative de la feuille de route élaborée à fin 2021 pour étendre la couverture du compte unique du CUT à toutes les transactions relatives aux entités extrabudgétaires, aux organismes administratifs publics et aux projets financés par les partenaires extérieurs. La feuille de route comprend un certain nombre de réformes clés nécessaires pour améliorer le fonctionnement du CUT, par exemple la création d'une fonction de centralisation des comptes au sein de la DGCP, avant que le CUT puisse être étendu.
- Renforcer la gestion de la masse salariale conformément aux recommandations des efforts de renforcement des capacités du FMI, en s'appuyant sur la récente fusion de trois bases de données salariales insulaires distinctes en une seule base de données nationale, l'amélioration du système d'information du ministère des Finances et le renforcement du contrôle physique des fonctionnaires dans le cadre des travaux de Comité mis en place par décret.
- Achever l'audit des arriérés domestiques d'ici à décembre 2023 (repère structurel). L'achèvement de cet exercice d'audit est une première étape essentielle pour quantifier le problème afin d'élaborer une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs d'ici à mars 2024 (repère structurel).

11. Nous continuerons à renforcer la surveillance des entreprises publiques. Nous sommes en train de finaliser le projet de loi sur les entreprises publiques, qui alignera le cadre juridique des entreprises publiques sur les meilleures pratiques internationales. Nous avons l'intention de centraliser la fonction de supervision au sein de la nouvelle direction en charge des EP, la Direction Générale du Portefeuille de l'État (DGPE), en assurant la collaboration avec les autres directions impliquées du ministère des Finances. Nous concluons des contrats de performance avec les principales entreprises publiques afin de garantir l'amélioration de la quantité et de la qualité des services fournis et de définir des objectifs financiers. En outre, nous avons l'intention d'exiger des entreprises publiques qu'elles préparent des bilans et des comptes de résultats annuels certifiés, en

assurant l'homogénéisation des informations et documents financiers et en utilisant du plan comptable de l'OHADA. Nous chercherons à ajuster les niveaux de personnel des entreprises publiques et les régimes de rémunération. En outre, nous mettrons fin au règlement des arriérés croisés entre l'État et les entreprises publiques afin de permettre une plus grande transparence, en commençant par la compagnie pétrolière publique SCH.

Politiques Monétaires et Financières

12. La politique monétaire continuera à préserver la parité. Dans un contexte d'inflation historiquement élevée en 2022, la BCC a resserré sa politique monétaire en augmentant le taux de réserves obligatoires. Dans le contexte de la baisse récente de l'inflation et les faiblesses des établissements financiers, la BCC a diminué le taux des réserves obligatoires (RO) de 15 % à 12,5 % le 24 octobre 2023. Néanmoins, la BCC restera vigilante sur l'évolution de l'inflation et des réserves internationales ; elle est prête à resserrer sa politique monétaire en cas de résurgence de l'inflation ou de sorties importantes de réserves. Nous intensifierons également la surveillance du système bancaire et poursuivrons nos efforts pour renforcer les outils de politique monétaire.

13. Le gouvernement s'est engagé à préserver la stabilité extérieure. Bien que les réserves nettes aient diminué en 2022, en partie à cause des coûts plus élevés des importations de pétrole et de denrées alimentaires, elles devraient augmenter pour atteindre des niveaux confortables au cours des prochaines années. Conscients de l'importance de préserver les réserves à un niveau permettant d'amortir efficacement les chocs, nous surveillerons l'évolution de la balance des paiements et nous nous engagerons avec le FMI sur toute difficulté émergente, et nous éviterons les mesures ou les politiques susceptibles d'engendrer ou d'aggraver de telles difficultés.

14. Notre système bancaire fait face à des défis importants :

- **Les faiblesses institutionnelles et de l'application judiciaire de la loi continuent de contraindre l'octroi de crédits à l'économie de nuire à la qualité des actifs financiers.** Les institutions financières ont des processus de souscription et de gestion des risques faibles, une concentration importante du risque de crédit, tandis que les lacunes du système judiciaire empêchent la saisie des garanties. Le Comité sur les prêts non-performants (PNP), établi en 2021, a aidé à diminuer le niveau des PNP significativement pendant sa première phase d'opération en 2021-2022(voir ci-dessous). Après avoir fait une pause de son activité, le Comité a repris en janvier 2023, en se focalisant sur les plus grands détenteurs de PNP.
- **Le développement du dispositif de sécurité financière n'est pas encore achevé, ce qui a limité les choix du gouvernement dans le traitement des banques en difficulté.** Par exemple, un mécanisme d'allocation de liquidité d'urgence de la BCC reste à créer. Des travaux sont en cours avec l'assistance technique du département MCM du FMI et ont permis de dresser une liste de collatéral éligible au refinancement à la BCC et notamment dans le cadre du dispositif d'apport en liquidité d'urgence qui est en cours d'être mis en place.

- **De plus, le manque d'infrastructures financières entrave le développement du marché interbancaire.** Les banques ne peuvent pas emprunter ou prêter facilement à d'autres banques ainsi qu'à la BCC, car il n'y a pas de marché organisé ni d'instrument de prêt ou de garantie facilement disponibles (ni l'État ni la BCC n'émet de titres). Cependant, dans le cadre des travaux en cours sur le cadre opérationnel de la politique monétaire et de la gestion de la liquidité, la BCC a mis en place un mécanisme de ponction de liquidité mensuelle ainsi qu'une facilité de prêt marginal. Deux établissements disposant de la liquidité souscrivent régulièrement à ce mécanisme via des appels d'offres et disposent aujourd'hui d'un collatéral de qualité (DAT de la BCC) leur permettant de se refinancer au guichet de prêt marginal de la BCC. L'adoption très récente de la Loi sur la Gestion de la Dette Publique concourt à l'amélioration des instruments de garanti et de refinancement.

15. Afin de renforcer le secteur financier, le gouvernement entend prendre les mesures suivantes :

- **Améliorer l'environnement opérationnel des banques,** notamment en renforçant encore le système judiciaire afin de garantir que les banques puissent réaliser les garanties mises en gage et en évitant des arriérés de l'État et des entreprises publiques à l'égard des fournisseurs. Dans ce contexte, un Comité sur les PNP, établi en 2021 et composé du Ministère des Finances, du Ministère de la Justice et de la BCC, a émis des recommandations sur l'accélération de la rédaction des décisions de justice, avec des premiers résultats positifs pendant sa première phase de 2021-2022 reflétés par l'amélioration du ratio des PNP sur le total des prêts bruts, passant de 23,7 % en 2020 à 14 % à fin juin 2023. Après avoir fait une pause de son activité, le Comité a repris ses travaux en janvier 2023 en se focalisant sur les plus grands détenteurs de PNP, et se réunira au moins une fois par trimestre et soumettra des rapports réguliers au Président de la République.
- **Renforcer la surveillance ainsi que le filet de sécurité du secteur financier.** La BCC a créé en juin 2023 la Direction de la Résolution et de la Réglementation Bancaire (DRRB), structurellement séparée du Département de Surveillance Bancaire (DSB), qui rend compte séparément au Gouverneur et au Conseil d'Administration de la BCC. La création de cette Direction est une première étape vers la mise à jour de la Loi de Résolution et Redressement des Institutions Financières de 2020 (LRIF) à travers les ajustements législatifs. Nous allons soumettre la LRIF avec les ajustements législatifs au Parlement d'ici **fin mai 2024 (repère structurel)**, retardé par rapport au délai du fin décembre 2023 initialement prévu, en raison des discussions en cours concernant l'assistance technique (AT) du département juridique du FMI qui nous permettra d'achever ces ajustements. Ces ajustements législatifs sont recommandés dans le rapport d'assistance technique du Département des Marchés Monétaires et de Capitaux (MCM) de septembre 2022 et comprennent établissement d'une préférence statutaire pour les déposants, introduction d'un mécanisme de financement de la résolution, et renforcement du pouvoir de liquider une entité en situation de défaut. La BCC vise à achever les inspections sur place des institutions financières afin d'évaluer la qualité des portefeuilles de crédit d'ici **juin 2024 (repère structurel)**. Nous embaucherons des effectifs supplémentaires dans la BCC et

notamment dans le DSB, étant donné un manque d'inspecteurs. À moyen terme, la BCC rendra opérationnelle sa fonction d'aide à la liquidité d'urgence.

- **Stabiliser le secteur bancaire.** Nous étudions des options stratégiques pour les deux banques – une banque sous résolution depuis juillet 2022 et une autre entièrement détenue par l'État et dont l'administration provisoire a été levée en juin 2022. Nous préparerons des plans de secours estimant les coûts budgétaires potentiels liés à la fermeture de l'une des deux banques le redressement ou la reprise de l'autre. À moyen terme, la BCC imposera des plans de recapitalisation avec dates-butoirs impératives à toutes les institutions de dépôt en violation de leurs exigences de fonds propres et les Union des institutions de microfinance présentera à la BCC un plan de traitement des difficultés dans les petites microfinances affiliées. Les établissements incapables de respecter ces dates-butoirs, insolvables ou non-viables, seront mis en résolution. Tout emploi de ressources budgétaires dans des banques par le gouvernement devrait être soumis à des conditions qui minimisent le risque d'aléa moral et devrait inclure que :

 - (i) la fourniture d'un financement temporaire est nécessaire pour protéger la stabilité financière et elle permettra de mettre en œuvre une option de résolution la plus à même de réaliser les objectifs de la résolution ;
 - (ii) les sources privées de financement ont été épuisées ou elles ne permettraient pas d'atteindre ces objectifs ;
 - (iii) les pertes sont d'abord imposées aux actionnaires et, si approprié, aux créanciers non-garantis et non-assurés et à l'industrie financière.
- **Renforcer l'infrastructure financière,** notamment en créant un marché des titres publics. Avec l'assistance technique du FMI, nous mettrons en place un marché des titres publics en coordination avec le Trésor, renforcerons la gestion des liquidités bancaires et créerons un cadre d'aide d'urgence à la liquidité.
- **Exécuter la restructuration de la SNPSF.** Nous faisons avancer la réforme pour nous assurer que la nouvelle banque postale (Banque Postale des Comores, BPC) mettra en œuvre un plan d'affaires qui minimise les risques fiscaux, qui est soutenu par une gouvernance et un cadre de gestion des risques solides, afin de promouvoir l'inclusion financière tout en limitant les passifs fiscaux contingents. En mai 2023, l'État a émis des titres d'un montant de 7,36 milliards de KMF à la BPC afin de s'assurer qu'elle dispose d'actifs suffisants pour la soumission d'une demande de l'agrément bancaire en août 2023. En août 2023, nous avons nommé la directrice générale pour la BPC, qui reste en étroite communication avec l'équipe de restructuration spécialement désignée. Nous veillerons à ce que la nouvelle directrice prenne ses fonctions le plus rapidement possible et participe activement à la supervision de l'opérationnalisation de la BPC. Le plan de recapitalisation, le plan d'affaires de la BPC élaboré dans le cadre du SMP (voir ci-dessous), ainsi que le dossier de la directrice de la BPC choisie par un concours public, ont été inclus dans la demande de l'agrément bancaire. Les titres seraient remboursés en espèces sous le calendrier défini dans le plan de recapitalisation, d'abord en quatre versements de 1,3 milliard de KMF, intérêts compris, entre 2023 et 2025 (deux versements en 2023), puis en 2025 pour le montant restant. Le Trésor Français s'est engagé à fournir des subventions, via l'AFD, pour le processus de restructuration, qui seront décaissées au fur et à mesure de la réalisation des étapes convenues.

Afin d'achever la pleine préparation de la BPC pour démarrer son activité dès que l'agrément bancaire sera accordé, nous procéderons à (i) une due diligence du bilan de la SNPSF pour mettre à jour la valorisation de ses actifs et passifs, ce qui permettra d'identifier la répartition des actifs et des passifs entre la BPC, la Poste et le structure de défaisance résiduel d'ici fin décembre 2023 ; (ii) l'achèvement de l'opérationnalisation d'un nouveau système d'information pour la gestion bancaire de la BPC au plus tard fin juin 2024. Par le biais d'un appel d'offres, nous sommes en train de sélectionner un fournisseur.

- Les prochaines étapes de la réforme sont les suivantes :
 - Délivrance par la BCC d'ici **fin décembre 2023** d'un agrément bancaire à la BPC (**repère structurel**). Simultanément, la BCC retirera le droit de la SNPSF d'octroyer le crédit et achèvera le transfert des activités bancaires de la SNPSF à la BPC. L'agrément bancaire octroyé à la BPC sera notamment suspensif au cas où le nouveau système d'information de la BPC ne sera pas entièrement opérationnalisé à fin décembre 2023. Les conditions suspensives d'agrément bancaire de la BPC seront levées si, entre autres, l'achèvement de l'opérationnalisation du nouveau système d'information de la BPC est atteint (soit **au plus tard en juin 2024**). La BCC s'engage à retirer l'agrément bancaire de la SNPSF dès la mise en activité de la BPC. En application de la loi bancaire, la BCC veillera à ce que la liquidation des actifs restants de la SNPSF soit achevée dans les 3 prochaines années par l'intermédiaire de l'entité résiduelle résultant de la séparation de la SNPSF entre les activités postales et bancaires. Ainsi l'entité résiduelle sera soumise au contrôle de la BCC jusqu'à la récupération et la liquidation d'actifs.
 - Mise en œuvre du plan d'affaires de la BPC élaboré dans le cadre du SMP, qui prévoit trois phases de fonctionnement. La BCC contrôlera et fournira des rapports de surveillance sur la conformité de la BPC avec le plan d'affaires tous les mois de juillet et de janvier, à partir du 31 juillet 2024 jusqu'au 31 janvier 2026 (**nouveau repère structurel**). Dans la phase 1, la prise de risque sera contenue en limitant les prêts aux clients existants, avec une limite sur les nouveaux prêts de 5 millions KMF par client. Dans la phase 2, la BPC étendra les crédits à de nouveaux clients, y compris les entrepreneurs individuels (mais pas les autres entreprises), avec un crédit par client limité à 5 millions KMF. Dans la phase 3, la BPC fournira des crédits à de nouveaux clients, y compris les petites entreprises de moins de cinquante employés, avec un crédit par client limité à 7,5 millions KMF. Les phases 1 et 2 dureront chacune au moins 2 ans. Les conditions pour passer de la phase 1 à la phase 2 comprendront le paiement intégral en espèces des échéances convenues pour la capitalisation totale de la BPC, la mise en place de capacités améliorées de gestion des risques avec l'appui de l'AFD, et le fait que la BPC ait réalisé des bénéfices pendant au moins les deux années précédentes. Les conditions pour passer à la phase 3 seront l'établissement de capacités améliorées de gestion des risques incorporant des procédures pour le risque de crédit des petites entreprises et le fait que BPC ait été rentable pendant au moins les deux années précédentes. Le passage de chaque phase à la suivante sera soumis à l'évaluation et à l'autorisation de la BCC.

Renforcer la gouvernance et réduire les vulnérabilités à la corruption

16. Le gouvernement continuera à prendre des mesures pour améliorer la gouvernance et réduire la vulnérabilité à la corruption :

- **État de droit.** Notre système juridique doit être renforcé pour garantir les droits de propriété et à faire respecter les contrats, en vue de soutenir le développement du secteur privé. Nous avons pris des mesures pour renforcer l'efficacité du système judiciaire, notamment en améliorant son équipement. Ces efforts ont permis d'accélérer le traitement des affaires judiciaires. Nous continuerons à renforcer encore l'intégrité et l'efficacité du système.
- **Transparence budgétaire.** Les mesures évoquées plus haut concernant le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de la surveillance des entreprises d'État contribueront de manière importante au renforcement de la gouvernance, tout comme nos efforts pour améliorer la comptabilité et les rapports financiers. Nous avons publié en juin 2023 les résultats de l'audit des dépenses des financements d'urgence du FMI fournis dans le cadre du FCR/de la RFI d'Avril 2020. Pour renforcer encore la transparence budgétaire, nous avons l'intention de commencer à publier régulièrement des informations complètes sur tous les contrats de marchés publics, y compris des informations sur la propriété effective, à partir du 1er mai 2024 (repère structurel). Nous avons jeté les bases de ces publications en publiant une circulaire concernant la soumission à une agence de passation de marchés désignée de la documentation relative à tous les contrats de marchés publics, ainsi que les noms des entreprises adjudicataires et le(s) nom(s) de leur(s) bénéficiaire(s) effectif(s).
- **Lutte contre la corruption.** Nous restons attachés aux réformes anti-corruption. Nous avons adopté la nouvelle loi anticorruption en juin 2023, qui répond aux objectifs du programme (repère structurel). Comme le prévoit la loi, nous travaillons à la création d'une entité publique autonome et indépendante sur le plan opérationnel, dotée de capacités et de pouvoirs d'enquête et chargée de définir les priorités de la politique anticorruption du pays, de gérer un système efficace de déclaration de patrimoine et d'intérêts des assujettis et de maintenir une plateforme publique de dépôt de dénonciations contre la corruption.
- **Gestion de la fonction publique.** Notre fonction publique est confrontée à des contraintes de capacité, et nous prenons des mesures pour la renforcer. Nous allons poursuivre nos efforts pour lutter contre l'absentéisme et récupérer les salaires versés aux "travailleurs fantômes". Nous étudions également la possibilité de renforcer le recrutement par le biais d'un concours/examen d'entrée dans tous les secteurs de la fonction publique, comme c'est déjà le cas à la BCC ; de renforcer la formation des fonctionnaires en créant une école d'administration nationale ; et de mettre en place la gestion des performances. Nous éviterons les recrutements liés aux élections.

17. Le gouvernement renforcera l'efficacité du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT). Nous alignerons la loi LCB/FT avec les normes internationales établies par le groupe d'action financière et nous adopterons cette loi. Dans l'intervalle, la BCC s'adressera aux banques commerciales pour les sensibiliser aux exigences en

matière de LBC/FT et renforcera la supervision basée sur le risque, notamment en menant des inspections sur place pour évaluer la conformité avec les réglementations existantes en matière de LBC/FT. De plus, l'évaluation des cadres LCB/FT des Comores par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) est en cours et l'évaluation sur place a été menée en juillet 2023. Les recommandations de l'évaluation, lorsqu'elles seront disponibles, informeront les efforts en cours pour renforcer le cadre de LCB/FT.

18. La Banque centrale continuera de travailler à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des sauvegardes du FMI. À cette fin, des mesures sont prises pour modifier les statuts de la banque centrale de 2008 afin de renforcer l'autonomie de la BCC conformément aux recommandations de l'équipe des sauvegardes. Nous sommes déterminés à travailler en étroite collaboration avec les autorités françaises, dans le cadre de la coopération monétaire, et le FMI dans les mois à venir pour finaliser les amendements en vue de la promulgation des statuts révisés de la banque centrale d'ici septembre 2024. En outre, la BCC renforcera la fonction d'audit interne et améliorera les rapports sur les risques liés aux projets de modernisation en cours. Le gouvernement travaille également à l'établissement d'un plan de remboursement pour le prêt à long terme que la BCC lui a accordé dans le cadre de l'allocation de DTS du FMI.

C. Amélioration des données

19. Le gouvernement reconnaît que les données économiques des Comores présentent de sérieuses lacunes dans presque tous les secteurs qui entravent l'analyse économique ainsi que la formulation et la mise en œuvre des politiques. Le gouvernement s'engage à garantir que l'INSEED disposera de ressources financières et humaines qualifiées suffisantes pour collecter des données sur les prix en temps voulu et mettre à jour les comptes nationaux, relativement au projet de soutien aux capacités statistiques de la Banque Mondiale, du FMI et d'autres partenaires.

Suivi du programme

20. Le programme sera suivi au moyen d'actions préalables, de critères de réalisation quantitatifs, de objectifs indicatifs et de repères structurels, tels qu'ils sont énumérés dans les tableaux 1 et 2. Le programme fera l'objet de révisions semestrielles. Les deuxième, troisième et quatrième revue auront lieu le ou après le 30 mars 2024, le 30 septembre 2024 et le 30 mars 2025, et seront basés sur les dates de test de fin décembre 2023, fin juin 2024 et fin décembre 2024, respectivement. Le protocole d'accord technique décrit les définitions des indicateurs clés ainsi que les exigences en matière de fourniture de données.

Tableau 1. L'Union des Comores : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs au Cadre du Programme de la FEC, Juin 2023- Décembre 2024¹

(En millions de francs comoriens, cumulatif de la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	2023				2024				
	Fin Juin			Fin Septembre Objectifs indicatifs	Fin Décembre Critères de Réalisation	Fin Mars Objectifs indicatifs	Fin Juin		Fin Décembre Critères de Réalisation
	Critères de Réalisation						Fin Septembre Objectifs indicatifs	Fin Décembre Critères de Réalisation	
	Proj.	Ajusté	Prel.	Status	Proj.	Proj.			Proj.
Critères de Réalisation Quantitatifs²									
1. Plancher sur les recettes fiscales	22.194.4	25.052.8	Atteint	36.990.6	49.320.8	11.347.6	25.532.1	42.553.5	56.737.9
2. Plancher du solde budgétaire intérieur primaire	-10.517.5	-9.250.1	-4.536.5	Atteint	-11.268.5	-15.024.7	-5.354.8	-8.210.7	-8.924.7
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	82.608.9	99.620.1	Atteint	106.211.4	107.929.7	108.570.9	109.639.4	111.776.5	112.204.0
4. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs nets	0.0	860.0	Non-atteint	0.0
5. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement. ³	0.0	0.0	Atteint	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
6. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars EU) ²	0.0	3.1	Non-atteint	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs³									
7. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
8. Plancher sur les transferts sociaux en espèces	1.550.2	0.0	Non-atteint	2.325.4	4.131.9	264.7	264.7	264.7	264.7
9. Plancher sur le travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation	632.0	3.210.7	3.919.9	4.333.0
Postes pour mémoire									
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement ¹	23	0		47	70	14	14	27	78

Sources: Services du FMI

¹ Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).

² Critères de performance continus.

³ Cumulatif depuis le début du programme, en millions de dollars EU.

Tableau 2. L'Union des Comores : Propositions de nouvelles actions préalables et de repères structurels, 2024-25	
Mesures proposées	Calendrier proposé
A. Actions préalables	
Soumettre au Parlement une proposition de budget pour 2024 conforme aux paramètres du programme, en consultation avec l'équipe du FMI.	Avant la première revue de la FEC
Signer un protocole d'accord entre la Direction de la dette, la direction du budget général, le trésorier payeur général et la BCC précisant les montants et l'échéancier de tous les paiements du service de la dette extérieure dus en 2024, en consultation avec l'équipe du FMI.	Avant la première revue de la FEC
B. Réformes budgétaires structurelles	
Nomination du directeur de la direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT).	Mars 2024
Finaliser et promulguer le décret présidentiel sur le règlement sur la gestion budgétaire et comptable (RGBCP).	Avril 2024
Publier le budget annuel 2024 approuvé par le Parlement.	Avril 2024
C. Réformes du secteur financier	
La BCC doit fournir des rapports de surveillance sur la conformité de la BPC avec la phase 1 du plan d'affaires (limiter les opérations de prêt aux clients existants avec des limites individuelles de 5 millions de KMF pour les deux premières années d'activité), [y compris des informations quantitatives sur le nombre de nouveaux clients et le prêt maximum par client], conformément au paragraphe 15 du MPEF signé au cours des négociations de la FEC.	Tous les mois de juillet et janvier, du 31 juillet 2024 au 31 janvier 2026.
D. Réformes institutionnelles, de gouvernance et de lutte contre la corruption	
Publier en ligne des informations sur les contrats de marchés publics, y compris des informations sur les bénéficiaires effectifs, conformément à la feuille de route publiée en 2021.	De façon continue, à compter du 1er mai 2024
Promulgation par le président de l'Union des Comores des statuts modifiés de la BCC, conformément à l'avis des services du FMI.	Septembre 2024

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2024		
	Calendrier	État
A. Réformes budgétaires structurelles		
Mesures pour augmenter les recettes fiscales		
Créer la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (GME), en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI.	31 Juillet 2023	Atteint
Augmenter le nombre de contribuables actifs de 10 % à la Direction des Grands et Moyens Entreprises (relativement à la base de 543 au total dans le bureau des grands contribuables et le bureau des moyens et petits contribuables au 31 Mars 2023) et envoyer à tous ces contribuables des demandes de déclaration d'impôts.	31 Décembre 2023	
Supprimer les frais d'obtention d'un NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et l'obligation de le renouveler tous les 3 ans et s'assurer que tous les contribuables disposent d'un NIF adapté à la plateforme SIGIT.	30 Septembre 2023	Atteint
Interconnecter les plateformes SIGIT et SYDONIA afin de permettre l'échange automatisé de données entre la DGI et les douanes.	31 Décembre 2023	
Réformes douanières		
Achever le transfert du droit de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration des douanes, étant donné que le transfert de fait a déjà été accompli.	30 Septembre 2023	Non Atteint, réinitialisé pour le 30 Juin 2024
Publier les arrêtés ministériels pour mettre en œuvre le code des douanes.	31 Mars 2024	Proposé pour le 30 Juin 2024
Mesures de politique fiscale		
Créer une unité de politique fiscale qui rend compte au Ministre des Finances, en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI.	31 Décembre 2023	Proposé pour le 30 Septembre 2024
Mesures de gestion des finances publiques		
Achever l'audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés entre les entreprises d'État et le gouvernement.	31 Décembre 2023	
Élaborer un plan d'action à moyen terme pour apurer les arriérés intérieurs.	31 Mars 2024	
B. Réformes du secteur financier		
Restructuration de la SNPSF		
Nommer un Directeur Général de la BPC possédant une expertise en matière de gestion bancaire et une expérience dans la gestion des risques de crédit afin d'opérationnaliser la BPC conformément au plan d'affaires élaboré dans le cadre du SMP.	31 Août 2023	Atteint

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2024 (suite et fin)		
	Calendrier	État
Déposer à la BCC une demande d'agrément bancaire pour la BPC, qui spécifie un plan d'affaires, une équipe de gestion, et un plan d'injection de capital, conformément au paragraphe 15 du MPEF.	31 Août 2023	Atteint
L'octroi par la BCC d'un agrément bancaire pour la BPC, conformément aux conditions énoncées dans le paragraphe 15 du MPEF.	31 Décembre 2023	
Mesures visant à renforcer la capacité de supervision et de résolution de la BCC		
Mise en place par la BCC d'une unité de résolution structurellement séparée de la Direction de la Surveillance Bancaire et de la Réglementation (DSBR) et qui rend compte au Conseil d'Administration, séparément de la DSBR.	30 Juin 2023	Atteint
Soumettre au Parlement un cadre de résolution législatif qui comprend les trois points recommandés dans le rapport d'AT du Département des Marchés Monétaires et de Capitaux (MCM), " Opérationnalisation de la loi sur la résolution des banques de Septembre 2022", afin de l'aligner sur les normes internationales (voir le deuxième point, paragraphe 15 du MPEF).	31 Décembre 2023	Proposé pour le 31 Mai 2024.
La BCC complètera les inspections sur place dans les banques pour évaluer la qualité des portefeuilles de crédit.	30 Juin 2024	
L'approbation par la BCC d'un plan de recapitalisation formel et assorti d'échéances à adopter par chaque banque comorienne qui ne respecte pas les exigences en matière d'adéquation des fonds propres.	31 Décembre 2024	
C. Gouvernance et réforme anti-corruption		
Adopter le projet de loi anti-corruption conformément aux objectifs du SMP à fin de renforcer les mesures préventives de lutte contre la corruption, de renforcer les règles en matière de conflits d'intérêts, et d'améliorer le système de déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires de l'État, tout en prévoyant la création d'une Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome qui a pour mandat de mettre en place et de coordonner la mise en œuvre des priorités de la politique anti-corruption du pays.	30 Juin 2023	Atteint
Opérationnaliser la Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome, conformément au projet de loi anti-corruption.	31 Décembre 2023	
Publier le rapport d'audit complet des dépenses financées par l'aide d'urgence du FMI en 2020	30 Juin 2023	Atteint

Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique

Ce Protocole d'Accord Technique (PAT) définit les concepts, les mécanismes d'ajustement et les exigences en matière de déclaration des données relatives aux objectifs quantitatifs mentionnés dans le tableau 1 du Mémoire sur les Politiques Economiques et Financières (MPEF).

A. Définitions et Méthodes de Calcul

1. Aux fins du présent PAT, les termes "**extérieur**" et "**intérieur**" sont définis sur la base de la résidence, et le **taux de change du programme** est le taux moyen projeté en 2023 (à fin Avril 2023), soit 462,8KMF par dollar américain, 491,97 KMF par euro, 617,32 KMF par DTS et 612,44 KMF par unité de comptabilité de la BAD.
2. Sauf indication contraire, le terme **gouvernement** fait référence au gouvernement de l'Union des Comores. Les collectivités locales, la Banque centrale des Comores (BCC) et toute entité publique ayant un statut juridique indépendant, y compris les entreprises publiques, sont exclues de la définition du gouvernement.
3. Les **recettes intérieures** de l'État comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales de l'État telles qu'elles figurent dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) préparé par le ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire. Elles sont évaluées sur la base caisse. Elles comprennent les recettes fiscales retenues à la source par le Trésor (telles sur les salaires des fonctionnaires civils) mais ne comprennent pas les recettes retenues par les entreprises publiques en compensation pour des services fournies au gouvernement ou la dette due par le gouvernement. Les recettes comprennent les arriérés d'impôts recouverts mais pas les arriérés d'impôts impayés. Le produit des subventions et des ventes d'actifs n'est pas comptabilisé dans les recettes domestiques.
4. Les **dépenses publiques financées sur le plan intérieur** comprennent toutes les dépenses publiques, y compris les dépenses financées par des dons, prêts d'appui budgétaires, prêts non concessionnels, et les prêts contractés pour les dépenses liées à la construction de l'hôpital El Maarouf, mais exclut les dépenses financées par des dons externes ou des prêts concessionnels spécifiques à tout autre projet (tels l'assistance technique, l'entretien de projet, les vaccins, le financement de la Banque Mondiale pour renforcer le filet de protection social, le financement externe lié à la présidence de l'Union Africaine, ou les investissements en actifs fixes). Les coûts de recapitalisation et de restructuration des entreprises publiques, telles que la SNPSF, sont aussi exclus des dépenses ; les coûts de recapitalisation sont enregistrés comme acquisition d'actifs sous « financement » (c'est-à-dire, "au-dessous de la ligne "). Les dépenses sont évaluées sur la base des ordres de paiement mais comprennent également les dépenses exécutées avant l'autorisation de paiement et non encore régularisées.
5. Le **solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme les recettes intérieures moins les dépenses financées par le pays, définies ci-dessus, à l'exclusion des paiements d'intérêts.

6. Les **réserves internationales nettes (RIN) de la BCC** sont définies, aux fins du suivi du programme, comme les actifs étrangers de la BCC moins les engagements extérieurs à court terme à l'échéance résiduelle et tous les engagements envers le FMI. Les actifs étrangers sont définis comme des avoirs extérieurs disponibles et contrôlés par la BCC et excluent des actifs extérieurs gagés ou autrement grevés, les actifs utilisés comme garantie ou sûreté pour des engagements envers des tiers, ou qui ne sont pas entièrement convertibles. Les titres dont la valeur de marché au dernier jour de l'année diffère de plus de 20 % de leur prix d'émission nominal initial seront évalués à leur valeur de marché telle que déclarée par la BCC. Lors du calcul des RIN, toutes les valeurs doivent être converties aux taux de change moyens réels du marché en vigueur à la date du test.

7. La **dette** est définie comme au paragraphe 8 des Directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du Fonds, adoptées par la décision n° 16919-(20/103) du Conseil d'administration (28 octobre, 2020). "Par dette, on entendra un passif courant, c'est-à-dire non éventuel, créé dans le cadre d'un accord contractuel par la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris des devises) ou de services, et qui exige du débiteur qu'il effectue un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris des devises) ou de services à un ou plusieurs moments ultérieurs ; ces paiements permettront d'apurer le principal et/ou les intérêts dus au titre du contrat."

8. Une dette est considérée comme **concessionnelle** si elle comporte un élément de don d'au moins 35%, et non concessionnelle dans le cas contraire. L'élément de don est la différence entre la valeur nominale de la dette et sa valeur actuelle nette, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. La valeur actuelle nette de la dette à la date à laquelle elle est contractée est calculée en actualisant le flux futur des paiements du service de la dette en utilisant un taux d'actualisation de 5%.

9. Les **arriérés de paiement intérieurs (extérieurs)** du gouvernement sont définis comme l'un des éléments suivants : (i) facture qu'un ministère dépensier a reçue d'un fournisseur résident (non résident) de biens et de services et pour laquelle le paiement n'a pas été effectué dans les 90 jours à compter de la date à laquelle l'ordre de paiement (ordonnancement) a été approuvé, sauf s'il est établi que les biens et services en question n'ont pas été livrés ; (ii) dans le cas de contrats spécifiques entre des parties résidentes (non résidentes) et le gouvernement, **toute obligation (y compris le service de la dette) qui n'a pas été payée au moment** stipulé dans les contrats, y compris toute période de grâce qui s'appliquera ; (iii) les crédits d'impôt confirmés par les autorités compétentes après examen, et qui n'ont pas été payés dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle l'ordre de paiement a été émis ; ou (iv) les salaires et traitements et tout paiement à un employé du gouvernement qui devaient être payés au cours d'un mois donné mais qui n'ont pas été payés le 30^e jour du mois suivant. Les arriérés excluent le service de la dette **auquel le créancier a renoncé ou qu'il a rééchelonné à une date ultérieure.**

10. Les **transferts monétaires sociaux** désignent les transferts monétaires en faveur des ménages vulnérables qui ont un effet direct sur la réduction de la pauvreté, y compris ceux financés par les partenaires internationaux du développement. Les transferts liés à l'argent contre travail, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique se réfèrent aux transferts

d'argent liquide qui soutiennent les ménages vulnérables dans les moyens de subsistance et les activités génératrices de revenus soutenus par le projet de filet de sécurité sociale résistant aux chocs et résilient (PFSS-RR) de la Banque mondiale aux Comores.

B. Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs

11. Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs (MPEF Tableau 1) seront évalués de manière cumulative à partir du début de l'année civile.

12. Le **plancher des recettes des impôts** est la partie impôts des recettes intérieures décrite au paragraphe 3. Ainsi, l'augmentation recherchée des recettes des impôts spécifié dans le tableau de texte 1 du MPEF devra être réalisée entièrement dans la partie des recettes internes.

13. Le **plancher du solde budgétaire primaire intérieur** (tel que défini au paragraphe 5) sera ajusté comme suit :

- Le plancher de fin 2023 du solde budgétaire primaire intérieur sera entièrement ajusté à la baisse (c'est-à-dire plus négatif) pour les dépenses imprévues en matière de vaccination pour COVID-19 qui ne sont pas financées par le soutien aux vaccinations des partenaires du développement comme la Banque mondiale. Il sera ajusté à la hausse (c'est-à-dire moins négatif) en cas de dépenses moins importantes que prévu sur les ressources intérieures pour l'appui sanitaire aux plus vulnérables (800 millions KMF), l'élection présidentielle de 2024 (800 millions KMF), ou la présidence de l'Union Africaine (1 000 millions KMF).
- Le plafond trimestriel du déficit budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la hausse (c'est-à-dire moins négatif) de la moitié du montant par lequel les recettes intérieures (fiscales et non fiscales) dépassent les attentes. Par conséquent, les autorités pourront dépenser la moitié de tout excédent de recettes intérieures. Pour référence, les recettes intérieures sont projetées à 27 046 millions KMF, 45 077 millions KMF et 60 102 millions KMF à la fin Juin, à la fin Septembre et à la fin Décembre 2023, respectivement. Pour 2024, les recettes intérieures devraient atteindre 13 347,9 millions KMF, 26 695,8 millions KMF, 46 717,6 millions KMF et 66 739,4 millions KMF à fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre, respectivement.
- Compte tenu de la définition des recettes intérieures (paragraphe 3), le plancher du solde budgétaire primaire intérieur ne sera pas ajusté pour tenir compte des variations inattendues des dons et prêts budgétaires. Cela implique que tout appui budgétaire supplémentaire supérieur aux attentes doit être épargné ou utilisé pour réduire la dette, tandis que tout déficit d'appui budgétaire ne nécessiterait pas d'augmenter les recettes ou de réduire les dépenses pour compenser la baisse de l'appui budgétaire. Il convient de noter que le point précédent reste d'application même si l'aide budgétaire est inférieure aux prévisions.

14. Le **plancher des réserves internationales nettes** de la BCC ne sera pas non plus ajusté pour tenir compte des variations imprévues des dons et prêts budgétaires. La raison en est que le niveau actuel des réserves est adéquat, donc une accumulation supplémentaire significative n'est

pas nécessaire, mais leur niveau ne devrait pas tomber en dessous du plancher de 6,8 mois d'importations qui est considéré comme suffisant pour un pays comme les Comores.

15. Le **plafond des arriérés intérieurs** s'applique à l'accumulation nette des arriérés intérieurs du début de l'année civile. Cette accumulation sera évaluée en soustrayant l'apurement des arriérés (encourus durant l'année ou avant) de l'accumulation brute de nouveaux arriérés durant l'année en cours. Le **plafond des arriérés extérieurs** s'applique de manière continue à l'accumulation brute de nouveaux arriérés extérieurs depuis le début de l'année civile. (En d'autres termes, il ne devrait pas y avoir de nouveaux arriérés extérieurs accumulés à tout moment). À partir du 01 janvier 2024, la définition du programme des nouveaux arriérés extérieurs exclut la dette envers la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), pour laquelle un créancier alternatif est recherché, et la dette envers Exim Bank India, qui concerne un projet de centrale électrique en litige et pour lequel les autorités comoriennes recherchent des solutions avec le gouvernement indien. Ces exclusions sont temporaires et concernent les prêts spécifiques qui font l'objet d'une discussion ou d'un litige. À titre de référence, l'accumulation nette des arriérés intérieurs jusqu'à fin juin 2023 est estimée à 860 millions KMF ; le total des arriérés extérieurs à fin décembre 2022 s'élevait à 7,2 millions USD. Ce critère de réalisation continue fera l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et tout manquement sera rapidement signalé au FMI.

16. Les **planchers des transferts sociaux** et les transferts liés au travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique (tel que défini au paragraphe 10) seront ajustés à la baisse pour tenir compte de l'évolution des déficits de décaissement des subventions de la Banque Mondiale pour ces projets. De même, ils seront ajustés à la hausse pour les décaissements supérieurs aux montants prévus. À titre de référence :

- Le montant cumulé attendu pour les transferts sociaux en espèces à fin mars 2024, fin juin 2024, fin septembre 2024 et fin décembre 2024 est de 571 920 dollars américains (ou 264,7 millions KMF au taux de change du programme défini au paragraphe 1) ; en d'autres termes, les décaissements finaux pour ce programme sont attendus pour fin mars 2024.
- Les montants cumulés attendus pour les transferts liés au travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique sont les suivants :

Tableau de Texte 1. L'Union des Comores : Décaissements de la Banque Mondiale pour les transferts du PFSS-RR pour l'argent contre travail, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique (Cumul depuis le début de l'année)		
	Dollars américains	Millions de KMF au taux de change du programme défini au paragraphe 1
<u>Fin Mars 2024</u>	<u>1 365,671</u>	<u>632,0</u>
<u>Fin Juin 2024</u>	<u>6 937,508</u>	<u>3 210,7</u>
<u>Fin Septembre 2024</u>	<u>8 469,874</u>	<u>3 919,9</u>
<u>Fin Decembre 2024</u>	<u>9 362,020</u>	<u>4 332,7</u>

17. Le plafond pour la contraction ou la garantie de nouvelles dettes non concessionnelles par le gouvernement ou la BCC sera évalué en permanence et exclut le crédit du FMI. Les crédits normaux à court terme aux importations et aux fournisseurs (par exemple, les lignes de crédit renouvelables) sont également exclus, car il s'agit d'opérations d'autoliquidation, les ventes d'importations servant à rembourser la dette. La dette en cours de rééchelonnement ou de restructuration est exclue de ce plafond dans la mesure où cette dette non concessionnelle est utilisée pour des opérations de gestion de la dette qui améliorent le profil global de la dette publique. Une dette est considérée comme contractée à la date de signature du contrat. Ce critère de réalisation continue fera l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et tout manquement sera rapidement signalé au FMI.

18. Les critères standards de réalisation continus comprennent : l'interdiction (1) d'imposer ou d'intensifier des restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (2) d'introduire ou de modifier des pratiques de monnaies multiples ; (3) de conclure des accords bilatéraux de paiement incompatibles avec l'article VIII ; et (4) d'imposer ou d'intensifier des restrictions à l'importation pour des raisons liées à la balance des paiements.

C. Exigences en Matière de Rapports et d'Informations Supplémentaires

19. Les autorités communiqueront au personnel du FMI les informations et les données sous la forme mutuellement convenue avec l'agence déclarante et selon la fréquence décrite dans le tableau ci-dessous. Les autorités transmettront sans délai au personnel du FMI toute révision des données. Les autorités s'engagent à consulter le personnel du FMI au sujet de toute information ou donnée qui n'est pas spécifiquement traitée dans le présent PAT mais qui est nécessaire au suivi du programme.

Tableau 1. L'Union des Comores : Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit			
Secteur Réel			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
INSEED	Indices des prix à la consommation	Mensuelle	1 mois
INSEED	Comptes nationaux, y compris le déflateur du PIB (historique et projections)	Annuelle	9 mois
INSEED/BCC	Bulletin/note de conjoncture, y compris les données en fichier Excel	Trimestrielle	3 mois
SONELEC/INSEED	Production et consommation d'électricité	Trimestrielle	1 mois
SONOLEC	État financier	Annuelle	3 mois
SCH	État financier	Annuelle	3 mois
ONICOR	État financier	Annuelle	3 mois
Secteur Monétaire			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
BCC	Statistiques monétaires, position nette du gouvernement, comptes de la BCC et comptes consolidés des autres institutions de dépôts, et position des réserves.	Mensuelle	45 jours
Secteur Budgétaire			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
CREF	TOFE (y compris un fichier détaillant les dépenses sociales : éducation, santé, soutien aux plus vulnérables)	Trimestrielle	3 mois

Tableau 1. L'Union des Comores : Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit (suite)			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
Trésor	Flux de trésorerie	Mensuelle	2 semaines
Direction de la dette	Suivi de la dette publique (dette contractée, dette déboursée, paiements d'intérêts, remboursement du principal) dû aux créanciers extérieurs et aux institutions financières domestiques	Trimestrielle	1 mois
Direction de la dette	Arriérés de la dette extérieure	Dès sa survenance	Dès sa survenance
Direction de la dette	Arriérés de la dette auprès des institutions financières domestiques	Mensuelle	1 mois
Direction de la dette	Bulletin sur la situation de la dette	Trimestrielle	3 mois selon les textes en vigueur
Douanes	Importations en détail (volume, valeur et recettes correspondantes à chaque taxe et droit)	Mensuelle	1 mois
Douanes	Exportations en détail (volume, valeur et recettes correspondantes à chaque taxe et droit)	Mensuelle	1 mois
Commissariat Général au Plan (CGP)/CREF	Suivi des projets par bailleur, en précisant les modalités de financement des projets (prêts ou dons) et leurs natures (investissement ou dépenses courantes)	Trimestrielle	45 jours

Tableau 1. L'Union des Comores : Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit (suite et fin)			
Secteur Extérieur			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
BCC	Importations, y compris tous les produits pétroliers (volume, valeur)	Trimestrielle	2 mois
BCC	Exportations (volume, valeur)	Trimestrielle	2 mois
BCC	Balance des paiements	Annuelle	4 mois
Secteur Financier			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
BCC/Supervision bancaire	Indicateurs de solidité financière du système bancaire	Trimestrielle	1 mois
BCC/Supervision bancaire/Direction de la Résolution	Rapports de suivi de SNPSF, BDC et BFC	Trimestrielle	1 mois



UNION DES COMORES

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2023 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION - ANNEXE D'INFORMATION

Rédigé par

Département Afrique (en consultation avec d'autres
départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES	10
QUESTION STATISTIQUE	11

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2023)

Statut - date d'adhésion : Date d'admission : Le 21 septembre 1976

Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quota
Quota	17,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux d'avoirs)	21,33	119,83
Position dans la tranche de réserve	3,14	17,66
Département des DTS	Millions de DTS	% de l'allocation
Allocation cumulative nette	25,56	100,00
Avoirs	12,23	47,85
Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% de la quota
Prêts au titre de la FCR	5,95	33,40
Aide d'urgence ¹	6,67	37,46
Accords FEC	3,72	20,88

Derniers engagements financiers

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (en millions de DTS)	Montant tiré (en millions de DTS)
FEC	1 ^{er} juin 2023	31 mai 2027	32,04	3,56
FEC ²	21 sept. 2009	23 déc. 2013	13,57	13,57
FAS	21 juin 1991	20 juin 1994	3,15	2,25

¹ L'aide d'urgence pourrait comprendre l'assistance d'urgence en cas de catastrophe naturelle (AUCN), l'assistance d'urgence post-conflit (AUPC) et l'instrument de financement rapide (IFR).

² Anciennement FRPC.

Prêts directs

Type ³	Date d'engagement	Date de tirage/d'expiration	Montant approuvé (en millions de DTS)	Montant tiré (en millions de DTS)
FCR	22 avr. 2020	24 avr. 2020	2,97	2,97
IFR	22 avr. 2020	24 avr. 2020	5,93	5,93
FCR	24 juil. 2019	1 ^{er} août 2019	2,97	2,97

Impayés au titre d'obligations financières envers le FMI et projections des paiements en sa faveur (millions de DTS ; sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS)⁴

	À échoir				
	2023	2024	2025	2026	2027
Principal	0,16	5,19	2,37	1,19	1,19
Commissions/intérêts	0,24	0,79	0,59	0,56	0,56
Total	0,40	5,97	2,96	1,75	1,75

³ Les décaissements directs non tirés (IFR et FCR) arrivent automatiquement à expiration 60 jours après la date d'engagement, c.-à.-d la date d'approbation par le conseil d'administration.

⁴ Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE**Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE**Date d'arrivée au point de décision Juillet 2010**Aide engagée**par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars)⁵ 144,80dont : aide du FMI (en millions de dollars) 4,27(équivalent en millions de DTS) 2,89Date d'arrivée au point d'achèvement Décembre 2012**Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)**Montants décaissés en faveur du pays membre 2,89Aide intérimaire -Solde au point d'achèvement 2,89Décaissement additionnel de revenus d'intérêts⁶ 0,07**Total des décaissements** **2,97****Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)**

Non applicable

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) :

Date de la catastrophe	Date de la décision du conseil d'administration	Montant engagé (en millions de DTS)	Montant décaissé (millions de DTS)
Sn/a	13 avr. 2020	0,97	0,97
n/a	02 oct. 2020	0,81	0,81
n/a	1 ^{er} avr. 2020	0,65	0,65
n/a	06 oct. 2020	0,64	0,64

⁵ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

⁶ Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

n/a

15 déc. 2020

0,02

0,02

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allégement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire du point d'achèvement flottant).

Évaluations des sauvegardes

Une mise à jour d'évaluation des sauvegardes pour les Comores a été achevée en 2023.

L'évaluation a révélé que la banque centrale des Comores (BCC) a amélioré sa transparence avec l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) et que des amendements à son cadre juridique étaient en cours de rédaction, en consultation avec les services du FMI, pour renforcer son autonomie. Des initiatives majeures visant à moderniser les systèmes informatiques, les ressources humaines et les opérations de prêt à la BCC ont également été lancées. Un nouvel auditeur externe a été récemment nommé conformément à la politique de sélection des auditeurs externes de la BCC. Les progrès réalisés en matière d'audit interne restent limités en raison des problèmes de capacité qui affectent d'autres services et la BCC continue d'avoir besoin d'une assistance technique externe pour relever ces défis. Les services du FMI ont également conseillé à la BCC de travailler avec le ministère des Finances pour établir un plan de remboursement du prêt à long terme que la BCC a accordé à l'État dans en relation de l'allocation de DTS ; le plan de remboursement doit trouver un équilibre entre les ressources et capacités limitées de remboursement de l'État et la nécessité d'atténuer les risques liés à cette opération pour le bilan de la BCC.

Régime de change

La monnaie des Comores est le franc comorien (FC), qui est rattaché à l'euro au taux de 491,97 FC pour 1 €. Le régime de change (*de facto* et *de jure*) est un régime conventionnel de parité fixe. Les Comores ont accepté les obligations de l'article VIII, sections 2a), 3 et 4, et appliquent un régime de change qui n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

Consultations au titre de l'article IV

Actuellement, les consultations au titre de l'article IV avec les Comores ont lieu tous les 24 mois, le cycle habituel pour les pays bénéficiant d'un programme appuyé par le FMI. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 18 mars 2020.

Représentant résident

Rima A. Turk, depuis avril 2023

Tableau 1. L'Union des Comores : assistance technique du FMI

Département	Date	Sujet
AFRITAC Sud	20 jan.	Séminaire régional des douanes sur l'analyse des données
FAD	20 fév.	Améliorer la gestion et la gouvernance des entreprises publiques
AFRITAC Sud	20 juil.	Capacité de contrôle de la direction des grandes entreprises
FAD/AFRITAC Sud	20 sep.	Gestion financière des opérations liées à la COVID-19
AFRITAC Sud	20 sep.	Programme de gestion de la conformité douanière basé sur les risques
AFRITAC Sud	20 oct.	Recouvrement des arriérés d'impôt
AFRITAC Sud	20 nov.	Gestion du système d'information de l'administration fiscale
AFRITAC Sud	20 nov.	Base de données de l'administration fiscale (ISORA)
AFRITAC Sud	Déc. 20	Gestion des douanes et contrôle des droits d'accises sur les produits pétroliers
AFRITAC Sud	21 jan.	Inscription des contribuables
AFRITAC Sud	21 mars	Séminaire régional des douanes sur le plan de maintien et de relance des activités
FAD	21 avr.	Réformes de l'administration fiscale
AFRITAC Sud, LEG	21 avr.	Cadre réglementaire douanier des nouvelles procédures de dédouanement
AFRITAC Sud	21 avr.	Séminaire régional des douanes sur le renforcement du leadership et de la gestion
FAD/AFRITAC Sud	21 mai	Loi organique sur les finances de l'État (LOFE)
AFRITAC Sud	21 juin	Plan d'amélioration du civisme fiscal
FAD	21 juin	Politique fiscale : vers un système fiscal simple et efficace
AFRITAC Sud	21 juin	Évaluation des marchandises en douane
FAD/AFRITAC Sud	21 juin	Loi organique sur les finances de l'État (LOFE)
AFRITAC Sud	21 sep.	Programme de gestion de la conformité douanière basé sur les risques
AFRITAC Sud	21 sep.	Inscription des contribuables
FAD	21 sep.	Gestion des douanes et contrôle des exonérations
AFRITAC Sud	21 oct.	Compte unique du Trésor
AFRITAC Sud	21 nov.	Base de données de l'administration fiscale (ISORA)

Tableau 1. L'Union des Comores : assistance technique du FMI (suite)		
Département	Date	Sujet
FAD/AFRITAC Sud	22 jan.	Gestion de la masse salariale
AFRITAC Sud	22 jan.	Plan d'amélioration du civisme fiscal
FAD	22 jan.	Analyse des risques douaniers, base de données centrale des infractions et indicateurs clés de performance
AFRITAC Sud	22 fév.	Gestion du système d'information de l'administration fiscale
AFRITAC Sud, LEG	22 fév.	Cadre réglementaire douanier des nouvelles procédures de dédouanement
FAD	22 avr.	Opérations financières de l'État et surveillance des entreprises publiques
AFRITAC Sud	22 avr.	Contrôle douanier après dédouanement
MCM	22 avr.	Réforme du contrôle bancaire - Rapports prudentiels
MCM	22 avr.	Mise en œuvre des réformes relatives aux normes de Bâle II/III - Élaboration de la réglementation
MCM	22 avr.	Marchés obligataires en monnaie locale
MCM	22 avr.	Cadres de gestion des liquidités, de garanties et de fourniture de liquidités d'urgence
FAD	22 juil.	Opérations financières de l'État et surveillance des entreprises publiques
AFRITAC Sud	22 juil.	Évaluation des marchandises en douane
MCM	22 juil.	Suivi de la mise en œuvre de la politique monétaire
FAD	22 août	Plan d'opérations standard des procédures de dédouanement
FAD	22 sep.	Réformes de l'administration fiscale
FAD	22 oct.	Opérations financières de l'État et surveillance des entreprises publiques
FAD	22 oct.	Réformes de l'administration douanière
AFRITAC Sud, LEG	22 nov.	Cadre réglementaire douanier des contrôles des droits d'accises sur les produits pétroliers
AFRITAC Sud	Déc. 22	Compte unique du Trésor
AFRITAC Sud	Déc. 22	Guide de l'utilisateur pour la préparation et l'exécution du budget
AFRITAC Sud	Déc. 22	Organisation de l'administration fiscale
MCM	Déc. 22	Garantie/Fourniture de liquidités d'urgence
FAD/AFRITAC Sud	23 jan.	Surveillance des entreprises publiques et risques budgétaires
AFRITAC Sud, LEG	23 jan.	Cadre réglementaire douanier des nouvelles procédures de dédouanement

Tableau 1. L'Union des Comores : assistance technique du FMI (suite et fin)		
Département	Date	Sujet
FAD/AFRITAC Sud	23 fév.	Programme de gestion de la conformité douanière basé sur les risques
FAD, STA	23 avr.	Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et statistiques des finances publiques
STA	23 mai	Nouvelle année de référence pour l'établissement des comptes nationaux
MCM, AFRITAC Sud	23 mai	Suivi des émissions de titres d'État
FAD	23 juin	Gestion des infractions douanières et contrôle des exonérations
FAD	23 juin	Cadre juridique des entreprises publiques
FAD	23 juin	Procédures de dédouanement, régimes spéciaux et contrôles des exonérations
MCM	23 juin	Mise en œuvre des réformes relatives aux normes de Bâle II/II - Réforme de la réglementation et des principes directeurs
AFRITAC Sud, LEG	23 juil.	Cadre réglementaire douanier des contrôles des droits d'accises sur les produits pétroliers
MCM	23 août	Application de la politique monétaire
AFRITAC Sud	23 sep.	Compte général de l'administration des finances (CGAF)
FAD	23 sep.	Plan stratégique de réforme de l'administration fiscale et direction des grandes et moyennes entreprises
MCM, AFRITAC Sud	23 sep.	Mise en œuvre des réformes relatives aux normes de Bâle II/II - Réforme de la réglementation et des principes directeurs
STA	23 sep.	Nouvelle année de référence pour l'établissement des comptes nationaux
AFRITAC Sud	23 oct.	Programme de gestion de la conformité douanière basé sur les risques
FAD	23 nov.	Gouvernance et cadre juridique des entreprises publiques

PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES

1. Le FMI et les institutions partenaires coopèrent étroitement. Les services de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement participent régulièrement aux missions du FMI. Les analyses et les conseils de la Banque mondiale sur les réformes structurelles favorables à la croissance, notamment celles liées à la réduction de la pauvreté, à la santé, à l'éducation et à l'énergie, éclairent les recommandations du FMI. Le FMI coordonne ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique avec des partenaires pour le développement, avec lesquels le FMI organise régulièrement des réunions à Moroni.

2. Le programme de travail de la Banque mondiale figure sur le site web suivant :
<https://www.worldbank.org/en/country/comoros>

3. Le programme de travail de la Banque africaine de développement figure sur le site web suivant : <https://www.afdb.org/en/countries/east-africa/comoros>

QUESTION STATISTIQUE

I. Évaluation de l'adéquation des données à des fins de surveillance

Généralités. Les données fournies relatives à tous les secteurs (réels, budgétaires, externes et financiers) présentent de graves lacunes qui entravent considérablement la surveillance. Les dernières activités de renforcement des capacités soutenues par le FMI visaient à améliorer ces graves contraintes en matière de capacité, affectant en grande partie les comptes nationaux et les statistiques sur les prix, la fiscalité et le secteur extérieur. La stratégie de renforcement des capacités continuera à renforcer ces domaines pour améliorer la qualité des données.

Comptes nationaux. L'Institut national de la statistique n'a pas suffisamment de ressources financières et d'effectifs, et son cadre institutionnel n'est pas adéquat. Il n'existe aucun moyen de produire des estimations trimestrielles. Les dernières missions d'assistance technique ont principalement porté sur le changement d'année de base pour les comptes nationaux. L'absence de dispositions institutionnelles pour produire des statistiques officielles sur l'agriculture continue de nuire à la qualité des comptes nationaux. La mission a recommandé que le bureau national de la statistique collecte chaque année des données sur les entreprises.

Prix à la consommation. Les Comores ont pris pour indice national des prix à la consommation (IPC) l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) du marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) en janvier 2017. Les résultats sont de meilleure qualité que ceux obtenus à l'aide de la méthodologie précédente. L'année de base est 2011 et les pondérations des dépenses sont fondées sur les résultats de l'enquête de 2014 auprès des ménages. Une mission menée en février 2019 a abordé les problèmes de duplication, de classification erronée et de variations saisonnières ; et a aidé à l'établissement d'une série améliorée d'indices des prix à la consommation (IPC) d'août 2012 à décembre 2018 avec 2011 comme année de base. Des missions de suivi ont été prévues en février 2023 pour mettre à jour le panier de consommation ainsi que les questionnaires pour obtenir des données sur les prix.

Statistiques de finances publiques. Bien que les statistiques budgétaires actuellement établies n'incluent que l'Union et les trois îles autonomes, elles représentent une part importante des opérations publiques générales des Comores. Les statistiques budgétaires sont agrégées pour l'Union et les îles dans le « tableau des opérations financières de l'État » (TOFE), avec une présentation largement alignée sur le cadre analytique du manuel de statistiques de finances publiques (Manuel SFP) de 1986. Les données ne sont pas exhaustives et manquent d'exactitude car les données sources utilisées pour l'élaboration du TOFE sont fragmentées et ne proviennent pas des grands livres généraux de l'Union ou des îles (Balance générale des comptes du Trésor). Aucune donnée n'est établie sur la situation des réserves d'actifs et de passifs financiers, bien que certaines informations soient disponibles pour l'Union. Pour améliorer davantage la qualité des données et établir des statistiques budgétaires conformes aux dernières normes méthodologiques (manuel SFP 2014), il faudrait renforcer les cadres juridiques et institutionnels qui aident à l'établissement des statistiques relatives aux finances publiques.

Statistiques monétaires et financières. La Banque centrale des Comores (BCC) produit des statistiques monétaires adéquates sur ses propres comptes, pour les banques commerciales et la banque de développement active dans le pays, pour les dépôts collectés par Société nationale des postes et services financiers et pour deux réseaux de microcrédit. Le dispositif de la zone

Franç a mis en place des normes comptables et prudentielles qui empêchent les perturbations dans les données. L'absence de données sur le montant important de liquidités libellées en euros en circulation constitue un obstacle majeur qui handicape la surveillance. En juin 2009, la BCC a commencé à communiquer des statistiques monétaires et financières au FMI en utilisant les formulaires de déclaration standardisés (SRF). La présentation et le contenu actuels des statistiques monétaires sont largement conformes à la méthodologie du Manuel de statistiques monétaires et financières du FMI de 2001.

Statistiques du secteur extérieur. En dépit de l'assistance technique reçue et des améliorations apportées ces dernières années, il subsiste des déficiences dans la couverture, les sources, l'établissement et la diffusion des données qui continuent de nuire à leur exactitude et leur fiabilité. Une mission de renforcement des capacités du secteur extérieur/balance des paiements organisée par le département des statistiques, prévue début 2024, contribuera à combler le déficit de capacités. Les données annuelles sur la balance des paiements sont publiées dans le BOPSY. Toutefois, les données sur la position extérieure globale ne sont pas établies et les statistiques de la dette extérieure ne sont pas transmises à la base de données trimestrielle du secteur extérieur de la Banque mondiale.

II. Normes et qualité des données

Les Comores participent au Système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a) depuis février 2013 et diffuse des métadonnées sur 11 des 15 catégories de données dont la communication est recommandée, ainsi que sur une catégorie supplémentaire (indice de la production industrielle).

Aucune donnée relevant du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) n'est disponible.

III. Communication de données au département des statistiques

Comptes nationaux : Les Comores ne communiquent pas de statistiques de comptabilité nationale à STA.

Prix à la consommation : En juillet 2015, les Comores ont communiqué à STA un ensemble d'indices mensuels des prix à la consommation portant sur la période janvier 2000–octobre 2014. Depuis, aucun autre rapport n'a été fait.

Statistiques de finances publiques : Les données budgétaires (TOFE) ne sont pas régulièrement établies ni diffusées. Aucune donnée de SFP n'est communiquée aux fins de leur publication dans le GFSY ou IFS. Les données sont établies sur la base du MSFP 1986/TOFE seulement à la demande du Département Afrique. Ces données sont incomplètes (au regard des transactions et institutions couvertes) et, par conséquent, ne rendent pas fidèlement compte de la position budgétaire.

Statistiques monétaires et financières. La Banque centrale des Comores (BCC) compile les statistiques monétaires relatives à la banque centrale et aux autres institutions de dépôts (AID) à l'aide des formulaires de déclaration standardisés (SRF). Ces statistiques sont publiées dans International Financial Statistics (IFS). La BCC n'utilise pas ces formulaires pour élaborer les statistiques relatives aux autres sociétés financières.

Indicateurs de solidité financière : Les Comores établissent 11 des 12 indicateurs de solidité financière centraux pour les institutions collectrices de dépôts. Les données ne sont pas communiquées régulièrement au département des statistiques. Les dernières données communiquées datent de fin juin 2021.

Statistiques du secteur extérieur : Seules les données annuelles sur la balance des paiements sont communiquées à STA. Des données ne sont pas fournies sur la PEG ni sur la dette extérieure.

Tableau 2. L'Union des Comores : tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(au 9 novembre 2023)

	Date de la dernière observation (MM/AA)	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de communication ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	Sept. 2023	Oct. 2023	I	I	I
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	Sept. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	Sept. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Monnaie au sens large	Sept. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Oct. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Sept. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Sept. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Août 2023	Oct. 2023	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	Juin 2023	Août 2023	T	T	T
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	Juin 2023	Août 2023	T	T	T
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	Déc. 21	Déc. 2022	I	I	I
Solde du compte courant extérieur	Déc. 21	Déc. 2022	I	I	I
Exportations et importations de biens et de services	Déc. 21	Déc. 2022	I	I	I
PIB/PNB	2021	Oct. 2023	A	A	A
Dette extérieure brute	2021	Déc. 2022	I	I	I
Position extérieure globale ⁶	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent englober les passifs à court terme liés à une devise, mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux qui sont liés à une devise, mais réglés par d'autres moyens.

² Taux déterminés par le marché et taux officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, et taux des bons, obligations et titres du Trésor.

³ Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Inclut les positions extérieures brutes sur actifs et passifs financiers à l'égard des non-résidents.

⁷ Quotidien (Q) ; hebdomadaire (H) ; mensuel (M) ; trimestriel (T) ; annuel (A) ; irrégulier (I) et non disponible (ND).



UNION DES COMORES

Le 1^{er} décembre 2023

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2023 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvée par

Costas Christou et S. Jay Peiris
(FMI) ; **Manuela Francisco et Hassan**
Zaman (IDA)

Établie par les services du Fonds
monétaire international (FMI) et de
l'Association internationale de
développement (IDA)

Risque de surendettement extérieur	<i>Élevé</i>
Risque de surendettement global	<i>Élevé</i>
Niveau de détail de la notation du risque	<i>Viable</i>
Application du jugement	<i>Non</i>

La dette extérieure et totale des Comores est viable, y compris à moyen terme, mais le pays conserve un risque élevé de surendettement¹. Trois des quatre indicateurs du poids de la dette extérieure continuent de dépasser leurs seuils respectifs dans le scénario de référence. Toutefois, une légère amélioration des soldes budgétaires, grâce à des recettes plus élevées que prévu au cours du premier semestre 2023, ainsi que des besoins de financement moins importants que prévu sur la période 2023-25, ont permis de redresser les indicateurs du poids de la dette extérieure et de la liquidité par rapport à l'AVD établie au moment de la demande d'un accord au titre de la FEC (mai 2023). Parmi les autres facteurs qui atténuent les signaux de risque mécaniques figurent les réformes économiques prévues par les autorités, soutenues par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI et par une opération à l'appui des politiques de développement (DPO) de la Banque mondiale.

¹ La capacité d'endettement des Comores est jugée moyenne, avec un indicateur composite égal à 2,82 calculé à partir des projections de l'édition d'octobre 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) en 2022.

Les performances des envois de fonds sont aussi durablement solides, ce qui renforce la viabilité extérieure. Cette appréciation est subordonnée à : i) un accroissement des ressources intérieures et un rééquilibrage budgétaire progressif mais durable à moyen terme, ii) l'absence de nouveaux prêts non concessionnels et iii) un renforcement de la surveillance financière des entreprises publiques. Il ressort de l'AVD que la dette extérieure des Comores est susceptible d'être affectée par des chocs des exportations et des passifs éventuels.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Le périmètre de la dette publique inclut l'ensemble des financements accordés par la banque centrale au Trésor. Le périmètre de la dette extérieure englobe l'ensemble du secteur public, à savoir la dette extérieure de l'administration centrale, les emprunts contractés par la banque centrale au nom de l'État et la dette des entreprises publiques garantie par l'État. Les administrations locales ne peuvent pas s'endetter à l'étranger et n'ont pas contracté de dette intérieure. Les entreprises publiques ne peuvent pas accéder au marché de la dette extérieure sans une garantie de l'État. La dette intérieure comprend la dette de l'administration centrale, la dette garantie des entreprises publiques auprès des banques nationales et les prêts rétrocédés par la Banque centrale des Comores (BCC) à l'État, y compris les avances statutaires et les prêts liés à l'allocation de DTS du FMI.

Tableau 1 du texte. Union des Comores : périmètre de la dette publique

Sous-secteurs du secteur public		Sub-sectors covered
1	Administration centrale	X
2	Administrations d'États fédérés et locales	
3	Autres éléments des administrations publiques	
4	dont : administrations de sécurité sociale	
5	Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8	Dette non garantie des entreprises publiques	

Sources : autorités comoriennes ; services du FMI.

Tableau 2 du texte. Union des Comores : périmètre du test de résistance sur les passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	4,5	Reflète les estimations non auditées des arriérés intérieurs. Dette croissante des entreprises publiques
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	3	
4 PPP	35 pourcentage du stock en	0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		12,5	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

Sources : autorités comoriennes ; services du FMI.

2. Les passifs conditionnels se sont nettement accrus et la probabilité de leur concrétisation augmente. L'ampleur du choc de passifs conditionnels est de 12,5 % du PIB, tenant compte : i) des résultats préliminaires d'un audit en cours qui met en évidence un volume d'arriérés

intérieurs plus élevé que prévu² et ii) des difficultés des entreprises publiques qui importent des produits alimentaires et du pétrole à renouveler leurs crédits commerciaux en 2022 à la suite de la dégradation de leurs flux de trésorerie imputable à la hausse des cours des produits de base et (iii) le coût moyen pour l'État d'une crise financière dans un pays à faible revenu depuis 1980—5 % du PIB représentent également environ 1/3 des actifs du secteur bancaire aux Comores (tableau 2 du texte).

CONTEXTE

A. Évolution récente de la dette

3. Le ratio de la dette publique est en hausse, passant de 30,6 % du PIB en 2021 à 34,0 % en 2022. La dette extérieure publique, qui représente 80 % de la dette publique totale, a atteint 27,3 % du PIB en 2022 et devrait continuer à s'accroître à 32,5 % du PIB d'ici à fin 2023, contre 20,4 % du PIB avant la pandémie. La dette intérieure publique a augmenté de 5,2 % du PIB en 2021 à 6,8 % du PIB en 2022, ce qui s'explique par la rétrocession de l'allocation de DTS par la BCC et par un recours accru à la dette intérieure garantie par l'État par les entreprises publiques qui participent à l'approvisionnement alimentaire et énergétique. La stabilisation récente en 2023 des prix des produits de base a réduit les pertes des principales entreprises publiques ; la dette intérieure devrait ainsi tomber à 6 % du PIB (au lieu des 7,2 % annoncés dans l'AVD précédente)³. Les autorités ont progressé dans la gestion de la dette publique avec la promulgation d'une loi sur la gestion de la dette, une mesure de politique publique (PPA) pour l'exercice 2023 dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP), et une mesure préalable d'une opération à l'appui des politiques de développement (DPO) de la Banque mondiale, approuvée le 29 septembre 2023.

4. La dette extérieure publique est dominée par des prêteurs n'appartenant pas au Club de Paris, en particulier la Chine. Fin 2022, les prêts décaissés par des créanciers officiels bilatéraux représentaient 61 % de la dette extérieure publique, les prêts consentis par des créanciers multilatéraux, 19 %, et les prêts octroyés par des créanciers régionaux, 20 %. La part des prêts non concessionnels s'élevait à 10 % de la dette extérieure fin 2022. Elle devrait augmenter au cours des prochaines années, parallèlement au décaissement du prêt non concessionnel pour la construction de l'hôtel Galawa.

5. Le volume des arriérés extérieurs devrait augmenter de 7,2 millions de dollars à fin 2022 à 8,2 millions de dollars à fin 2023 (0,6 % du PIB)⁴. Le prêt de la Banque arabe pour le

² Ces arriérés intérieurs correspondent à des factures de biens et services impayées et sont considérés comme des passifs conditionnels, car les montants sont encore préliminaires. Ils comprennent les arriérés du Trésor envers le système de retraite. L'audit des arriérés intérieurs est en cours. Une fois achevé, une stratégie d'apurement des arriérés sera définie.

³ L'endettement intérieur des entreprises publiques a diminué de 8 % (en glissement trimestriel) en juin 2023.

⁴ Les projections de paiements au titre du service de la dette en vue d'apurer les arriérés sont prises en compte dans les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent cette analyse. Ces arriérés représentent moins de 1 % du PIB et

(continued)

développement économique en Afrique (BADEA), pour lequel les autorités recherchent une stratégie d'apurement des arriérés, représente une grande partie de l'encours. Les autorités ont conclu un accord d'apurement des arriérés avec Bpifrance Assurance Export, portant sur un montant partiel (0,18 million de dollars). Des négociations sont en cours pour couvrir le solde (0,6 million de dollars). Les arriérés envers l'Exim Bank India, qui concernent un projet litigieux de centrale électrique, font également l'objet de discussions.

6. Les autorités mobilisent des prêts concessionnels pour la construction de l'hôpital El Maarouf. Selon les dernières estimations, le coût pour achever les travaux été ramené de 70 millions de dollars à 55 millions de dollars, ce qui est pris en compte dans ce scénario de référence.

B. Prévisions macroéconomiques

7. Le scénario de référence de l'AVD actuelle reflète les dernières évolutions sur le plan macroéconomique et un scénario de mesures actives au titre de la FEC. Il table sur un assainissement budgétaire modéré, fondé principalement sur une augmentation des recettes fiscales à la suite des réformes des administrations fiscales et douanières. Il intègre également l'amélioration progressive de la situation extérieure grâce à la normalisation des prix du pétrole et d'autres produits de base.

- Selon les projections, la croissance se hissera à 3,0 % en 2023, puis à 4,1 % en moyenne durant la période 2024–28, sous l'effet de vastes projets d'investissement, dont l'agrandissement d'un hôpital, la construction d'un complexe hôtelier et la remise en état des routes. Parallèlement, les envois de fonds devraient diminuer par rapport à leurs niveaux record antérieurs durant la pandémie de COVID-19, sur fond de ralentissement de la croissance dans la zone euro, mais en restant élevés. À long terme, l'effet stimulant de ces projets d'investissement se dissipera et la croissance renouera avec un taux moyen de 3,8 %. La trajectoire de croissance est similaire à celle qui sous-tend l'AVD établie pour la demande d'un accord de la FEC ; les effets sur la croissance de l'assainissement budgétaire prévu au titre de la FEC devraient être limités en raison de la taille relativement réduite du secteur public, de la dépendance des ménages à l'égard des envois de fonds et de la part substantielle des dons extérieurs dans les investissements. En outre, les réformes entreprises dans le cadre de la DPO et de la FEC devraient avoir un effet durable et contribueront à mobiliser l'aide d'autres partenaires au développement. Les projections de croissance à long terme s'appuient sur une augmentation graduelle prévue de la productivité et sur l'accumulation de capital privé, car le pays devrait bénéficier de l'achèvement de projets dans les domaines des transports et de l'énergie, et l'intermédiation financière devrait s'améliorer et soutenir l'investissement privé.

n'entraînent donc pas automatiquement un classement dans la catégorie « en situation de surendettement » selon la règle de minimis.

- L'inflation passera d'une moyenne de 12,4 % en 2022 à 9,2 % en 2023 (contre 10,3 % prévu au moment de la demande du programme FEC). Après 2023, l'inflation se stabilisera graduellement à environ 2 % du fait de l'arrimage du taux de change à l'euro.
- Les hypothèses relatives au secteur budgétaire reflètent un scénario d'ajustement des politiques dans le cadre du programme FEC au cours de la période 2023-27, fondé sur les éléments suivants :
 - Une augmentation moyenne des recettes fiscales de 0,3 % du PIB par an entre 2023 et 2027. Les progrès seront principalement dus aux réformes de l'administration fiscale visant à augmenter le nombre de contribuables, à renforcer l'utilisation du système informatique, à améliorer le recouvrement de l'impôt auprès des entreprises publiques et à récupérer les impôts impayés. En ce qui concerne la politique fiscale, les autorités réintroduiront la taxe sur les ventes de matériaux de construction, en particulier le ciment, et mettront fin aux subventions ponctuelles et aux exonérations fiscales introduites en 2022, parallèlement à la stabilisation des prix des produits de base.
 - La réduction des transferts et des subventions introduits en 2021-22 pour atténuer les effets des chocs récents ; la limitation des dépenses courantes et l'élimination progressive de certaines dépenses ponctuelles (par exemple, les dépenses intérieures liées à la présidence de l'UA et celles consacrées aux élections) ; et la réduction des dépenses d'investissement à leur niveau d'avant la pandémie, après l'achèvement de certains projets majeurs, notamment celui de l'hôpital El Maarouf.
 - Le déficit primaire intérieur devrait passer de 1,9 % du PIB à 1,8 % du PIB en 2023, et continuer à se réduire à 1,4 % en 2024 en fonction de l'évolution des dépenses d'investissement public, l'assainissement budgétaire (sur la base du solde primaire intérieur) durant la période 2024-27 s'élevant en moyenne à 0,4 % du PIB par an.
- Le rééquilibrage budgétaire global entre 2023 et 2027 représente l'équivalent de 3 % du PIB. Ceci reflète essentiellement une augmentation des recettes intérieures (1,3 %) et une baisse de l'investissement intérieur (1,4 %). Le reste est imputable à une modification de la composition de l'aide extérieure, avec des dons plutôt que des prêts, ainsi qu'à la limitation des dépenses courantes ponctuelles. Le déficit de financement du budget à compter de 2023 s'explique principalement par le coût de la recapitalisation de la banque postale, par les investissements pour l'hôpital El Maarouf, par l'alourdissement du service de la dette et par une baisse des recettes provenant d'entreprises publiques de premier plan qui doivent compenser leurs pertes antérieures. Dans le cadre de la FEC, les déficits devraient être comblés par des dons et des prêts concessionnels (voir ci-dessous). Les arriérés envers les créanciers extérieurs, d'un montant de 8,2 millions de dollars, sont supposés être apurés à terme. Les déficits budgétaires primaires à long terme devraient se situer en moyenne autour de 0,2 % du PIB entre 2033 et 2043, car les ajustements budgétaires et la mobilisation de fonds sous forme de dons dans le cadre de la FEC réduisent les besoins de financement du budget à moyen terme et les réformes structurelles budgétaires augmentent durablement les recettes.

- Les hypothèses relatives au secteur extérieur sont légèrement moins favorables par rapport à l'AVD établie au moment de la demande de programme FEC, du fait du volume élevé des importations. Le déficit des transactions courantes avec l'extérieur devrait avoisiner 5,8 % du PIB en 2023 (contre 5,0 % prévus au moment de la requête d'un accord au titre de la FEC) avant de diminuer progressivement à 5,3 % en 2025. D'après les projections, les exportations de biens continueront à s'améliorer, tandis que le tourisme enregistre déjà de meilleurs résultats par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie de COVID-19. Les Comores bénéficieront de la hausse prévue des exportations de services touristiques, à mesure que la qualité des services d'hébergement s'améliorera et que la destination deviendra plus attrayante avec la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur du tourisme. Les importations ont atteint un niveau élevé dans le contexte d'une flambée des prix liée à la guerre en Ukraine et continueront à être stimulées par des investissements publics massifs en 2023–24. Les envois de fonds devraient rester élevés, malgré un recul par rapport aux niveaux atteints lors de la pandémie de COVID-19, compte tenu de l'importante diaspora comorienne. Sous l'effet de la croissance soutenue des importations et de l'augmentation des paiements d'intérêts au titre de la dette non concessionnelle contractée par le passé, la balance des transactions courantes devrait se maintenir autour de 5½ % du PIB au cours des deux prochaines années avant de se stabiliser à long terme autour de 3,3 % du PIB en moyenne. La couverture des réserves de change devrait se renforcer à terme, tandis que le déficit de financement du budget se traduit par un déficit de financement extérieur de la même ampleur, dans la mesure où le pays est en proie à de grandes difficultés d'accès au crédit intérieur et extérieur.

Tableau 3 du texte. Union des Comores : facteurs sous-jacents de l'assainissement des finances publiques, 2023-27

Total des recettes	-0.3
Recettes intérieures	1.3
Administration des impôts	0.8
Administration des douanes	0.4
Dons	-1.6
Dépenses primaires	-3.4
Transferts	-0.9
Investissements	-2.4
Variation du solde primaire	<u>-3.1</u>

Sources : autorités comoriennes ; services du FMI.

8. La présente AVD suppose que les autorités adopteront une stratégie d'emprunt prudente. Il est supposé que le gouvernement mobilise principalement des financements extérieurs, avec en moyenne 95 % d'emprunts extérieurs pour la période considérée.

- Financement extérieur :** les services du FMI supposent que les décaissements au titre des prêts déjà contractés se poursuivront au cours des prochaines années conformément aux projets des autorités. Selon les projections, les financements accordés par l'Association internationale de développement (IDA), notamment par le biais de projets d'investissement, s'établiront à 20,4 millions de dollars par an en moyenne durant la période 2023–26. Le scénario de référence comprend environ 50 millions de dollars octroyés par la Banque africaine de développement (BAfD) et 12,8 millions de dollars par l'Arabie saoudite sur 3 ans, ainsi que le prêt pour l'hôtel Galawa. Le scénario de référence inclut également un financement d'environ 20 millions de dollars de la Banque islamique de développement (BIsD) pour l'hôpital El Maarouf, le reste du

financement étant attendu à moyen terme de la part d'autres partenaires multilatéraux. Pour cette AVD, les services du FMI supposent en outre que le déficit de financement du budget serait comblé par des dons et des prêts concessionnels. Ces hypothèses tiennent compte des financements au titre des programmes FEC et DPO, qui favorisent la mobilisation de fonds de partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi que de l'engagement pris par les Comores de limiter les emprunts non concessionnels dans le cadre de la FEC et à titre de PPA pour la SDFP⁵. L'élément de don moyen des nouveaux emprunts est de 49,1 %.

Tableau 4 du texte. Union des Comores : tableau récapitulatif du programme d'emprunt extérieur prévisionnel

Dette extérieure PPG	2023		2024		2025		2026	
	million de dollars	%	million de dollars	%	million de dollars	%	million de dollars	%
Par source de financement de la dette	116.7	100	79.2	100.0	81.0	100.0	65.4	100
Dette concessionnelle, dont	64.1	54.9	69.7	88.0	71.5	88.3	55.9	85.5
Multilatérale	59.8	51.3	47.9	60.5	36.5	45.1	5.9	9.0
Bilatérale	4.3	3.6	9.4	11.8	9.3	11.5	5.1	7.8
Autre	0.0	0.0	12.5	15.8	25.7	31.7	44.9	68.7
Dette non concessionnelle, dont	52.6	45.1	9.5	12.0	9.5	11.7	9.5	14.5
Semi-concessionnelle ¹	9.5	8.1	9.5	12.0	9.5	11.7	9.5	14.5
Termes commerciaux	43.1	36.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Par type de créancier	116.7	100.0	79.2	100.0	81.0	100.0	65.4	100.0
Multilatérale	69.3	59.4	57.4	72.4	46.0	56.8	15.4	23.5
Bilatérale	4.3	3.6	9.4	11.8	9.3	11.5	5.1	7.8
Termes commerciaux	43.1	36.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre	0.0	0.0	12.5	15.8	25.7	31.7	44.9	68.7
		0.0		0.0		0.0		0.0
Utilisations du financement par la dette	116.7	100.0	79.2	100.0	81.0	100.0	65.4	100.0
Infrastructure	64.1	54.9	57.2	72.3	45.8	56.6	34.1	52.1
Financement budgétaire	9.5	8.1	9.5	12.0	9.5	11.7	9.5	14.5
Autre	43.1	36.9	12.5	15.8	25.7	31.7	21.8	33.4

1/ Décaissements prévus du FEC.

- **Financement intérieur** : l'augmentation du financement intérieur en 2023 reflète principalement le décaissement en 2023 pour l'ONICOR, l'établissement public chargé de l'importation de riz. Cependant, dans la mesure où la situation financière des entreprises publiques s'est globalement améliorée, la dette intérieure décroît, passant d'une moyenne (2023-2028) de 6,3 % du PIB (dans l'AVD précédente) à 5,0 % du PIB. Globalement, les emprunts intérieurs dans cette AVD correspondent au refinancement de la dette des entreprises publiques.

⁵ L'accès à la FEC est proposé à 180 % de la quote-part (32,04 millions de DTS) décaissée sur quatre ans. La DPO pour 2023 s'élève à 20 millions de dollars.

Tableau 5 du texte. Union des Comores : hypothèses retenues pour l'AVD

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Long Terme ¹
		Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Taux de croissance du PIB (en pourcentage)										
DSA précédent	-0.2	2.1	2.6	3.0	3.5	4.0	4.3	4.5	4.3	3.8
DSA actuel	-0.2	2.0	2.6	3.0	3.5	4.0	4.3	4.5	4.3	3.8
Inflation moyenne (en pourcentage)										
DSA précédent	0.8	0.0	12.4	10.3	2.0	2.1	2.0	1.9	1.9	1.9
DSA actuel	0.8	0.0	12.4	9.2	2.2	2.3	2.2	1.9	1.9	1.9
Recettes gouvernementales (en pourcentage du PIB)										
DSA précédent	9.2	10.3	9.8	9.7	9.9	10.3	10.7	11.0	11.3	13.6
DSA actuel	9.2	10.4	9.9	10.3	10.4	10.9	11.2	11.6	11.8	13.9
Solde fiscal global (en pourcentage du PIB)										
DSA précédent	-1.4	-3.4	-1.9	-2.4	-1.8	-1.1	-0.2	0.0	-0.1	0.0
DSA actuel	-1.4	-3.4	-1.9	-1.8	-1.4	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0
IDE (en pourcentage du PIB)										
DSA précédent	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
DSA actuel	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Déficit du compte courant (en pourcentage du PIB)										
DSA précédent	-1.9	-0.5	-2.4	-5.0	-5.1	-4.5	-4.5	-4.3	-4.3	-4.3
DSA actuel	-1.8	-0.3	-0.5	-5.8	-5.7	-5.3	-5.5	-5.2	-4.4	-3.7
Croissance annuelle des exportations de biens et services										
DSA précédent	-48.3	62.4	76.7	-20.0	8.2	8.7	9.1	13.2	8.3	6.5
DSA actuel	-44.7	58.7	73.7	-28.8	3.7	7.8	8.7	11.8	10.2	7.5
Croissance annuelle des importations de biens et services										
DSA précédent	-2.5	2.4	16.6	17.4	4.5	3.8	6.7	6.7	6.3	6.8
DSA actuel	-2.5	2.4	20.3	11.9	3.1	3.0	8.5	6.8	6.7	6.4
Investissement (en pourcentage du PIB)										
DSA précédent	15.6	15.7	16.7	17.3	17.6	17.7	17.9	18.0	18.1	18.7
DSA actuel	15.6	15.9	16.9	17.5	17.8	17.9	18.1	18.2	18.3	18.9
Transferts courants nets (en pourcentage du PIB)										
DSA précédent	20.2	21.6	21.3	20.4	18.6	18.3	17.6	17.0	16.5	15.1
DSA actuel	20.2	21.8	24.7	19.7	19.0	17.1	16.4	16.2	16.5	15.1

¹Couvre la période 2029-2042 pour le DSA actuel, et 2029-2041 pour le DSA précédent.

Sources : services du FMI.

9. Les outils de réalisme ne font apparaître aucun problème (graphiques 3 et 4).

L'ajustement sur trois ans du solde primaire place les Comores dans la moyenne des ajustements observés dans d'autres programmes de PFR. La projection de croissance du PIB en 2023 est compatible avec une série de multiplicateurs budgétaires plausibles. Les prévisions de croissance pour 2024 dépassent la valeur escomptée du multiplicateur budgétaire, du fait des retombées positives des réformes structurelles dans le cadre du programme FEC et de la reprise attendue de la demande mondiale, qui devrait stimuler les exportations. La contribution prévue de l'investissement public à moyen terme concorde avec les données passées. La contribution attendue des autres facteurs atteste du redressement après les multiples chocs successifs survenus en 2019-22, et de l'augmentation progressive des activités du secteur privé et des exportations, reflétant l'amélioration du climat des affaires grâce aux réformes menées au titre de la FEC. Le solde indiqué dans la dynamique de la dette publique pour 2023 (tableau 3) tient compte de l'utilisation accrue des prêts auprès des banques commerciales par les entreprises publiques et du prêt pour le Galawa⁶. De même, le recul de la dette à moyen terme s'explique en grande partie par le résidu qui tient compte des remboursements du prêt pour l'hôtel Galawa ainsi que de celui de Comores Telecom. Au cours des cinq dernières années, les variations inattendues du ratio de la dette publique tiennent pour la plupart à l'élargissement du périmètre de la dette. Les tendances des indicateurs de la dette dans les scénarios antérieurs (tant pour la dette extérieure publique que pour

⁶ Le prêt pour l'hôtel Galawa est une opération de balance des paiements et n'est donc pas pris en compte par la variable du déficit primaire dans le tableau 3.

la dette publique globale) reproduisent celles du scénario de référence, ce qui confère de la crédibilité au scénario macroéconomique de référence.

C. Classement du pays et élaboration des scénarios des tests de résistance

10. La capacité d'endettement des Comores est jugée moyenne, comme dans l'AVD de juin 2023 (tableau 6 du texte), avec un indicateur composite égal à 2,82 calculé à partir des projections de l'édition d'octobre 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) en 2022. Par conséquent, la présente AVD continue à utiliser les mêmes seuils du poids de la dette extérieure et les mêmes repères de la dette publique totale pour les pays ayant une capacité d'endettement moyenne (tableau 6 du texte). Les seuils correspondant à un risque élevé sont de 40 % pour le ratio valeur actuelle (VA) de la dette/PIB, de 180 % pour le ratio VA de la dette/exportations, de 15 % pour le ratio service de la dette/exportations et de 18 % pour le ratio service de la dette/recettes. Ces seuils sont applicables à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. Pour le ratio VA de la dette publique totale/PIB, le seuil est de 55 %.

11. Les tests de résistance normalisés utilisent des paramètres définis par défaut. Par ailleurs, les Comores remplissent les conditions requises pour le scénario de catastrophe naturelle, puisque le pays est exposé et vulnérable à des chocs provoqués par des catastrophes naturelles, par exemple des cyclones et des éruptions du volcan Karthala. Le test de résistance sur mesure suppose un choc exceptionnel provoqué par une catastrophe naturelle de 10 % du PIB pour le ratio dette extérieure contractée ou garantie par l'État/PIB au cours de la deuxième année de la période de projection. Pour tous les chocs, le coût de financement est fixé aux valeurs par défaut des modèles.

Tableau 6 du texte. Union des Comores : calcul et contribution des composantes de l'indicateur composite

Final	Classification based on current vintage	Classification based on the previous vintage	Classification based on the two previous vintages
Medium	Medium 2.82	Medium 2.83	Medium 2.85

Applicable thresholds

APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	
VA de la dette en % de Exportations	180
PIB	40
Service de la dette en % de	
Exportations	15
Recettes	18

Sources : LIC DSF

APPLICABLE	
Repère dette publique TOTALE	
VA du total de la dette publique en % du PIB	55

VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Viabilité de la dette extérieure

12. Trois des quatre indicateurs du poids de la dette extérieure dépassent leurs seuils respectifs dans les hypothèses macroéconomiques de référence qui sous-tendent cette analyse (graphique 1). Comme dans l'AVD établie au moment de la demande de programme FEC, les dépassements sont temporaires et de faible importance. Par rapport à l'AVD sus-citée, les dépassements des seuils sont moins conséquents, ce qui s'explique par une réduction des besoins de financement grâce à un assainissement budgétaire plus vigoureux que prévu et à un coût moins élevé que prévu pour achever la construction de l'hôpital El Maarouf. Les résultats de l'analyse de viabilité de la dette extérieure peuvent être résumés comme suit :

- Le ratio VA de la dette extérieure/PIB reste inférieur à son seuil et devrait diminuer selon la même trajectoire que celle décrite dans l'AVD établie au moment de la demande par le pays d'un programme FEC. De même, le dépassement du ratio VA de la dette/exportations perdure en 2023–25 avant un recul en dessous du seuil.
- Le ratio service de la dette extérieure/exportations et le ratio service de la dette/recettes continuent de dépasser leurs seuils respectifs. Cependant, l'ampleur des dépassements entre 2024 et 2028, identifiés dans l'AVD précédente, a été limitée grâce à une mobilisation des recettes plus importante que prévu au premier semestre 2023 ainsi qu'à une amélioration du contexte extérieur.

13. Il ressort des tests de résistance que le choc d'exportations a l'impact le plus négatif sur la trajectoire de la dette. Le choc d'exportations entraînerait des dépassements de seuil pour trois des quatre indicateurs (VA de la dette/exportations, service de la dette/exportations et service de la dette/recettes). Le ratio VA de la dette/exportations est l'indicateur le plus sensible et verrait des dépassements prolongés de son seuil dans la plupart des scénarios de chocs.

B. Viabilité de la dette publique totale

14. La dette publique totale devrait augmenter jusqu'en 2024 avant de diminuer progressivement et de rester bien en deçà de son seuil indicatif dans le scénario de référence et les tests de résistance (graphique 2). Dans le scénario de référence actuel, l'accumulation de la dette intérieure continuerait à diminuer grâce à la marge de manœuvre budgétaire dégagée par l'assainissement budgétaire proposé et à une légère amélioration de la situation financière des entreprises publiques due à une évolution plus favorable des prix des produits de base au niveau international. Il ressort des tests de résistance que le choc des passifs éventuels a les plus fortes incidences négatives sur la trajectoire de la dette⁷. Par exemple, le choc des passifs éventuels pourrait augmenter la valeur actuelle du ratio dette/recettes de 44 points de pourcentage.. Les

⁷ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

chocs de dépréciation et des passifs éventuels auront le plus grand impact sur le ratio service de la dette/recettes. Le premier choc est atténué par le taux de change fixe des Comores, tandis que le second choc augmenterait le ratio service de la dette/recettes de 0,7 point de pourcentage en moyenne entre 2024 et 2043.

C. Évaluation des risques et vulnérabilités

15. La dette extérieure et la dette globale des Comores sont viables mais continue de présenter un risque élevé de surendettement. Les appréciations de la dette publique extérieure et de la dette publique globale sont déterminées par les niveaux et les trajectoires de la dette, ainsi que par les éventuels dépassements des indicateurs de la dette. Les niveaux et les trajectoires de la dette continuent d'être considérés comme viables. L'ampleur des dépassements des indicateurs de la dette extérieure est limitée et les indicateurs du poids de la dette projeté sont plus favorables sur l'horizon de prévision grâce à l'assainissement budgétaire envisagé. Parmi les autres facteurs qui atténuent les signaux de risque mécaniques à l'appui de l'analyse figurent le programme des autorités de réformes économiques, soutenu par l'accord au titre de la FEC du FMI et par une opération de DPO de la Banque mondiale, qui devraient contribuer à mobiliser d'autres dons et prêts concessionnels. Un autre facteur réside dans les performances durablement solides des envois de fonds, ce qui renforce la viabilité extérieure. Cette appréciation générale est subordonnée à : i) un accroissement des ressources intérieures et un rééquilibrage budgétaire progressif, mais durable à moyen terme, ii) l'absence de nouveaux prêts non concessionnels et iii) un renforcement de la surveillance financière des entreprises publiques.

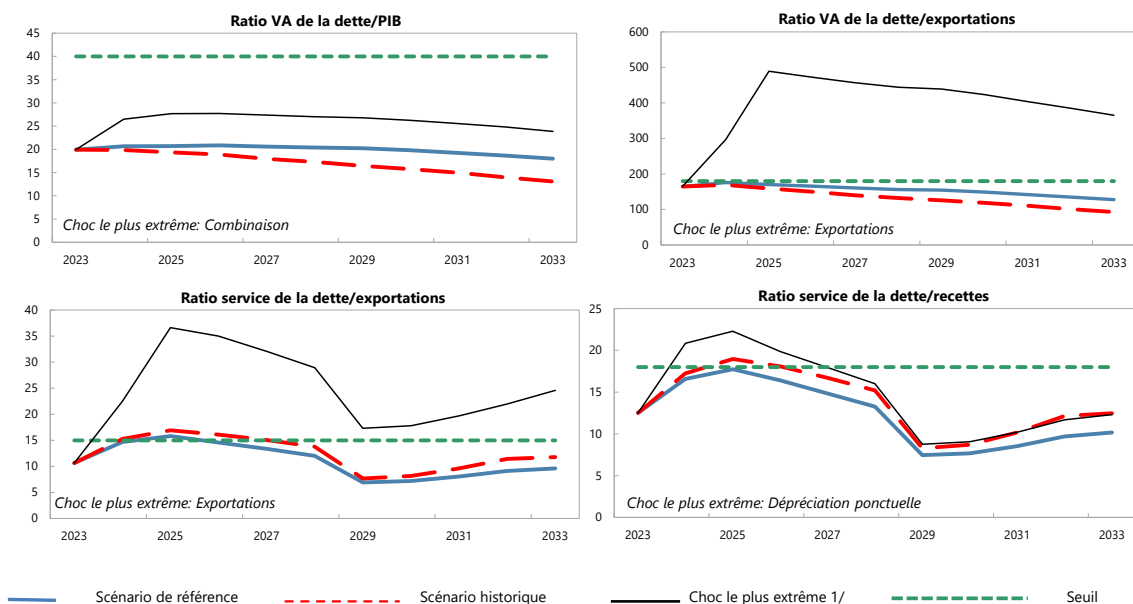
16. Les aléas pesant sur le scénario de référence sont orientés à la baisse. Les retards pris dans l'ajustement budgétaire et les réformes structurelles nécessaires, conjugués aux lenteurs du financement extérieur et à la détérioration de la situation mondiale, peuvent affaiblir la situation macroéconomique. Le recours à de nouveaux emprunts, en particulier non concessionnels, augmenterait les risques liés à la viabilité de la dette.

17. Pour réduire les risques qui pèsent sur la dette publique, les pouvoirs publics doivent prendre plusieurs mesures : des réformes dans le cadre du programme appuyé par la FEC qui aideront à réduire les risques qui pèsent sur la dette publique i) en accroissant plus rapidement les ressources intérieures et en procédant à un rééquilibrage budgétaire progressif mais durable à moyen terme ; ii) en évitant de contracter de nouveaux prêts non concessionnels et ; iii) en renforçant la surveillance financière des entreprises publiques, ce qui devrait réduire l'ampleur d'un choc des passifs conditionnels s'il venait à se concrétiser. Les risques pourraient également être atténués par la mise en œuvre de réformes dans le cadre de l'opération de DPO de la Banque mondiale et de la SDFP : (i) la déclaration obligatoire des résultats financiers des entreprises publiques et l'audit des états financiers ; et (ii) le renforcement du cadre réglementaire pour l'émission de garanties publiques et la rétrocession de crédits. D'autres mesures relatives à la diversification de la base d'exportation pourraient contribuer à réduire la vulnérabilité de la dette, comme le souligne l'analyse de sensibilité.

Vues des autorités

18. Les autorités souscrivent globalement à l'analyse de la viabilité de la dette menée par les services du FMI et réaffirment leur engagement à poursuivre la mise en œuvre rigoureuse du programme appuyé par le FMI. Elles réitèrent que l'assainissement budgétaire, soutenu par des réformes structurelles, sera nécessaire pour préserver la viabilité de la dette et ramener progressivement le risque de surendettement à un niveau modéré à moyen terme. Les autorités s'engagent à appliquer une politique d'emprunt prudente et notent que le soutien budgétaire, y compris celui du FMI et de la Banque mondiale, a été essentiel pour limiter les besoins en matière de crédit.

Graphique 1. Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2023–2033



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	Non	Non
Prix des produits de base 2/	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Oui" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

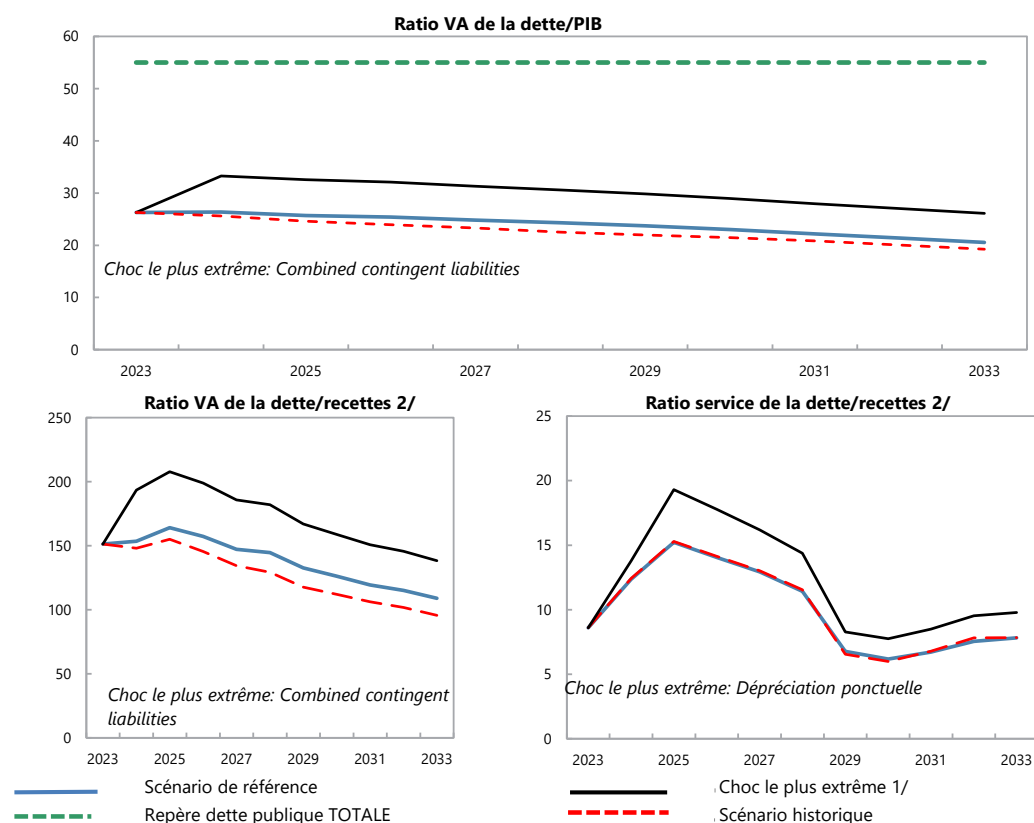
Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.1%	1.1%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	33	33
Période de grâce moyenne (minimum 1)	8	8

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2023–2033

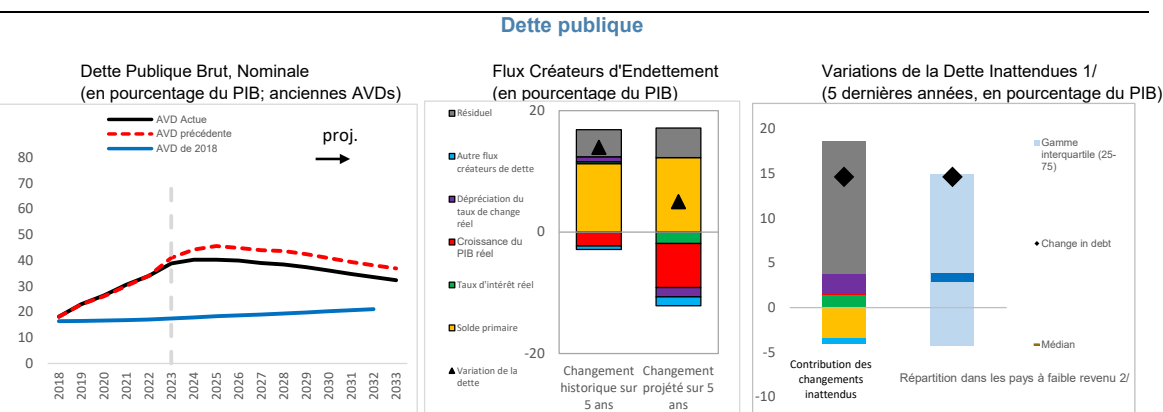
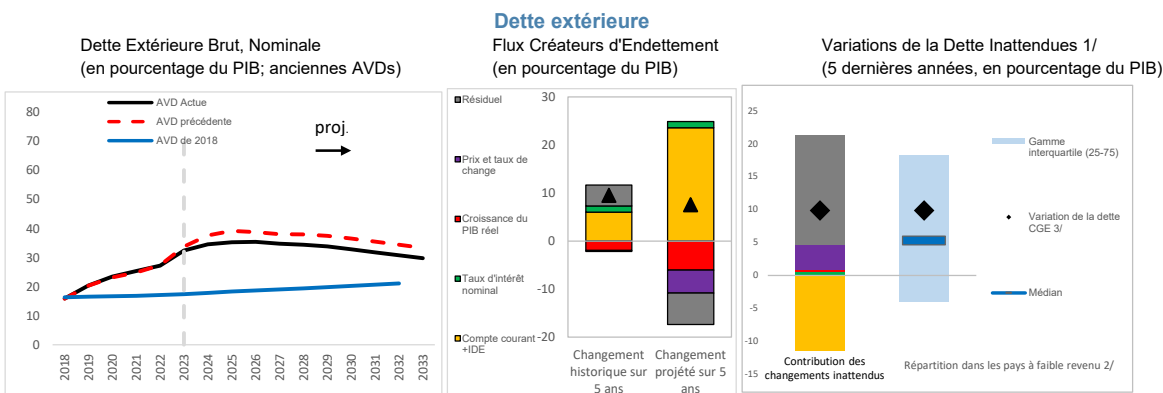
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	97%	97%
Dette intérieure à moyen et long terme	3%	3%
Dette intérieure à court terme	0%	0%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.1%	1.1%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	33	33
Période de grâce moyenne (minimum 1)	8	8
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.8%	3.8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	6	6
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0.0%	0.0%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence – dette extérieure



Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

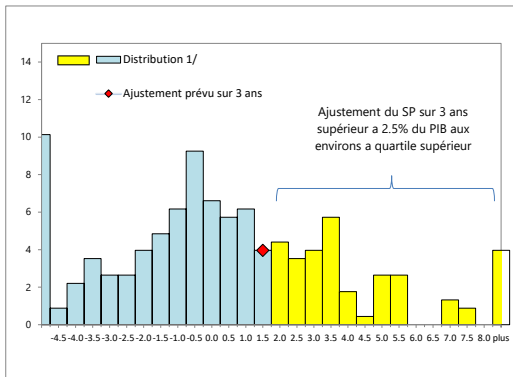
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

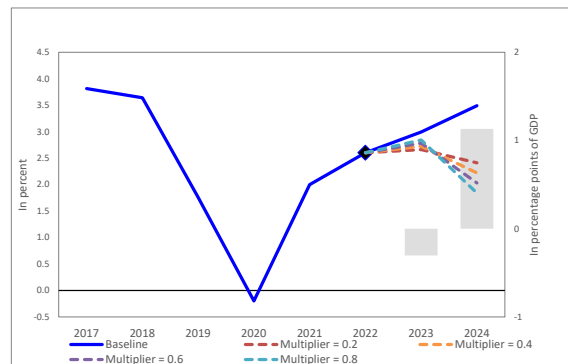
Graphique 4. Outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



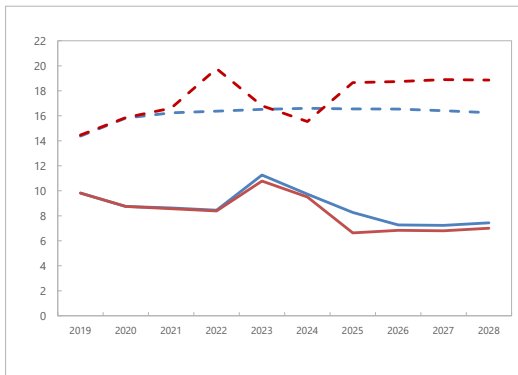
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



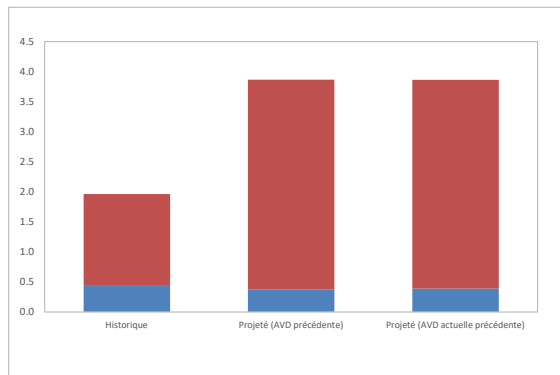
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections. The significant difference between 'Prev. DSA' and 'Curr. DSA' lines in the 'Public and Private Investment Rates' chart is predominantly due to a calculation error in the previous DSA. Specifically, foreign financed public investment was erroneously included in private investment rather than public investment, hence artificially inflating the former and deflating the latter. The sum of private and public investment in the two DSA versions is broadly similar.

Tableau 1. Union des Comores : décomposition de la dette publique, 2020–22¹

	2020	2021	2022	2020	2021	2022
	En millions de dollars			% du PIB		
Total	320.0	388.8	416.3	26.3	30.5	34.0
Externe	284.5	322.5	333.5	23.4	25.3	27.2
Créanciers multilatéraux ^c	106.4	123.0	131.1	8.7	9.7	10.7
FMI	28.7	27.6	23.4	2.4	2.2	1.9
Banque Mondiale	20.2	28.4	39.2	1.7	2.2	3.2
ADB / AfDB / IADB	2.5	7.1	8.2	0.2	0.6	0.7
Autres institutions multilatérales	55.1	60.0	60.2	4.5	4.7	4.9
<i>dont</i> : BADEA	28.3	28.0	28.0	2.3	2.2	2.3
<i>dont</i> : TDB	13.2	18.3	17.4	1.1	1.4	1.4
<i>dont</i> : IsDB	7.5	7.5	6.9	0.6	0.6	0.6
Créanciers bilatéraux	178.1	199.4	202.5	14.6	15.7	16.5
Club de Paris	2.1	2.1	2.5	0.2	0.2	0.2
<i>dont</i> : France	2.1	2.1	2.5	0.2	0.2	0.2
Pays non membres du club de Paris	176.0	197.4	200.0	14.5	15.5	16.3
<i>dont</i> : Chine	91.1	112.1	110.8	7.5	8.8	9.0
<i>dont</i> : Arabie Saoudite	33.7	33.7	38.0	2.8	2.6	3.1
<i>dont</i> : Inde	26.4	26.4	26.4	2.2	2.1	2.2
<i>dont</i> : Koweït	24.8	25.1	24.8	2.0	2.0	2.0
Obligations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers commerciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur	35.5	66.3	82.7	2.9	5.2	6.8
Détenu par les résidents, total ^d	35.5	66.3	82.7	2.9	5.2	6.8
Dette des entreprises publiques ^e	N.A.	23.0	19.2	N.A.	1.8	1.6
Memo items:						
Dette garantie ^b	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont</i> : lié	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont</i> : non lié	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Passifs conditionnels ^b	107.2	159.1	153.1	8.8	12.5	12.5
<i>dont</i> : garanties publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont</i> : autres passifs conditionnels explicites ^f	107.2	159.1	153.1	8.8	12.5	12.5
Arriérés extérieurs	N.A.	6.0	7.2	N.A.	0.5	0.6
PIB nominal	1218	1273	1225			

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

¹Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux.

²Les « créanciers multilatéraux » sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

³Comprennent les rétrocessions par la banque centrale en lien avec l'allocation de DTS.

⁴La dette des Entreprises publiques aux Comores est la dette de garantie

⁵La dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou une source de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de paiement, de compter sur l'actif ou la source de revenus pour garantir le remboursement de la dette.

⁶Tel que défini dans le test de résistance personnalisé du passif éventuel des trois dernières AVD publiées

⁷Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette publique garantie (p. ex., lignes de crédit) et les autres passifs éventuels explicites non classés ailleurs (p. ex., réclamations juridiques potentielles, paiements résultant d'accords de PPP).

Tableau 2. Union des Comores : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2020–2043

	Effectif			Projections											Moyenne 8/		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2043	Scénario	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	23.5	25.4	27.3	32.5	34.6	35.3	35.4	34.8	34.5	33.9	32.9	31.8	30.8	29.9	20.6	17.9	33.3
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	23.5	25.4	27.3	32.5	34.6	35.3	35.4	34.8	34.5	33.9	32.9	31.8	30.8	29.9	20.6	17.9	33.3
Variation de la dette extérieure	3.0	2.0	1.9	5.2	2.1	0.7	0.1	-0.6	-0.3	-0.6	-1.0	-1.1	-1.0	-1.0	-0.9		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	1.0	-1.0	1.2	4.7	4.1	3.4	3.5	3.1	2.4	3.2	2.4	2.1	2.3	2.2	1.8	1.5	3.0
Déficit extérieur courant hors intérêts	1.6	0.1	-0.1	5.6	5.4	5.0	5.3	5.0	4.3	4.8	4.0	3.7	3.9	3.7	3.0	2.2	4.6
Déficit de la balance des biens et services	22.5	22.6	25.7	25.8	24.8	22.6	22.2	21.6	21.1	20.8	19.9	19.7	19.3	19.1	18.3	19.5	21.5
Exportations	5.7	10.1	13.6	12.1	11.7	12.2	12.6	12.8	13.1	13.1	13.3	13.6	13.8	14.1	16.1		
Importations	28.2	32.8	39.3	37.9	36.5	34.8	34.8	34.4	34.2	33.9	33.2	33.3	33.1	33.2	34.4		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-20.2	-21.8	-24.7	-19.7	-19.0	-17.1	-16.4	-16.2	-16.5	-15.7	-15.7	-15.7	-15.1	-15.1	-14.9	-16.7	-16.5
<i>dont : officiels</i>	-3.4	-1.8	-3.2	-1.9	-3.0	-2.1	-1.3	-1.3	-1.2	-1.9	-1.9	-1.9	-1.7	-1.7	-1.5		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-0.7	-0.8	-1.1	-0.5	-0.4	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.5	-0.6	-0.4
IDE nets (négatifs = entrées)	-0.3	-0.3	-0.3	-0.4	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.4	-0.6
Dynamique endogène de la dette 2/	-0.3	-0.8	1.6	-0.5	-0.7	-1.0	-1.2	-1.3	-1.3	-1.1	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9	-0.6		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.3	0.6	0.3	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2		
Contribution de la croissance du PIB réel	0.0	-0.4	-0.7	-0.7	-1.1	-1.3	-1.4	-1.5	-1.4	-1.2	-1.2	-1.2	-1.1	-1.1	-0.8		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.5	-0.6	1.7		
Résiduel 3/	2.1	3.0	0.6	0.5	-2.0	-2.7	-3.3	-3.7	-2.7	-3.8	-3.3	-3.2	-3.3	-3.2	-2.7	-1.2	-2.8
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité																	
VA de la dette extérieure CGE/PIB	16.4	19.9	20.7	20.7	20.9	20.6	20.4	20.2	19.8	19.2	18.6	18.0	12.3		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	120.9	164.8	176.0	170.2	165.6	160.4	156.1	154.7	148.9	141.8	134.7	127.8	76.6		
Ratio service de la dette CGE/exportations	12.3	7.3	9.6	10.6	14.7	15.8	14.6	13.4	12.0	6.9	7.2	8.1	9.1	9.6	5.4		
Ratio service de la dette CGE/recettes	7.4	7.1	13.4	12.5	16.6	17.7	16.4	14.8	13.3	7.5	7.7	8.5	9.7	10.2	5.4		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	24.1	6.1	11.2	87.1	93.9	96.9	106.3	106.2	96.5	99.7	88.6	91.1	104.0	109.0	138.1		
Principales hypothèses macroéconomiques																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-0.2	2.0	2.6	3.0	3.5	4.0	4.3	4.5	4.3	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	2.5	3.9
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	2.7	2.5	-6.2	6.7	2.6	2.6	2.3	1.6	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	-0.3	2.5
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.1	1.2	2.3	1.2	1.2	1.0	0.6	0.5	0.4	0.5	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	0.8	0.7
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-51.1	87.2	28.8	-2.2	3.1	10.6	10.6	8.2	7.6	6.1	7.6	8.0	7.9	7.8	6.0	12.1	6.8
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-2.9	21.4	15.4	5.8	2.5	1.7	6.6	5.0	5.2	5.0	3.8	5.9	5.3	6.2	5.8	5.0	4.8
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	36.4	50.1	48.8	41.7	43.6	50.8	54.8	57.3	56.9	54.6	53.3	53.9	...	49.8
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	9.4	10.4	9.7	10.3	10.4	10.9	11.2	11.6	11.8	12.2	12.5	12.8	13.0	13.3	16.1	10.1	11.8
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	107.7	85.9	56.0	143.2	143.1	111.1	131.1	137.9	147.0	150.2	151.2	159.4	168.4	179.5	277.8		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	10.2	9.5	7.0	6.6	6.6	6.5	6.8	6.7	6.7	6.5	6.5	6.0	...	7.2
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	65.0	78.0	75.3	73.8	79.7	81.3	88.1	90.6	90.6	88.9	88.2	93.0	...	81.8
PIB nominal (milliards de dollars EU)	1,218	1,273	1,225	1,346	1,429	1,525	1,629	1,728	1,830	1,937	2,051	2,171	2,297	2,431	4,287		
Croissance du PIB nominal en dollars	2.5	4.5	-3.8	9.9	6.2	6.7	6.8	6.1	5.9	5.8	5.9	5.9	5.8	5.8	5.8	2.1	6.4
Pour mémoire :																	
VA de la dette extérieure 7/	16.4	19.9	20.7	20.7	20.9	20.6	20.4	20.2	19.8	19.2	18.6	18.0	12.3		
En pourcentage des exportations	120.9	164.8	176.0	170.2	165.6	160.4	156.1	154.7	148.9	141.8	134.7	127.8	76.6		
Ratio service de la dette/exportations	12.3	7.3	9.6	10.6	14.7	15.8	14.6	13.4	12.0	6.9	7.2	8.1	9.1	9.6	5.4		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	201.3	268.2	295.3	315.8	339.7	356.1	372.9	391.8	406.0	417.5	428.2	437.8	527.4		
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	5.5	2.0	1.4	1.6	1.0	1.0	1.0	0.7	0.6	0.5	0.4	0.2		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-1.5	-1.9	-1.9	0.3	3.2	4.3	5.1	5.7	4.6	5.5	4.9	4.8	4.9	4.7	3.8		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Egale à $[r - g - p(1 + g) + \alpha(1 + r)] / (1 + g + p + g)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU, α = appréciation nominale de la monnaie locale, et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

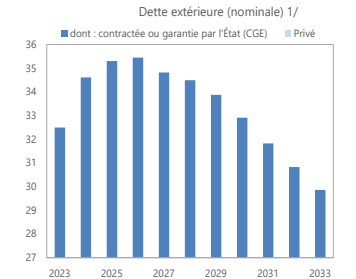
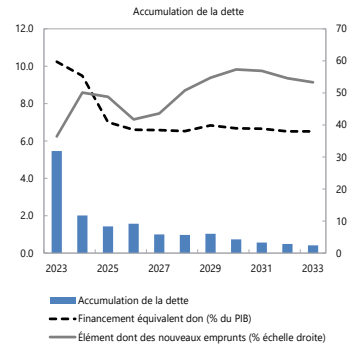


Tableau 3. Union des Comores : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2020–2043

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	26.4	30.6	34.0	38.8	40.3	40.3	40.0	39.0	38.4	32.4	21.9	20.5	37.4
dont : libellée en devises	23.5	25.4	27.3	32.5	34.6	35.3	35.4	34.8	34.5	29.9	20.6	17.9	33.3
Variation de la dette du secteur public	3.3	4.3	3.4	6.4	5.7	5.0	4.5	4.2	3.9	2.5	1.4		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-0.3	1.7	4.7	2.3	1.1	-0.3	-0.4	-1.0	-0.7	-1.1	-0.6	-0.3	-0.5
Déficit primaire	0.0	2.5	3.8	4.1	2.9	2.1	2.0	1.2	1.4	0.5	0.1	0.1	1.4
Recettes et dons	18.3	17.1	14.3	17.4	17.2	15.7	16.1	16.8	16.8	18.9	21.6		
dont : dons	8.8	6.7	4.6	7.1	6.8	4.8	4.9	5.3	5.0	5.5	5.5		
Dépenses primaires (hors intérêts)	18.2	19.6	18.1	21.5	20.1	17.8	18.1	18.0	18.2	19.3	21.7	17.8	18.9
Dynamique automatique de la dette	-0.2	-0.7	1.4	-1.2	-1.6	-2.0	-2.1	-2.2	-2.1	-1.6	-0.7		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	0.2	-0.7	-0.7	-1.2	-1.6	-2.0	-2.1	-2.2	-2.1	-1.6	-0.7		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.1	-0.2	0.1	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.3	0.2		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	0.0	-0.5	-0.8	-1.0	-1.3	-1.6	-1.7	-1.7	-1.6	-1.2	-0.8		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.4	0.0	2.1		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-0.1	-0.4	-0.5	-0.3	-0.4	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	-0.1	-0.4	-0.5	-0.3	-0.4	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	3.6	2.6	-1.3	2.5	0.4	0.3	0.0	0.1	0.1	0.0	-0.4	1.3	0.3
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	23.2	26.3	26.4	25.7	25.4	24.8	24.3	20.6	13.7		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	162.1	151.3	153.5	164.1	157.4	147.3	144.6	109.0	63.3		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	4.2	4.8	10.3	8.6	12.4	15.2	14.1	12.9	11.4	7.8	4.1		
Besoin de financement brut 4/	0.7	3.2	4.8	5.5	5.0	4.5	4.2	3.3	3.3	1.9	1.0		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-0.2	2.0	2.6	3.0	3.5	4.0	4.3	4.5	4.3	3.8	3.8	2.5	3.9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.1	1.2	2.3	1.2	1.2	1.0	0.6	0.5	0.4	0.8	0.9	0.8	0.7
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	1.7	4.2	-2.4	-1.3	-0.3	-0.5	-0.4	0.0	0.4	-0.5	-0.8	0.8	-0.3
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-1.9	0.0	8.4	1.6	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0.8	-1.2	5.3	3.3	2.1	2.3	2.2	2.0	1.9	2.0	2.0	1.5	2.1
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-6.6	9.9	-5.6	22.2	-2.9	-8.1	6.2	4.0	5.6	5.3	4.5	5.1	4.7
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-3.3	-1.7	0.4	-0.7	1.5	2.1	2.3	2.1	2.0	1.6	1.0	-1.6	1.6
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

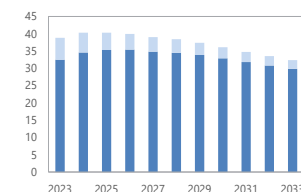
5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

Dettes du secteur public 1/

■ dont: en monnaie nationale
■ dont: en monnaie étrangère



■ dont: détenu par les résidents
■ dont: détenu par les non-résidents

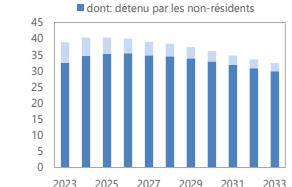


Tableau 4. Union des Comores : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État, 2023-2033

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	20	21	21	21	21	20	20	20	19	19	18
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	20	20	19	19	18	17	16	16	15	14	13
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	20	21	23	23	22	22	22	22	21	20	20
B2. Solde primaire	20	23	25	25	24	24	24	23	23	22	21
B3. Exportations	20	23	27	27	27	27	27	26	25	25	24
B4. Autres flux 3/	20	24	27	27	26	26	26	25	25	24	23
B5. Dépréciation	20	26	22	22	22	21	21	21	20	20	19
B6. Combinaison de B1-B5	20	26	28	28	27	27	27	26	26	25	24
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	20	27	26	26	26	26	25	25	24	24	23
C2. Catastrophes naturelles	20	26	25	26	25	25	25	25	24	24	23
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	165	176	170	166	160	156	155	149	142	135	128
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	165	169	159	150	140	133	126	118	110	101	93
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	165	176	170	166	160	156	155	149	142	135	128
B2. Solde primaire	165	192	203	195	189	184	183	176	168	160	152
B3. Exportations	165	297	489	472	457	444	439	423	404	385	365
B4. Autres flux 3/	165	206	219	212	205	199	197	190	181	173	163
B5. Dépréciation	165	176	141	138	134	130	130	125	118	112	106
B6. Combinaison de B1-B5	165	254	204	285	276	268	265	256	244	232	219
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	165	226	216	208	202	196	194	188	179	171	163
C2. Catastrophes naturelles	165	223	214	207	201	196	195	189	181	174	166
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	11	15	16	15	13	12	7	7	8	9	10
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	11	15	17	16	15	14	8	8	10	11	12
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	11	15	16	15	13	12	7	7	8	9	10
B2. Solde primaire	11	15	16	15	14	13	7	8	9	9	11
B3. Exportations	11	22	37	35	32	29	17	18	20	22	25
B4. Autres flux 3/	11	15	16	15	14	13	8	8	9	10	11
B5. Dépréciation	11	15	16	14	13	12	6	7	8	9	9
B6. Combinaison de B1-B5	11	18	24	22	20	18	11	11	12	14	16
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	11	15	17	15	14	13	8	8	9	10	10
C2. Catastrophes naturelles	11	15	17	16	14	13	8	8	9	10	10
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	13	17	18	16	15	13	7	8	9	10	10
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	13	17	19	18	17	15	8	9	10	12	12
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	13	17	19	18	16	14	8	8	9	11	11
B2. Solde primaire	13	17	18	17	15	14	8	8	9	10	11
B3. Exportations	13	17	19	18	16	15	9	9	10	11	12
B4. Autres flux 3/	13	17	18	17	16	14	8	8	9	10	12
B5. Dépréciation	13	21	22	20	18	16	9	9	10	12	12
B6. Combinaison de B1-B5	13	18	21	19	17	15	9	9	10	11	13
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	13	17	19	17	16	14	8	8	9	10	11
C2. Catastrophes naturelles	13	17	19	17	16	14	8	8	9	10	11
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 5. Union des Comores : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2023–2033

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	26	26	26	25	25	24	24	23	22	21	21
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	26	26	25	24	23	23	22	21	21	20	19
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	26	28	29	29	29	29	29	29	28	28	27
B2. Solde primaire	26	29	31	30	30	29	28	27	26	26	25
B3. Exportations	26	28	31	31	30	30	29	28	27	26	25
B4. Autres flux 3/	26	30	32	31	31	30	29	28	28	27	26
B5. Dépréciation	26	31	29	27	26	24	23	21	20	18	17
B6. Combinaison de B1-B5	26	28	28	26	26	25	25	24	23	22	21
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	26	33	33	32	31	31	30	29	28	27	26
C2. Catastrophes naturelles	26	32	32	31	31	30	30	29	28	27	26
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	151	154	164	157	147	145	133	126	119	115	109
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	151	148	155	146	134	129	118	112	106	102	96
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	151	160	182	177	169	169	157	153	148	146	142
B2. Solde primaire	151	169	197	189	176	173	158	151	143	138	131
B3. Exportations	151	166	199	191	179	175	161	154	146	141	134
B4. Autres flux 3/	151	174	202	194	181	178	164	156	148	144	136
B5. Dépréciation	151	187	190	174	156	146	130	120	110	101	91
B6. Combinaison de B1-B5	151	167	182	163	153	150	137	130	123	118	112
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	151	194	208	199	186	182	167	159	151	146	138
C2. Catastrophes naturelles	151	188	202	194	182	179	165	157	149	145	138
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	9	12	15	14	13	11	7	6	7	8	8
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	9	12	15	14	13	12	7	6	7	8	8
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	9	13	16	15	14	12	7	7	8	8	9
B2. Solde primaire	9	12	16	15	14	12	7	7	7	8	9
B3. Exportations	9	12	15	15	14	12	7	7	7	8	9
B4. Autres flux 3/	9	12	16	15	14	12	7	7	7	8	9
B5. Dépréciation	9	14	19	18	16	14	8	8	9	10	10
B6. Combinaison de B1-B5	9	12	15	14	13	11	7	6	7	8	8
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	9	12	16	15	14	12	8	7	7	8	8
C2. Catastrophes naturelles	9	12	16	15	14	12	7	7	7	8	8
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Déclaration du Représentant des Services du FMI sur l'Union des Comores
Réunion du Conseil d'administration

Le 15 décembre, 2023

Les informations suivantes sont devenues disponibles après la circulation du rapport des services du FMI au Conseil d'administration. Ces mises à jour ne modifient pas l'évaluation dans le rapport.

1. Les autorités ont achevé les deux actions préalables de la première revue de l'accord de facilité élargie de crédit (FEC). La proposition de Budget 2024, alignée sur les paramètres du programme a été soumise au Parlement comorien et a été adoptée le 27 novembre 2023. Le protocole d'accord parmi la Direction de la Dette, la Direction Générale du Budget, le Trésorier Payeur Général et la Banque Centrale des Comores, précisant les montants et le calendrier de tous les paiements du service de la dette extérieure dus en 2024, a été signé le vendredi 8 décembre 2023.

2. Les données préliminaires du troisième trimestre de 2023 indiquent que les recettes fiscales et le solde primaire intérieur ont dépassé leurs objectifs indicatifs (OIs) de fin septembre. À fin septembre, les recettes fiscales s'élevaient à 37.487,4 millions de KMF contre l'OT de 36.990,6 millions de KMF tandis que le déficit primaire intérieur était de 5.209,8 millions de KMF contre l'OT de 11.268,5 millions de KMF. Les arriérés intérieurs nets ont été réduits de 860,6 millions KMF en juin à 703,3 millions KMF en septembre, les autorités ayant commencé à s'efforcer d'éliminer les arriérés intérieurs nets d'ici la fin de l'année.

**Déclaration de M. Sylla, Administrateur, M. Matungulu, Administrateur suppléant, et
Mme Yahya, Conseillère du Administrateur sur l'Union des Comores Réunion du Conseil
exécutif**

15 décembre 2023

Au nom des autorités Comoriennes, nous tenons à remercier la Direction et les services du FMI pour le dialogue politique constructif et l'assistance technique précieuse qu'ils nous ont apportés. Nos autorités partagent largement les analyses des services du Fonds et l'orientation de leurs recommandations de politiques.

Les Comores sont confrontées à des défis structurels importants, dont beaucoup sont exacerbés par l'isolement relatif et la distance par rapport aux marchés mondiaux, la petite taille de l'économie et la capacité institutionnelle limitée, le tout combiné à des besoins et des coûts d'investissement très élevés. Malgré le contexte difficile et les récents chocs exogènes qui ont touché les Comores, notamment le puissant cyclone Kenneth en 2019, la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et la hausse des prix des matières premières, l'engagement résolu de nos autorités en faveur de leur programme de réformes, soutenu par des priorités politiques solides définies dans le Plan de Relance 2022, a contribué à promouvoir la croissance économique, à maîtriser l'inflation et à faire progresser des réformes structurelles essentielles.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

L'économie a été gravement touchée par de multiples chocs, mais la reprise est en cours, et l'inflation a ralenti. Les vents contraires sont venus du puissant cyclone Kenneth qui a ravagé les infrastructures du pays en 2019, de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine et de la hausse des prix des matières premières. La reprise progressive en cours est soutenue par des investissements publics importants, une activité intérieure solide et une nette reprise du tourisme. La croissance du crédit a été forte, et la croissance réelle du PIB est prévue à 3 % en 2023, contre 2,6 % en 2022 et 2 % en 2021. En 2022, en raison de la hausse des prix à l'importation, l'inflation s'est accélérée, atteignant un pic de 20,6 % en décembre, aggravant la crise du coût de la vie et l'insécurité alimentaire. La normalisation des prix internationaux du pétrole et des denrées alimentaires a permis de contenir l'inflation, qui est tombée à 1,0 % en glissement annuel à la fin du mois de septembre 2023.

La performance budgétaire s'est renforcée en 2022 et les résultats de 2023 ont été meilleurs que prévu. Malgré un environnement extérieur difficile, l'équilibre budgétaire intérieur s'est amélioré en 2022 et la performance jusqu'à présent en 2023 a dépassé les attentes, grâce à de vigoureux efforts de mobilisation des recettes. Les recettes fiscales ont augmenté de 33 % cette année, et le déficit primaire intérieur pour 2023, initialement projeté à 2,4 % du PIB, est maintenant attendu à 1,8 % du PIB, en partie associé à la suppression progressive des subventions et exemptions fiscales introduites en 2022, ainsi qu'à la réduction des pertes dans les principales entreprises publiques. Cependant, l'exécution des investissements publics, qui a été

plus lente que prévu au cours du premier semestre, devrait s'accélérer et pourrait rapprocher le déficit des projections initiales.

Le déficit de la balance courante s'est creusé, et les réserves internationales ont diminué. En 2022, le déficit de la balance courante s'est légèrement creusé et devrait encore s'agrandir en 2023 en raison d'une hausse de la facture des importations. Les réserves internationales ont légèrement baissé au cours du premier semestre de 2023, en raison des importations importantes liées aux projets d'investissement en cours, des prix élevés à l'importation et des décaissements retardés de prêts et de subventions pour les projets.

Les perspectives économiques sont favorables, malgré les incertitudes. La croissance se poursuit et devrait s'accélérer en 2024 à 3,5 %, contre 3 % en 2023. À moyen terme, la croissance devrait atteindre 4,5 %, sous réserve de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines dans le cadre du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC), ainsi que d'investissements publics importants et d'une activité privée dynamique. A moyen terme, l'inflation devrait converger autour de 2 % après avoir atteint en moyenne 9,2 % en 2023. Les réserves de change devraient se maintenir autour de 7,5 mois d'importations, au-dessus du niveau optimal de 6,8 mois pour les petits États comme les Comores.

Les risques qui pèsent sur les prévisions sont orientés à la baisse. Les Comores sont vulnérables à la volatilité des prix internationaux des matières premières liée à la guerre en Ukraine et aux conflits géopolitiques au Moyen-Orient. Elles sont également exposées à un ralentissement du financement des bailleurs de fonds, à des envois de fonds plus faibles et à des catastrophes naturelles plus fréquentes. Sur le plan national, les performances économiques pourraient être affectées par des dérapages de politique et des tensions sociales. Les risques à la hausse pourraient découler d'une mise en œuvre soutenue de politiques efficaces et d'un rythme plus rapide de réalisation des projets d'investissement public.

PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance dans le cadre du programme soutenu par la FEC a été globalement satisfaisante, avec quatre des six Critères de Performance Quantitatifs (CPQ) à fin juin 2023 atteints. Les CPQ continus relatifs à la non-accumulation de nouvelles arriérés extérieures et à la non-accumulation d'arriérés intérieurs nets, ainsi que l'objectif indicatif (OI) concernant les transferts monétaires aux ménages, n'ont pas été respectés. Des mesures correctives ont été mises en place et presque tous les arriérés extérieurs ont été apurés, à l'exception des nouvelles arriérés envers la BADEA et Exim Bank Inde, qui font l'objet de discussions, ainsi que des arriérés existants envers ces deux institutions, pour leur résolution. Compte tenu des contraintes de capacité et d'une chaîne d'exécution des paiements de la dette largement manuelle, un protocole d'accord a été signé entre les entités concernées du ministère des Finances et de la *Banque Centrale des Comores (BCC)* précisant les montants et les échéances des services de la dette extérieure à court terme, dans le but de renforcer la responsabilité administrative et d'assurer des paiements en temps voulu. D'autres mesures à court terme sont également

envisagées pour minimiser les risques de défaut de la dette. De plus, conformément au programme soutenu par la FEC, le gouvernement s'est engagé à apurer les arriérés intérieurs récemment accumulés d'ici fin 2023.

La mise en œuvre des réformes structurelles progresse globalement bien, avec sept des huit jalons structurels atteints. Le seul jalon manqué concerne le transfert de jure de la gestion des taxes pétrolières à l'administration douanière. Le transfert nécessite l'approbation du Parlement, que les autorités s'attendent à obtenir lorsque le Parlement reprendra ses travaux en avril 2024.

PRIORITÉS POLITIQUES À MOYEN TERME

Politique Budgétaire et Réformes

La consolidation budgétaire est au cœur du programme de réformes macroéconomiques du pays. Comme le montre l'évolution positive de la situation budgétaire en 2023, les mesures visant à renforcer la mobilisation des recettes intérieures et à élargir l'assiette fiscale ont commencé à porter leurs fruits. L'objectif d'augmentation du nombre de contribuables actifs de 10 % a déjà été atteint, et des demandes ont été envoyées à tous les contribuables pour qu'ils déposent des déclarations. Cela devrait contribuer à accroître l'espace budgétaire à court terme et à établir des revenus durables pour le pays à moyen terme, grâce à la poursuite des efforts de mobilisation des recettes.

Le budget 2024, approuvé par le Parlement, est conforme aux objectifs de consolidation budgétaire du programme, contenant le déficit primaire intérieur à 1,4 % du PIB. Cela sera soutenu par la poursuite des efforts de mobilisation des recettes, la rationalisation des dépenses, notamment par la suppression des emplois fictifs et la suppression des dépenses ponctuelles liées aux élections présidentielles de 2024 et à la présidence de l'Union africaine en 2023 aux Comores.

Le rythme des réformes visant à augmenter les recettes fiscales a été encourageant et contribuera à augmenter les recettes fiscales de 0,3 % du PIB par an de 2023 à 2027. Malgré des contraintes de capacité retardant certaines réformes de gestion des finances publiques (GFP), des progrès considérables ont été réalisés. Les réformes notables mises en œuvre comprennent la création de la Direction Générale des Grandes et Moyennes Entreprises en juillet 2023, avec l'assistance technique du FMI ; la suppression de la taxe d'identification fiscale pour garantir que tous les contribuables soient identifiés en septembre ; et l'augmentation remarquable du nombre de contribuables actifs atteints en 2023. La numérisation des procédures fiscales a également contribué à améliorer l'efficacité du système fiscal des Comores. En particulier, l'adoption d'un système intégré de gestion fiscale (SIGIT) en 2019, avec le soutien de la Banque Africaine de Développement, a permis d'améliorer l'efficacité de la gestion des contribuables. De plus, les préparatifs en vue d'interconnecter SIGIT au système d'information de l'administration douanière sont en cours avec le soutien de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).

Les autorités Comoriennes continueront leurs efforts pour renforcer la Gestion des Finances Publiques (GFP) afin d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources limitées. Elles chercheront à améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses, notamment en mettant en œuvre les recommandations de l'Examen des Dépenses Publiques de 2022. Les priorités en matière de dépenses visent à améliorer la qualité de vie grâce à de meilleurs soins de santé, à une meilleure éducation et à l'accès aux services de base, tout en maintenant la stabilité macroéconomique. En raison de son caractère insulaire, éloigné et isolé, les besoins en investissement aux Comores sont extrêmement élevés, notamment en matière de santé, d'éducation et d'infrastructures publiques nécessaires à la promotion de la croissance. L'augmentation de l'efficacité des dépenses d'investissement public reste une priorité absolue.

Le coût de la réalisation des Objectifs de Développement Durable d'ici 2030 est estimé à 18,8 % du PIB par an, bien au-delà des ressources limitées du pays. Les récents chocs climatiques ont exacerbé ces besoins, en particulier avec le cyclone Kenneth en 2019, qui a détruit plus d'un tiers des infrastructures éducatives du pays. Avec un taux de pauvreté de 36 %, les Comoriens doivent souvent payer des frais de santé coûteux à l'étranger. La finalisation du projet d'hôpital national en cours constituera un complément indispensable aux installations de santé des Comores et une contribution significative à l'amélioration du niveau de vie des Comoriens.

Renforcer la supervision des entreprises publiques sera essentiel pour limiter les risques budgétaires associés et améliorer la performance de ces entités. Un projet de loi sur les entreprises publiques a été élaboré afin d'aligner le cadre juridique sur les normes internationales, et les autorités ont l'intention de signer des contrats de performance avec les principales Entreprises Publiques. De plus, toutes les entreprises publiques seront tenues de produire des comptes annuels certifiés.

Les autorités se sont engagées à ramener le risque de surendettement des Comores à un niveau modéré d'ici 2028 et continueront à améliorer la gestion de la dette publique après la promulgation de la loi sur la gestion de la dette en 2023. Le protocole d'accord signé entre la BCC (Banque Centrale des Comores) et le Ministère des Finances garantit une gestion appropriée du service de la dette à court terme et jette les bases d'une coordination renforcée tout au long des processus administratifs de paiement de la dette. L'audit des arriérés intérieurs a également été achevé et servira de point de départ pour élaborer une stratégie de règlement des arriérés pour la période à venir.

Politiques et réformes du secteur monétaire et financier

La BCC continuera de surveiller l'évolution de l'inflation et des réserves de change et sera prête à ajuster sa politique pour sauvegarder le taux de change fixe. Les autorités demeurent engagées dans leur accord de coopération monétaire avec la France, garantissant la libre convertibilité entre le Franc Comorien et l'Euro. Etant donné la baisse de l'inflation, de la croissance du crédit et les pressions croissantes sur les banques de moindre envergure en raison

de l'exigence accrue de réserves, la BCC a réduit le ratio d'exigence de réserves à 12,5 % en octobre 2023, contre 15 % depuis juillet 2022, mais demeure prête à resserrer davantage sa position si nécessaire.

Avec un soutien substantiel du Fonds, la BCC continuera de renforcer sa boîte à outils de politique monétaire, s'appuyant sur une assistance technique récente et des progrès réalisés. L'évaluation récente des sauvegardes a révélé que la BCC a renforcé sa transparence avec l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) et la publication en temps opportun des états financiers annuels audités. Les autorités Comoriennes entreprennent également des actions pour établir le marché interbancaire, le cadre de garantie, la facilité de prêt marginal et le cadre d'assistance en cas de besoin de liquidités d'urgence. Les travaux en cours visant à mettre à jour les statuts de la BCC de 2008 pour renforcer son autonomie progressent également, avec le soutien des autorités Françaises.

Les autorités se sont engagées à réduire les vulnérabilités du secteur financier. La BCC travaille à l'alignement des réglementations prudentielles sur les cadres de Bâle II et Bâle III, à la modernisation des processus de surveillance et à la mise en place d'un système de supervision basé sur le risque avec le soutien technique d'AFRITAC-Sud. En juin, la BCC a créé une nouvelle unité de résolution bancaire et de régulation, qui viendra compléter le département de surveillance bancaire, et rendra compte séparément au Gouverneur et au Conseil de la BCC. Les autorités élaboreront des plans de contingence, y compris des estimations des coûts budgétaires en cas de liquidation de banques en difficulté. La commission des prêts non performants a également contribué à réduire le niveau des prêts non performants de manière significative au cours de sa première phase de fonctionnement en 2021-2022 et poursuivra son travail en se concentrant sur les plus grands détenteurs de prêts non performants. À moyen terme, le gouvernement a l'intention d'améliorer le climat des affaires pour les banques, notamment en réduisant la fréquence des arriérés du gouvernement envers les fournisseurs et en renforçant davantage le système judiciaire pour garantir que les banques puissent réaliser les garanties données. Par ailleurs, les conditions préalables à l'octroi d'une licence bancaire à la nouvelle banque postale (Banque Postale des Comores, BPC) dans le cadre de la restructuration de la SNPSF sont en cours de réalisation, la BCC et le Ministère des finances collaborant étroitement pour une mise en œuvre dans les délais.

Gouvernance

Les autorités poursuivent les réformes visant à lutter contre la corruption et à renforcer la gouvernance afin de consolider la gouvernance publique et l'État de droit. Les efforts visant à créer la Chambre Anti-Corruption (CAC) avancent bien, conformément à la nouvelle loi anti-corruption adoptée en juin 2023. La CAC dispose d'un mandat clair et autonome, et son processus de sélection garantit l'indépendance de ses membres. Des travaux en cours seront poursuivis pour assurer sa mise en œuvre opérationnelle. Pour améliorer davantage la transparence dans les marchés publics, un nouveau système intégré de gestion des appels d'offres en ligne pour les contrats publics sera développé. Le décret présidentiel signé en août a posé les

bases des objectifs globaux et des principes de mise en œuvre du projet et a défini les responsabilités institutionnelles tout au long du processus. De même, les efforts en cours pour la numérisation des processus gouvernementaux, en particulier dans l'administration fiscale, contribueront à améliorer la gouvernance et la transparence. Ces efforts de numérisation, combinés aux travaux en cours pour renforcer les capacités statistiques, compléteront également les réformes fiscales et monétaires, et contribueront à améliorer la qualité et la ponctualité des données.

Le renforcement de l'efficacité du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) demeure une priorité pour les Comores. Une évaluation du cadre LCB/FT des Comores a été réalisée en juillet 2023 par le Groupe d'action intergouvernemental contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Les recommandations de l'évaluation, attendues au premier semestre de 2024, guideront les efforts en cours pour renforcer le cadre LCB/FT, notamment l'adoption d'une nouvelle loi LCB/FT conforme aux normes internationales fixées par le GAFI (Groupe d'action financière). La BCC travaille également à renforcer les cadres de gestion des risques et de supervision, notamment en améliorant la compréhension du LCB/FT dans les banques commerciales et en effectuant des inspections pour évaluer la conformité aux réglementations LCB/FT existantes.

Changement climatique

Conscientes de la forte exposition des Comores au changement climatique, en particulier aux cyclones tropicaux et au risque persistant des volcans actifs, les autorités ont fait de l'adaptation et de l'atténuation une priorité dans leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDNs). Bien que des ressources limitées et des capacités institutionnelles aient entravé la mise en œuvre dans une certaine mesure, des progrès ont été réalisés dans le développement du cadre juridique environnemental grâce à la Politique Nationale de l'Environnement (PNE) et au Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE). Des projets en cours, soutenus par les Nations Unies et d'autres partenaires, visent également à renforcer la résilience au changement climatique, notamment par le développement des capacités institutionnelles.

Les autorités se sont engagées à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 23 % d'ici 2030. Pour accélérer les investissements verts et accroître la participation du secteur privé à la transition énergétique, un décret présidentiel a été signé en août pour renforcer le cadre juridique et ouvrir le marché de l'énergie propre au secteur privé. De même, le Projet d'Accès à l'Énergie Solaire des Comores, soutenu par la Banque Mondiale, vise à renforcer le réseau énergétique national tout en augmentant l'utilisation de l'énergie solaire et la capacité de stockage. Malgré des coûts estimés à 2,5 % du PIB par an, d'importants écarts de financement subsistent pour atteindre l'objectif climatique du pays, et les autorités sont activement engagées avec des partenaires pour mobiliser les ressources nécessaires, notamment par le biais du Fonds Vert pour le Climat.

CONCLUSION

Les autorités Comoriennes demeurent engagées à poursuivre leur programme de réformes pour garantir un développement durable et inclusif tout en maintenant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. Le soutien du programme actuel dans le cadre de la FEC restera essentiel pour assurer restera essentiel pour assurer une mise en œuvre sans faille des politiques sous-jacentes. Malgré des contraintes de capacité notables, la mise en œuvre satisfaisante du programme jusqu'à présent est encourageante et démontre l'engagement ferme des autorités Comoriennes à l'égard des objectifs du programme soutenu par la FEC. Le soutien important apporté par les différents départements du FMI en termes de renforcement des capacités, qui a favorisé la mise en œuvre réussie de plusieurs réformes, est essentiel pour nos autorités, qui sont reconnaissantes de l'engagement du Fonds. Les autorités apprécient également le soutien continu des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux des Comores.

Compte tenu des progrès accomplis par les autorités et de leur engagement ferme à l'égard des objectifs du programme, nous apprécierions que les administrateurs appuient leurs demandes de dérogation au non-respect des critères de performance, de modification des critères de performance et d'achèvement de la première revue dans le cadre du programme appuyé par la FEC.